

Rapport annuel 2025

Thérapeutique Knight inc.

A person wearing a yellow jacket and a backpack stands on a grassy mountain peak, facing away from the camera with arms raised in a 'V' shape. The background shows a vast, hazy mountain range under a clear blue sky. The image is framed by a curved yellow border at the bottom.

***RÉALISER DES RÉSULTATS
TRANSFORMER DES VIES***

 ***Knight***



Table des matières

Message aux actionnaires	5
Glossaire des abréviations	6
Rapport de gestion	9
États financiers consolidés	91
Notes annexes aux états financiers consolidés	103
Équipe de direction	152
Conseil d'administration	156
Renseignements sur la société	159



Réaliser des résultats transformer des vies

- Plateforme panaméricaine (hors États-Unis) de produits pharmaceutiques novateurs et génériques de marque, avec un effectif de plus de 800 personnes.
- Niveaux records des produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} de plus de 450 M\$ et du BAIIA ajusté^{1,3} de 73 M\$ depuis la création.
- Portefeuille de plus de 150 produits et plus de 20 partenaires au Canada et en Amérique latine.
- Portefeuille de produits potentiels et de précommercialisation de 25 produits dans 11 pays.

2020

Acquisition d'une participation de 100 % dans Grupo Biotoscana

Produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} records de 202 M\$ et BAIIA ajusté^{1,3} record de 17 M\$

Obtention de l'approbation réglementaire pour Ibsrela®, Imvexxy® et Bijuva® au Canada

Obtention de l'approbation réglementaire pour Lenvima® et Halaven® en Équateur

Mise en marché de Trelstar® au Canada

Mise en marché de Cresemba® au Brésil

Mise en marché de Karfib® en Argentine

2022

Produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} records de 292 M\$ et BAIIA ajusté^{1,3} record de 54 M\$

Obtention d'une licence pour Tavalisse® dans certains territoires d'Amérique latine

Obtention d'une licence pour une molécule générique de marque dans le domaine de la neurologie (C402/403) dans certains territoires d'Amérique latine

Obtention d'une licence pour Akynzeo® au Canada et dans certains territoires d'Amérique latine, et pour Aloxi® au Canada

Remise en marché d'Akynzeo® au Canada, au Brésil et en Argentine, et d'Aloxi® au Canada

Mise en marché de Rembre®, de Lenvima® et de Halaven® en Colombie, et de Xetrane® en Argentine

Produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} records de 239 M\$ et BAIIA ajusté^{1,3} record de 38 M\$

Acquisition des droits exclusifs pour Exelon® au Canada et en Amérique latine

Obtention d'une licence pour Minjuvi® et Pemazyre® en Amérique latine

Obtention de licences visant deux molécules génériques de marque dans les domaines de la neurologie (C401) et de l'oncologie/hématologie (H401) dans certains territoires d'Amérique latine

Obtention de l'approbation réglementaire pour Rembre®, Lenvima® et Halaven® en Colombie

Mise en marché d'Ibsrela® au Canada

2021

Produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} records de 343 M\$ et BAIIA ajusté^{1,3} record de 60 M\$

Obtention d'une licence pour Qelbree® au Canada

Obtention d'une licence pour une molécule générique de marque dans le domaine de l'oncologie/hématologie (H402) au Brésil

Obtention de l'approbation réglementaire pour Bapocil® et Xetrane® au Chili

Mise en marché de Palbocil® en Argentine

2023

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

² Produits des activités ordinaires ajustés records depuis la création jusqu'à la date de clôture.

³ BAIIA ajusté record depuis la création jusqu'à la date de clôture.

2024

Produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} records de 365 M\$ et BAIIA ajusté¹ de 58 M\$

Obtention d'une licence pour Crexont® au Canada et en Amérique latine

Obtention de licences visant deux molécules génériques de marque dans le domaine de l'oncologie/hématologie (O401 et H403) pour des territoires clés en Amérique latine

Obtention d'une licence pour Jornay PM® au Canada et en Amérique latine

Soumission d'une demande d'approbation pour Tavalisse® auprès d'ANVISA au Brésil

Soumission d'une demande d'approbation pour Qelbree® auprès de Santé Canada

Obtention de l'approbation réglementaire pour Karfib® en Colombie

Obtention de l'approbation réglementaire pour Minjuvi® au Mexique

Obtention de l'approbation réglementaire pour Jornay PM® au Canada

Obtention de l'approbation réglementaire pour Tavalisse® au Mexique

Obtention de l'approbation réglementaire pour Pemazyre® au Brésil

Mise en marché de Minjuvi® au Brésil

Mise en marché d'Imvexxy® et de Bijuva® au Canada

2025

Niveaux records des produits des activités ordinaires ajustés^{1,2} de 452 M\$ et du BAIIA ajusté^{1,3} de 73 M\$

Versement de 255 M\$ aux actionnaires par l'entremise du programme d'OPRCNA
Clôture d'une facilité de crédit renouvelable consortiale garantie de 100 M\$ US

Élargissement de notre portefeuille comprenant plus de 50 produits

Conclusion d'une convention d'acquisition d'actifs pour acquérir des actifs de Paladin

Obtention d'une licence exclusive et d'une convention d'acquisition d'actifs en vue d'acquérir certains produits de Sumitomo

Élargissement de la relation avec Incyte pour ajouter les droits exclusifs de distribution de Zynyz® et de Niktimvo® en Amérique latine

Élargissement du partenariat avec Helsinn et obtention de la licence d'Onicit® pour le Mexique, le Brésil et certains pays d'Amérique latine

Obtention de la licence d'un produit générique de marque pour le Brésil

Soumission de demandes d'approbation réglementaires de plusieurs produits à l'échelle des territoires que nous couvrons :

Tavalisse® en Argentine

Crexont® au Canada, au Mexique, au Chili, en Argentine et au Pérou

Indication supplémentaire de Minjuvi® dans le traitement du LF au Brésil

Obtention de l'approbation réglementaire pour plusieurs produits à l'échelle des territoires que nous couvrons :

Wynzora® au Canada

Pemazyre® au Mexique et en Argentine

Minjuvi® en Argentine

Conclusion de 10 mises en marché

Onicit® au Brésil et au Mexique

Pemazyre® au Brésil et au Mexique

Minjuvi® en Argentine et au Mexique

Xcopri®, Myfembree®, Orgovyx® et Jornay PM® au Canada

Soumission de Niktimvo® auprès d'ANVISA au Brésil

Soumission d'une demande d'approbation pour une indication supplémentaire de Minjuvi® dans le traitement du LF en Argentine et au Mexique

Obtention de l'approbation réglementaire d'une indication supplémentaire de Minjuvi® dans le traitement de patients adultes atteints d'un LF récidivant ou réfractaire au Brésil

Obtention de l'approbation réglementaire et mise en marché de Bapocil® en Colombie

Conclusion d'une convention d'acquisition d'actifs en vue d'acquérir une installation de fabrication en Argentine

2026

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

² Produits des activités ordinaires ajustés records depuis la création jusqu'à la date de clôture.

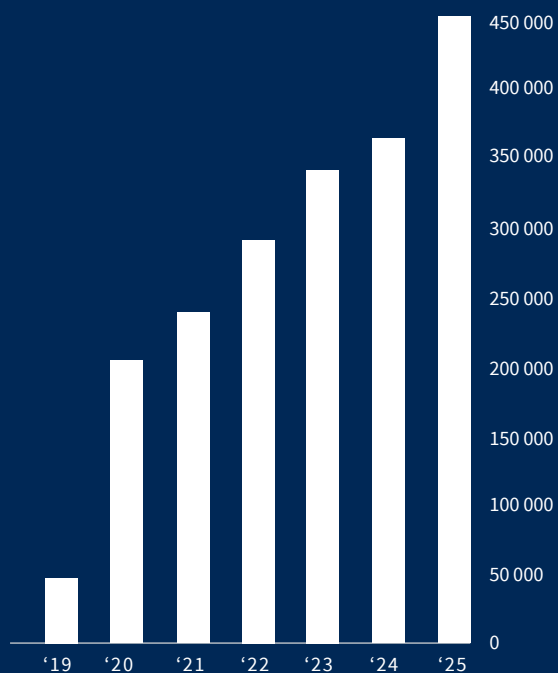
³ BAIIA ajusté record depuis la création jusqu'à la date de clôture.

Faits saillants financiers

17 %^{1,3}

TCAC SUR 5 ANS ET NIVEAU RECORD
SUR 12 ANS DES PRODUITS DES
ACTIVITÉS ORDINAIRES AJUSTÉS³
DEPUIS LA CRÉATION

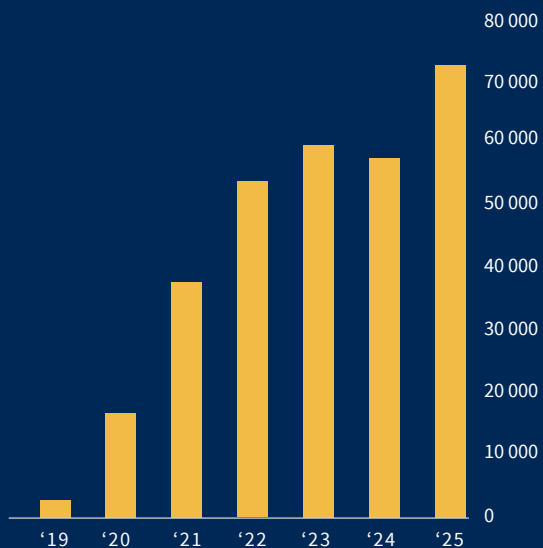
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)



34 %^{2,3}

TCAC SUR 5 ANS ET
NIVEAU RECORD DU
BAIIA AJUSTÉ³
EN 2025

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars canadiens)



¹ La croissance exprimée en TCAC des produits des activités ordinaires correspond au taux de croissance annuel composé calculé comme suit : $(\text{produits des activités ordinaires ajustés de 2025} \div \text{produits des activités ordinaires de 2020})^{(1/\text{nombre d'années})} - 1$.

² La croissance exprimée en TCAC du BAIIA ajusté correspond au taux de croissance annuel composé calculé comme suit : $(\text{BAIIA ajusté de 2025} \div \text{BAIIA ajusté de 2020})^{(1/\text{nombre d'années})} - 1$.

³ Les produits des activités ordinaires ajustés, le BAIIA ajusté, le TCAC des produits des activités ordinaires ajustés et le TCAC du BAIIA ajusté sont considérés comme des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR, figurant dans le rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

Réaliser des résultats transformer des vies

Message aux actionnaires

Chers actionnaires de Knight,

Depuis la fondation de Knight, notre mission consiste à bâtir une société pharmaceutique multinationale spécialisée et rentable afin d'acquérir, d'obtenir sous licence, de développer et de commercialiser des produits pharmaceutiques pour améliorer la santé des patients. Aujourd'hui, grâce à notre plateforme panaméricaine unique en son genre (hors États-Unis), nous menons à bien cette mission sur nos principaux marchés. Ce faisant, nous avons **transformé** la vie de patients au Canada et en Amérique latine et avons obtenu des **résultats** records en menant à bien notre stratégie.

Nous avons dégagé des niveaux records des produits des activités ordinaires ajustés¹ de plus de 452 millions de dollars et du BAIIA ajusté¹ d'environ 73 millions de dollars, ce qui représente un TCAC¹ de respectivement 17 % et 34 % sur cinq ans. Notre portefeuille de produits promus novateurs a **réalisé** une croissance de 12 % en devises constantes¹, soit un TCAC¹ de plus de 20 % sur trois ans. De plus, nous avons enregistré des niveaux records de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et généré 69 millions de dollars de trésorerie.

Au-delà de la performance financière, nous avons **réalisé** des avancées au chapitre du développement des affaires grâce à l'ajout de plus de cinquante nouveaux produits dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, ce qui a **transformé** notre trajectoire de croissance et renforcé notre position sur le marché canadien. De plus, nous avons **réalisé** notre engagement à devenir un partenaire de choix en consolidant nos liens avec Incyte et Helsinn, grâce à l'ajout de Zynyz®, Niktimvo® et Onicit® à notre portefeuille en Amérique latine.

Nous avons **réalisé** d'importants progrès dans le cadre de notre portefeuille de développement de produits en soumettant des demandes d'approbation réglementaires pour Tavalisse®, Crexont® et Minjuvi® dans plusieurs territoires, et en obtenant l'approbation réglementaire pour Wynzora® au Canada, Minjuvi® en Argentine et Pemazyre® en Argentine et au Mexique. Grâce au lancement de nos produits, nous avons **transformé** des vies en offrant aux patients des options thérapeutiques innovantes additionnelles. Nous avons lancé Xcopri®, Myfembree®, Orgovyx® et Jornay PM® au Canada, Minjuvi® au Mexique et en Argentine ainsi que Pemazyre® et Onicit® au Brésil et au Mexique. Les produits que nous avons lancés en 2024 et 2025 pourraient générer des ventes pouvant atteindre plus de 100 millions de dollars et les produits de notre portefeuille de produits potentiels dont le lancement est prévu entre 2026 et 2028 pourraient générer des ventes de plus de 100 millions de dollars.

Nous sommes extrêmement fiers de ce que nous avons pu **réaliser et transformer** au cours de la dernière année. Nous avons transformé la vie de plus de 250 000 patients en 2025 ainsi que la trajectoire de croissance de notre organisation. Nous avons bâti une plateforme rentable générant des flux de trésorerie, dotée d'un portefeuille et d'un bilan solides qui peuvent soutenir notre croissance. Nous continuerons de mettre l'accent sur notre mission consistant à acquérir, obtenir sous licence, développer et commercialiser des médicaments et des produits pharmaceutiques de grande qualité pour améliorer la santé des patients au Canada et en Amérique latine, tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires.

(signé) Jonathan Ross Goodman

(signé) Samira Sakhia

Jonathan Ross Goodman B.A., LL.B., MBA

Samira Sakhia MBA

Président exécutif

Présidente et chef de la direction

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés, les produits des activités ordinaires en devises constantes, le BAIIA ajusté, le TCAC des produits des activités ordinaires ajustés et le TCAC du BAIIA ajusté sont considérés comme des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR, figurant dans le rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Calendrier
S2-25	Deuxième semestre de 2025
T4-25	Quatrième trimestre de 2025
T3-25	Troisième trimestre de 2025
T2-25	Deuxième trimestre de 2025
T1-25	Premier trimestre de 2025
T4-24	Quatrième trimestre de 2024
T3-24	Troisième trimestre de 2024
T2-24	Deuxième trimestre de 2024
T1-24	Premier trimestre de 2024
Abréviation	Société
60P	60° Pharmaceuticals LLC
Basilea	Basilea Pharmaceuticals Ltd.
BMS	Bristol-Myers Squibb
BNC	Banque Nationale du Canada
CIBC	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Crescita	Crescita Therapeutics Inc.
GBT	Biotoscana Investments S.A.
Helsinn	Helsinn Healthcare SA
IFC	Société financière internationale
Incyte	Incyte Biosciences International Sàrl
IQVIA	IQVIA Incorporated, importante organisation de recherche dans le secteur pharmaceutique
Knight ou la Société	Thérapeutique Knight inc.
Novartis	Novartis AG, Novartis Pharma AG ou leurs filiales
Paladin	Paladin Pharma Inc.
Profounda	Profound Inc.
Rigel	Rigel Pharmaceuticals, Inc.
SK	SK biopharmaceuticals
Sumitomo	Sumitomo Pharma America Inc.
Synergy	Synergy CHC Corp.
TD	La Banque Toronto-Dominion
Triumvira	Triumvira Immunologics, Inc.
TXMD	TherapeuticsMD, Inc.
Veloxis	Veloxis Pharmaceuticals Inc.

Abréviation	Termes financiers
CAD, \$ CA ou \$	Dollar canadien
\$ US ou USD	Dollar américain
€ ou EUR	Euro
ARS	Peso argentin
BOB	Boliviano
BRL	Réal
CDI	Certificado de Depósitos Interbancários (taux interbancaire brésilien)
CHF	Franc suisse
CIIF	Contrôle interne à l'égard de l'information financière
CLP	Peso chilien
CMPC	Coût moyen pondéré du capital
COP	Peso colombien
CORRA	Taux canadien des opérations de pension à un jour
CPCI	Contrôles et procédures de communication de l'information
CPG	Certificat de placement garanti
États financiers annuels	États financiers consolidés annuels audités
IAS	Normes comptables internationales
IBR	Indicador Bancario de Referencia (taux interbancaire de la banque centrale de Colombie)
IFRS	Normes internationales d'information financière
JV	Juste valeur
JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
JVMP	Juste valeur moyenne pondérée
JVM	Juste valeur marchande
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net
MXN	Peso mexicain
PAPE	Premier appel public à l'épargne
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PEN	Nuevo sol
PYG	Guaraní
R et D	Recherche et développement
RPA	Résultat par action ordinaire
SOFR	Secured Overnight Financing Rate administré par la Federal Reserve Bank of New York
TIIE	Tasa de Interés Interbancaria de Equilibrio (taux d'intérêt d'équilibre interbancaire mexicain)
UAD	Unité d'action différée
UAP	Unité d'action liée à la performance
UAR	Unité d'action restreinte
UGT	Unité génératrice de trésorerie
UYU	Peso uruguayen

Abréviation	Territoires
États-Unis	États-Unis d'Amérique

Abréviation	Divers
ANVISA	Agence brésilienne de réglementation de la santé
ARC	Agence du revenu du Canada
BEP	Bon d'évaluation prioritaire
CMED	Chambre de réglementation du marché des médicaments
CONITEC	Comité national d'incorporation des technologies de la santé
FDA	Agence fédérale des médicaments des États-Unis
FGFR2	Récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes
GACS	Greffe autologue de cellules souches
GnRH	Récepteur de l'hormone de libération des gonadotrophines
HER2	Récepteur 2 de croissance épidermique humain
LDGCB	Lymphome diffus à grandes cellules B
MSB	Ministère de la Santé du Brésil
NCA	Autorité nationale de la concurrence
OPRCNA	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
PNM	Présentation de nouveau médicament
Produits BGx	Produits pharmaceutiques génériques de marque
RAAS	Régime d'achat d'actions à l'intention des salariés et des administrateurs
RQ	Revenu Québec
SCI-C	Syndrome du côlon irritable avec constipation
TDAH	Trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité
TPI	Récepteur 2 de croissance épidermique humain
VIH	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Thérapeutique Knight inc. (« Knight » ou la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ce rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les états financiers consolidés annuels audités de Knight au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens (sauf indication contraire), à l'exception du nombre d'actions et des montants par action. Tous les montants libellés en devises sont en milliers. Un écart positif représente un effet positif sur le résultat net, tandis qu'un écart négatif représente un effet négatif sur le résultat net. Les variations en pourcentage sont présentées en valeurs absolues. Un glossaire des abréviations utilisées dans le présent rapport de gestion est disponible aux pages 6 à 8 de la section *Glossaire des abréviations* du présent rapport annuel.

Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir de l'information disponible au 18 mars 2026. De plus amples renseignements sur Thérapeutique Knight inc., y compris la notice annuelle, sont accessibles sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion peut renfermer certains « énoncés prospectifs » et certaines « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les informations et énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire » ou « continuer », ou une terminologie semblable. Les informations et énoncés prospectifs comportent divers risques connus ou non et diverses incertitudes, qui échappent en grande partie au contrôle ou à la capacité de prédiction de la Société et qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations véritables de la Société soient très différents de ceux qui y sont présentés, expressément ou implicitement. Les informations et énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses relativement à ces risques et incertitudes, ainsi qu'à d'autres facteurs exposés aux présentes. Les facteurs et les risques susceptibles de faire varier sensiblement les résultats réels par rapport aux attentes actuelles sont traités dans le rapport annuel et dans la dernière notice annuelle de la Société, lesquels se trouvent sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société décline toute obligation de mettre à jour toute information prospective, sauf si elle y est obligée par la loi applicable. Les informations prospectives constituent le meilleur jugement de la direction à la lumière des informations dont elle dispose actuellement. Aucune garantie ne peut être donnée à l'égard d'un énoncé prospectif, et les résultats futurs réels peuvent être considérablement différents. Le lecteur est donc avisé de ne pas se fier indûment aux informations ou énoncés prospectifs.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU	11
Section 1 – À propos de Thérapeutique Knight inc.	11
Section 2 – Faits saillants de 2025	11
Section 3 – Acquisitions	14
RÉSULTATS FINANCIERS	17
Section 4 – Résultats d'exploitation	17
SITUATION FINANCIÈRE	31
Section 5 – Bilans consolidés	32
Section 6 – Avis de nouvelle cotation	36
Section 7 – Situation de trésorerie et sources de financement	38
Section 8 – Information sectorielle	44
Section 9 – Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR	47
Section 10 – Principales informations financières trimestrielles	56
STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE PRODUITS	58
Section 11 – Produits	58
Section 12 – Prêts stratégiques	76
Section 13 – Placements stratégiques	77
GESTION DU RISQUE	79
Section 14 – Gestion des risques	79
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	84
Section 15 – Arrangements hors bilan	84
Section 16 – Engagements	84
Section 17 – Données sur les actions en circulation	86
Section 18 – Principales estimations et hypothèses comptables	87
Section 19 – Utilisation du produit tiré du financement	88
Section 20 – Versement de dividendes	89
Section 21 – Réglementation des prix de certains médicaments	89
Section 22 – Instruments financiers	89
Section 23 – Transaction entre parties liées	89
Section 24 – Contrôles et procédures de communication de l'information	90
Section 25 – Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)	90
Section 26 – Événements postérieurs à la date de clôture	90

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

APERÇU**Section 1 – À propos de Thérapeutique Knight inc.**

Thérapeutique Knight inc. est une société pharmaceutique spécialisée ayant son siège social à Montréal, au Canada, et est inscrite à la Bourse de Toronto, sous le symbole « GUD ». La Société exerce des activités au Canada, en Amérique latine et dans certains marchés de choix à l'étranger, et ces activités consistent en ce qui suit :

- Développement, acquisition, achat et vente de droits sous licence, fabrication, commercialisation et distribution de produits pharmaceutiques au Canada, en Amérique latine et dans certains marchés de choix à l'étranger.
- Financement d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie dans le but de renforcer les liens au sein de ce secteur et d'obtenir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés de choix à l'étranger.
- Investissements et surveillance des investissements faits dans des fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie, avec une possibilité d'accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs pour le Canada et certains marchés de choix à l'étranger.
- Mise au point des produits pharmaceutiques novateurs, notamment ceux utilisés pour le traitement de maladies tropicales négligées et de maladies infantiles rares.

Section 2 – Faits saillants de 2025**Résultats financiers**

- Produits des activités ordinaires de 450 088 \$, une augmentation de 78 784 \$, ou 21 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les produits des activités ordinaires différentiels attribuables aux transactions avec Paladin et Sumitomo et par la croissance de nos principaux produits promus, le tout contrebalancé en partie par la diminution de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque, la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie et l'incidence de l'hyperinflation¹.
- Marge brute de 200 230 \$, ou 44 % des produits des activités ordinaires, en comparaison à une marge brute de 174 405 \$, ou 47 % des produits des activités ordinaires pour l'exercice précédent. Cette augmentation de la marge brute s'explique par la croissance des produits des activités ordinaires. La diminution de la marge brute en pourcentage s'explique par l'incidence de l'hyperinflation¹ et par l'ajustement de la juste valeur des stocks acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin.
- Perte d'exploitation de 2 350 \$, en comparaison d'un résultat d'exploitation de 7 397 \$ pour l'exercice précédent.
- Perte nette de 5 374 \$, en regard d'un profit net de 4 332 \$ pour l'exercice précédent.
- Perte par action de 0,05 \$, en comparaison d'un résultat par action de 0,04 \$ pour l'exercice précédent.
- Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 68 957 \$, en hausse de 32 677 \$, ou 90 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

¹ L'incidence de l'hyperinflation est attribuable à l'application d'IAS 29 en Argentine. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Hyperinflation » de la section 4, Résultats d'exploitation.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Mesures non conformes aux PCGR

- Produits des activités ordinaires ajustés¹ de 452 351 \$, une hausse de 86 939 \$, ou 24 %, ou de 87 855 \$, ou 24 % en devises constantes¹, qui s'explique principalement par les produits des activités ordinaires différentiels attribuables aux transactions avec Paladin et Sumitomo et par la croissance de nos principaux produits promus, a été contrebalancée en partie par la diminution de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque, et par la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie.
- Compte non tenu des acquisitions de Paladin et de Sumitomo, croissance de 12 % en devises constantes¹ et TCAC sur trois ans supérieur à 20 % générés par le portefeuille des principaux produits promus.
- Les produits liés à la croissance² acquis lors des transactions avec Paladin et Sumitomo ont augmenté de 68 % au deuxième semestre par rapport à ceux du premier semestre de 2025, selon les données d'IQVIA Canada.
- Marge brute ajustée¹ de 218 637 \$, ou 48 % des produits des activités ordinaires ajustés¹, en comparaison à une marge brute ajustée de 173 496 \$, ou 47 % des produits des activités ordinaires ajustés¹ pour l'exercice précédent. La hausse est attribuable principalement à l'apport des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et à la croissance de nos principaux produits promus.
- BAIIA ajusté¹ de 73 056 \$, en hausse de 15 273 \$, ou 26 %, comparativement à celui de l'exercice précédent.
- BAIIA ajusté par action¹ de 0,74 \$, une hausse de 0,16 \$ ou 28 % par rapport à l'exercice précédent.

Événements nouveaux de la Société

- Lancement d'une OPRCNA en août 2025 visant l'achat d'au plus 3 000 000 d'actions ordinaires de la Société au cours des 12 prochains mois. En 2025, 1 130 600 actions ordinaires ont été achetées à un prix moyen de 5,69 \$, pour une contrepartie en trésorerie totale de 6 431 \$.
- Conclusion d'une facilité de crédit renouvelable consortiale garantie avec quatre prêteurs, pour un montant de 100 millions de dollars américains, assortie d'une clause accordéon de 100 millions de dollars américains supplémentaires.
- Conclusion d'une entente visant une ligne de crédit de fonds de roulement auprès de la Citibank, N.A.
- Règlement d'une convention de prêt avec Synergy, encaissement de 13 758 \$ [10 000 \$ US] en trésorerie et de bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US].
- Encaissement d'un prêt stratégique auprès d'une entreprise du secteur des sciences de la vie de 3 840 \$ [2 771 \$ US].

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés, les produits des activités ordinaires en devises constantes, la marge brute ajustée, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté par action sont considérés comme des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

² Comprend Xcopri®, Orgovyx®, Myfembree® et Envarsus®PA.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits

- Ajout d'actifs rentables et en croissance et élargissement de notre portefeuille avec plus de 50 nouveaux produits, notamment 8 produits potentiels ou à l'étape de précommercialisation.
 - Conclusion d'une convention d'acquisition d'actifs avec Paladin Pharma Inc. visant l'acquisition des activités de Paladin. Knight a payé 90 002 \$, ainsi qu'un montant additionnel de 23 008 \$ pour les stocks, et s'attend à payer 8 457 \$ pour le règlement final et complet de la retenue sur le prix d'acquisition. En outre, Knight pourrait devoir verser un montant additionnel de 15 000 \$ US à l'atteinte de certaines étapes de vente.
 - Conclusion de conventions de licence exclusive et d'approvisionnement avec Sumitomo en vue de la commercialisation de Myfembree® (rélugolix, estradiol et acétate de noréthindrone), d'Orgovyx® (rélugolix), Gemtesa® (vibégtron), et d'une convention d'acquisition d'actifs visant l'acquisition de certains produits à maturité au Canada en contrepartie de 25 400 \$. Knight pourrait verser un montant additionnel de 15 750 \$ à l'atteinte de certaines étapes de vente.
 - Élargissement de notre partenariat existant avec Helsinn et obtention d'une licence pour Onicit® (palonosétron) au Mexique, au Brésil et dans certains pays d'Amérique latine.
 - Élargissement de notre partenariat existant avec Incyte et modification de la convention d'approvisionnement et de distribution pour ajouter les droits de distribution exclusifs pour Zyniz® (rétifanlimab) et Niktimvo® (axatilimab) en Amérique latine.
 - Obtention d'une licence pour un produit générique de marque au Brésil.
- Demande d'approbation réglementaire pour plusieurs produits dans les territoires que nous couvrons :
 - Tavalisse® (fostamatinib) en Argentine.
 - Crexont® (carbidopa et lévodopa) au Canada, au Mexique, au Chili, en Argentine et au Pérou.
 - Indication supplémentaire de Minjuvi® (tafasitamab) au Brésil dans le traitement du lymphome folliculaire.
- Obtention de l'approbation réglementaire pour plusieurs produits dans les territoires que nous couvrons :
 - Wynzora® (calcipotriol et dipropionate de bétaméthasone) au Canada.
 - Pemazyre® (pémigatinib) en Argentine et au Mexique.
 - Minjuvi® (tafasitamab) en Argentine pour le traitement de patients adultes atteints d'un lymphome diffus à grandes cellules B (LDGCB) récidivant ou réfractaire.
- Réception d'un avis de non-conformité de Santé Canada demandant des informations supplémentaires sur la présentation de drogue nouvelle pour Qelbree® (viloxazine). La réponse devrait être fournie en 2026.
- Refus d'ANVISA concernant la demande d'autorisation de commercialisation de Tavalisse® au Brésil et soumission d'un appel qui a été accepté par ANVISA.
- Réalisation de 10 mises en marché dans les territoires que nous couvrons :
 - Onicit® IV au Brésil et au Mexique.
 - Pemazyre® au Brésil et au Mexique.
 - Minjuvi® en Argentine et au Mexique pour le traitement de patients adultes atteints d'un LDGCB.
 - Xcopri®, Myfembree® et Orgovyx® au Canada.
 - Jornay PM® (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée) au Canada.

Événements postérieurs à la fin d'exercice

- Demande d'approbation réglementaire pour Niktimvo® au Brésil.
- Demande d'approbation réglementaire pour Minjuvi® en Argentine et au Mexique pour une nouvelle indication dans le traitement du lymphome folliculaire.
- Obtention de l'approbation réglementaire pour une nouvelle indication de Minjuvi® au Brésil pour le traitement des patients adultes atteints d'un lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire.
- Obtention de l'approbation réglementaire pour Bapocil® (palbociclib) et lancement du produit en Colombie.
- Conclusion d'ententes avec deux partenaires visant la rétrocession des droits commerciaux canadiens de six produits non stratégiques en contrepartie de 21 500 \$ et, conformément à la convention d'acquisition d'actifs, règlement de la retenue de 8 457 \$ payable à Paladin.
- Remboursement de 10 000 \$ du capital de la facilité de crédit renouvelable.
- Conclusion d'une convention d'acquisition d'actifs visant une installation de fabrication en Argentine.
- Jusqu'au 12 mars 2026, la Société a acheté 1 183 300 actions ordinaires supplémentaires à un prix d'achat moyen de 6 \$, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 7 296 \$.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 3 – Acquisitions**i) Regroupement d'entreprises**

Le 10 mars 2025, Knight a conclu une convention d'acquisition d'actifs définitive en vue de l'acquisition des activités internationales d'Endo Operations Limited, qui représentaient essentiellement ses activités au Canada, exercées sous la dénomination Paladin Pharma Inc. (« la transaction avec Paladin » ou « Paladin »). Le 17 juin 2025, Knight a clôturé la transaction avec Paladin après avoir obtenu les approbations réglementaires habituelles, y compris celles prévues par la législation antitrust du Canada. Knight a effectué un paiement de 107 552 \$ en trésorerie, y compris un montant de 23 008 \$ pour les stocks, et a retenu un montant de 15 458 \$ qui pourrait être versé sous certaines conditions. En outre, Knight pourrait verser ultérieurement, à l'atteinte de certaines étapes de vente, des paiements conditionnels pouvant atteindre 15 000 \$ US. Les conditions de libération des montants de retenue sont les suivantes :

A) Retenue sur l'entente de règlement de 10 000 \$

Le montant sera versé si certaines éventualités se réalisent relativement à une entente avec un partenaire visant la résiliation des droits commerciaux de certains produits non stratégiques acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin (l'« entente de règlement »). Le 18 mars 2026, Knight a conclu l'entente de règlement et, conformément à la convention d'acquisition d'actifs, pour le règlement final et complet de la retenue, à la réception du paiement du partenaire, Knight versera 8 457 \$ à Paladin à titre de retenue sur l'entente de règlement. Au 31 décembre 2025, cette entente de règlement a entraîné un ajustement de la contrepartie éventuelle estimée en lien avec la retenue, car elle reflète des informations complémentaires à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

B) Retenue sur les passifs de 5 458 \$

Le montant pourrait être versé ou libéré en fonction du règlement de certains passifs, dont des indemnités de départ. Au 31 décembre 2025, un montant de 2 529 \$ en lien avec la retenue de 5 458 \$ à payer a été versé à Paladin, et la tranche restante de 2 929 \$, représentant la variation de la contrepartie à payer par suite du règlement de certains passifs, dont des indemnités de départ, a été libérée et comptabilisée à titre de transaction sans effet sur la trésorerie dans le compte de résultat consolidé audité. En 2025, dans le cadre des activités d'intégration de Knight, les effectifs de Paladin ont été réduits d'environ 30 %.

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Au 31 décembre 2025, la Société a terminé l'évaluation des actifs acquis et passifs repris, notamment l'impôt différé, et de la juste valeur de la contrepartie éventuelle. Bien que la Société demeure dans la période d'évaluation d'un an permise selon IFRS 3 après la date d'acquisition du 17 juin 2025, la direction ne prévoit aucun autre ajustement de période d'évaluation.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La juste valeur de la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris est estimée, conformément à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, en tenant compte notamment des ajustements effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Juste valeur de la contrepartie

	Montant présenté antérieurement ²	Ajustement ³	Montant révisé
	\$	\$	\$
Montants réglés en trésorerie à la clôture	106 885	—	106 885
Contrepartie éventuelle ¹	16 338	2 745	19 083
Ajustement du fonds de roulement	667	—	667
Total	123 890	2 745	126 635

¹ La contrepartie éventuelle de 16 338 \$ comprend la retenue à payer de 15 458 \$ ainsi qu'un montant de 880 \$ lié à la juste valeur des paiements conditionnels ultérieurs à l'atteinte de certaines étapes de vente, évaluée en tenant compte de la probabilité que ces paiements soient versés, et actualisée par l'application d'un taux d'intérêt approprié.

² Présenté antérieurement dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 30 juin 2025.

³ En tenant compte des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition, la Société a comptabilisé une augmentation de 4 288 \$ de la juste valeur des paiements conditionnels ultérieurs qui devraient être versés à l'atteinte de certaines étapes de vente. De plus, l'entente de règlement a entraîné une diminution de 1 543 \$ de la contrepartie éventuelle estimée, en lien avec la retenue d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, que la Société avait présenté dans ses états financiers résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025, car elle reflète des informations complémentaires à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Juste valeur des actifs nets identifiables

	Montant présenté antérieurement ⁴	Ajustement ⁵	Montant révisé
	\$	\$	\$
Actifs courants			
Stocks ¹	26 480	(257)	26 223
Autres débiteurs ²	974	—	974
Actifs non courants			
Actifs au titre de droits d'utilisation	810	—	810
Immobilisations corporelles	103	—	103
Immobilisations incorporelles ³	93 088	9 673	102 761
Actifs d'impôt différé	1 429	(549)	880
Passifs non courants			
Fournisseurs et charges à payer	2 148	—	2 148
Obligations locatives	229	—	229
Passifs non courants			
Obligations locatives	582	—	582
Autres soldes à payer	—	4 597	4 597
Valeur totale des actifs nets identifiables acquis	119 925	4 270	124 195
Goodwill	3 965	(1 525)	2 440
Actifs nets acquis	123 890	2 745	126 635

¹ Comprennent des coûts de 23 008 \$ payés conformément à la convention d'acquisition d'actifs intervenue avec Paladin.² Les autres débiteurs correspondent à certains passifs repris par Knight qui seront remboursés par Paladin.³ Comprennent des licences de 71 365 \$ et la propriété intellectuelle de 31 396 \$.⁴ Montant présenté antérieurement dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société non audités au 30 juin 2025.⁵ La Société a comptabilisé des ajustements au titre des estimations provisoires présentées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025. Ces ajustements découlent de l'évaluation de nouvelles informations obtenues à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Les ajustements ont principalement une incidence sur la juste valeur de certaines immobilisations incorporelles acquises, ainsi que sur d'autres soldes à payer, comptabilisés séparément des immobilisations incorporelles connexes, qui ont trait à des montants futurs établis par contrat dont le paiement est assujéti à l'atteinte d'étapes réglementaires ou étapes de vente.

Le goodwill est principalement attribuable aux occasions stratégiques et synergiques liées aux activités de la Société au Canada, à l'ensemble de l'effectif de Paladin et à d'autres facteurs. Aucun goodwill comptabilisé ne devrait être déductible aux fins de l'impôt. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les « Charges administratives » au compte de résultat consolidé. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts liés à l'acquisition se sont élevés à 4 630 \$. Du 17 juin 2025 au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé de la Société comprenait des produits des activités ordinaires de 46 280 \$ et un résultat net de 7 096 \$ attribuables à Paladin.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025, les produits des activités ordinaires et la perte nette consolidés pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se seraient élevés respectivement à 484 001 \$ et 3 582 \$. Les montants pro forma ont été calculés à l'aide de données historiques, en appliquant les méthodes comptables de la Société et en supposant que les ajustements à la juste valeur découlant de l'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025. Les montants pro forma ne tiennent pas compte des coûts et des avantages liés à l'acquisition découlant d'initiatives d'intégration ou de synergies et ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui auraient été obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025 ou des résultats qu'on aurait pu obtenir ultérieurement.

ii) Acquisition d'actifs

Le 5 juin 2025, Knight a conclu des ententes exclusives de licence et d'approvisionnement avec Sumitomo Pharma America Inc. et ses sociétés affiliées en vue de commercialiser Myfembree®, Orgovyx® et Gemtesa® au Canada, ainsi qu'une convention d'acquisition d'actifs selon laquelle Knight a acquis certains produits à maturité (la « transaction avec Sumitomo »). Conformément aux modalités des ententes, Knight a acquis les droits exclusifs de distribution, de promotion, de commercialisation et de vente des produits sous licence et des produits acquis au Canada.

La transaction avec Sumitomo a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs. Knight a payé 25 400 \$ et pourrait devoir verser ultérieurement certains paiements d'étapes de vente conditionnels pouvant atteindre 15 750 \$. Un montant de 29 718 \$ a été comptabilisé comme un ajout aux immobilisations incorporelles, qui comprenait le paiement de 25 400 \$ et la juste valeur des paiements conditionnels de 3 593 \$, tandis que les coûts d'acquisition directement attribuables se sont élevés à 725 \$. La juste valeur des paiements conditionnels a été déterminée en fonction de la probabilité de réalisation des étapes connexes. Ce montant a été actualisé à sa valeur actuelle selon le taux d'intérêt approprié. Le montant à payer lié aux paiements conditionnels a été comptabilisé dans les « Autres soldes à payer » (non courants) au 31 décembre 2025.

RÉSULTATS FINANCIERS**Section 4 – Résultats d'exploitation****Hyperinflation**

La Société applique la norme IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, car la filiale de la Société en Argentine emploie le peso argentin comme monnaie fonctionnelle. Selon IAS 29, les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être ajustés sur la base d'un indice général des prix approprié pour refléter les effets de l'inflation. Après la prise en compte des effets de l'hyperinflation, le compte de résultat est converti selon le taux de change de clôture en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les produits des activités ordinaires et les charges d'exploitation libellés dans la monnaie locale, soit l'ARS, sont retraités entre le mois au cours duquel les ventes ont été effectuées ou les charges engagées et la fin de la période de présentation de l'information financière au moyen de l'indice d'inflation en vigueur au cours de cette période. Le retraitement est calculé sur une base cumulée depuis le début de l'exercice conformément à IAS 29 (les « chiffres ajustés selon l'inflation »). Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a retraité les chiffres de chaque mois respectif en utilisant les indices d'inflation suivants :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2025	1,29	1,26	1,21	1,18	1,16	1,14	1,12	1,10	1,08	1,05	1,03	1,00
2024	1,81	1,59	1,44	1,32	1,27	1,21	1,16	1,12	1,08	1,05	1,03	1,00

Selon IAS 29, les chiffres ajustés selon l'inflation sont convertis de la monnaie locale à la monnaie de présentation selon le taux en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les chiffres ajustés selon l'inflation ont été convertis en \$ CA au taux de clôture en vigueur à la fin du trimestre pour chacune des périodes respectives suivantes :

	T4-25	T4-24
ARS	1 059	717

	T4-25	T4-24	2025	2024
Variation de l'ARS (%)¹	(7,9) %	(0,1) %	(48) %	(17) %

¹ Dépréciation de l'ARS par rapport au \$ CA au cours de chaque période, calculé comme suit : (taux en vigueur à la fin de la période - taux en vigueur au début de la période) / taux en vigueur au début de la période.

En 2025, le taux d'inflation utilisé pour les ajustements des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation de la filiale de la Société en Argentine pour tenir compte de l'hyperinflation était inférieur à la dépréciation de l'ARS au cours de la même période. Par exemple, les produits des activités ordinaires générés et les charges d'exploitation engagées en janvier 2025 ont été retraités au moyen d'un indice d'inflation de 29 %, alors que l'ARS s'est déprécié de 48 % par rapport au \$ CA à 2025. Cela a donc entraîné une baisse des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation présentés en \$ CA selon IAS 29. En revanche, en 2024, l'indice d'inflation était plus élevé que la dépréciation de l'ARS, ce qui a entraîné une hausse des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation présentés en \$ CA selon IAS 29. Par conséquent, la comptabilisation liée à l'hyperinflation selon IAS 29 a donné lieu à une baisse des produits des activités ordinaires et des charges d'exploitation de la filiale de la Société en Argentine présentées en \$ CA au T4-25 et en 2025, par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent (l'« incidence de l'hyperinflation »).

Dans le cadre de la comptabilisation liée à l'hyperinflation, le coût des produits vendus dans la monnaie locale, soit l'ARS, est retraité au moyen de l'indice d'inflation en vigueur entre la date de l'achat ou la date de fabrication et la fin de la période de présentation de l'information financière et est converti en \$ CA au taux de clôture respectif en vigueur à la fin des trimestres. Au T4-25 et en 2025, l'indice d'inflation cumulé appliqué sur les stocks vendus était supérieur à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le coût des produits vendus présenté en \$ CA selon IAS 29 était donc plus élevé, entraînant une baisse de la marge brute au T4-25 et en 2025 par rapport à celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent (l'« incidence de l'hyperinflation sur la marge brute »).

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Taux de change

La Société comptabilise ses transactions et ses soldes dans les monnaies fonctionnelles respectives de ses filiales. En général, pour les filiales d'Amérique latine, la monnaie fonctionnelle est la monnaie locale du pays où l'entité exerce ses activités. Le taux de change utilisé pour convertir en monnaie fonctionnelle une transaction libellée en devises est le taux de change en vigueur à la date de la transaction. En outre, en ce qui concerne toutes les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le \$ CA au moment de leur inclusion dans le périmètre de consolidation, les comptes de résultat respectifs sont convertis aux cours de change moyens de la période.

Les variations des taux de change des devises influencent les résultats de la Société de deux façons :

- i. Incidence liée aux transactions : Certains achats de produits et certaines charges d'exploitation sont libellés en devises (principalement en \$ US, en € et en CHF).
- ii. Incidence liée à la conversion : Conversion des résultats d'exploitation en monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation, soit en \$ CA.

Pour de plus amples renseignements sur les taux de change utilisés pour la conversion de certaines devises d'Amérique latine en \$ CA, se reporter à la section 10, *Principales informations financières trimestrielles*.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le tableau ci-dessous présente la monnaie fonctionnelle des filiales de Knight :

Filiale	Pays	Monnaie fonctionnelle
Laboratorio LKM S.A. ¹	Argentine	ARS
Laboratorio LKM Bolivia S.A.	Bolivie	BOB
UM - Industria e Distribuidora de Medicamentos Ltda.	Brésil	BRL
United Medical Ltda.	Brésil	BRL
11718991 Canada Inc.	Canada	\$ CA
Laboratorio Biotoscana Farma S.p.A.	Chili	CLP
Laboratorio LKM Chile S.p.A.	Chili	CLP
Biotoscana Farma S.A.	Colombie	COP
Biotoscana Colveh 1 S.A.S	Colombie	COP
Biotoscana Colveh 2 S.A.S	Colombie	COP
Biotoscana Colveh 3 S.A.S	Colombie	COP
Biotoscana Colveh 4 S.A.S	Colombie	COP
Biotoscana Ecuador S.A.	Équateur	\$ US
LKM Laboratorios Ecuador S.A.	Équateur	\$ US
Knight Therapeutics Europe S.A.	Luxembourg	\$ US
Grupo Biotoscana de Especialidad S.A. de C.V.	Mexique	MXN
Grupo Biotoscana Panamá S.A.	Panama	\$ US
Laboratorio LKM Paraguay S.A.	Paraguay	PYG
Biotoscana Farma de Perú S.A.C.	Pérou	PEN
Grupo Biotoscana S.L.U.	Espagne	\$ US
Latin American Pharma Company ETVE S.L.U.	Espagne	\$ US
Knight Therapeutics USA Inc.	États-Unis	\$ US
Knight Therapeutics International S.A.	Uruguay	\$ US
Biotoscana Uruguay S.A.	Uruguay	UYU
GBT - Grupo Biotoscana S.A.	Uruguay	\$ US

¹ Le 1^{er} janvier 2025, Biotoscana Farma S.A. a fusionné avec Laboratorio LKM S.A.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

4.1 Compte de résultat consolidé

	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits des activités ordinaires	133 106	96 864	36 242	37 %	450 088	371 304	78 784	21 %
Coût des produits vendus	68 383	56 512	(11 871)	21 %	249 858	196 899	(52 959)	27 %
Marge brute	64 723	40 352	24 371	60 %	200 230	174 405	25 825	15 %
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>49 %</i>	<i>42 %</i>			<i>44 %</i>	<i>47 %</i>		
Charges								
Ventes et commercialisation	20 421	14 576	(5 845)	40 %	67 927	53 861	(14 066)	26 %
Charges administratives	15 033	10 741	(4 292)	40 %	56 182	45 488	(10 694)	24 %
Recherche et développement	9 223	7 365	(1 858)	25 %	28 984	23 304	(5 680)	24 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 836	10 630	(3 206)	30 %	49 487	44 355	(5 132)	12 %
Résultat d'exploitation	6 210	(2 960)	9 170	310 %	(2 350)	7 397	(9 747)	132 %
Produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti	(1 018)	(2 540)	(1 522)	60 %	(5 961)	(9 094)	(3 133)	34 %
Autres produits d'intérêts	(201)	(122)	79	65 %	(245)	(1 316)	(1 071)	81 %
Charge d'intérêts	3 924	2 447	(1 477)	60 %	10 422	9 223	(1 199)	13 %
Autres charges (produits)	(329)	1 135	1 464	129 %	2 272	129	(2 143)	1661 %
(Profit net) perte nette sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(8 930)	(8 317)	613	7 %	2 341	11 435	9 094	80 %
Perte (profit) de change	2 260	(1 740)	(4 000)	230 %	(1 856)	4 194	6 050	144 %
Profit lié à l'hyperinflation	(720)	(1 698)	(978)	58 %	(2 621)	(9 226)	(6 605)	72 %
Résultat avant impôts sur le résultat	11 224	7 875	3 349	43 %	(6 702)	2 052	(8 754)	427 %
Impôt sur le résultat								
Exigible	(221)	(3 813)	(3 592)	94 %	2 483	963	(1 520)	158 %
Différé	2 591	953	(1 638)	172 %	(3 811)	(3 243)	568	18 %
Charge (recouvrement) d'impôt	2 370	(2 860)	(5 230)	183 %	(1 328)	(2 280)	(952)	42 %
Résultat net	8 854	10 735	(1 881)	18 %	(5 374)	4 332	(9 706)	224 %
Résultat net de base et dilué par action	0,09	0,11	(0,02)	18 %	(0,05)	0,04	(0,10)	226 %

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 36 242 \$, ou 37 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 2 895 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, l'augmentation a été de 39 137 \$, ou 42 %, et de 33 033 \$, ou 33 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 29 134 \$. L'écart restant s'explique principalement par nos principaux produits promus, par les habitudes d'achat concernant certains produits, contrebalancées en partie par le recul de nos produits génériques de marque, et par la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 78 784 \$, ou 21 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 8 155 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, l'augmentation a été de 86 939 \$, ou 24 %, et de 87 855 \$, ou 24 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 56 532 \$. L'écart restant s'explique principalement par nos principaux produits promus, qui ont augmenté de 32 488 \$, ou 12 % en devises constantes¹, et par les habitudes d'achat concernant certains produits, contrebalancés en partie par la diminution de nos produits génériques de marque et la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie.

Nos produits des activités ordinaires par domaine thérapeutique se détaillent comme suit :

Domaines thérapeutiques	T4-25	T4-24 ¹	Variation		2025	2024 ¹	Variation	
			\$	%			\$	%
Oncologie/hématologie	41 988	35 823	6 165	17 %	146 373	140 837	5 536	4 %
Maladies infectieuses	42 252	40 417	1 835	5 %	160 381	150 986	9 395	6 %
Neurologie	26 989	12 480	14 509	116 %	85 460	53 229	32 231	61 %
Autres domaines	21 877	8 144	13 733	169 %	57 874	26 252	31 622	120 %
Total	133 106	96 864	36 242	37 %	450 088	371 304	78 784	21 %

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

Oncologie/hématologie

T4-25 par rapport au T4-24

- Le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 6 165 \$, ou 17 %. Compte non tenu de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 6 596 \$, ou 19 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 1 587 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 8 183 \$, ou 24 %, et de 6 009 \$, ou 17 %, en devises constantes¹. Les produits des activités ordinaires tirés de nos principaux produits promus ont augmenté de 4 983 \$, ou 24 %, en devises constantes¹. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout d'Orgovyx® et d'Onicit®, par la croissance de Minjuvi®, ainsi que par le lancement de Pemazyre®. Le reste de la hausse s'explique par les habitudes d'achat de certains clients.

2025 par rapport à 2024

- Le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 5 536 \$, ou 4 %. Compte non tenu de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 9 036 \$, ou 7 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 4 333 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille d'oncologie/hématologie a augmenté de 13 369 \$, ou 10 %, et de 12 808 \$, ou 10 %, en devises constantes¹. Les produits des activités ordinaires tirés de nos principaux produits promus ont augmenté de 14 531 \$, ou 20 %, en devises constantes¹, ce qui s'explique surtout par l'ajout d'Orgovyx® et d'Onicit®, la croissance de Minjuvi® et d'Akynzeo®, ainsi que par le lancement de Pemazyre®. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une baisse de nos produits à maturité et de nos produits génériques de marque en raison de leur cycle de vie et par la résiliation d'une entente non stratégique en Colombie.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Maladies infectieuses**T4-25 par rapport au T4-24**

- Le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 1 835 \$, ou 5 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 930 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 2 765 \$, ou 7 %, et de 802 \$, ou 2 %, en devises constantes¹. L'écart n'était pas important.

2025 par rapport à 2024

- Le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 9 395 \$, ou 6 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 2 622 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits contre les maladies infectieuses a augmenté de 12 017 \$, ou 8 %, et de 13 638 \$, ou 9 %, en devises constantes¹. L'augmentation s'explique surtout par la croissance de Cresemba® et d'Ambisome®, contrebalancée en partie par les habitudes d'achat concernant certains produits.

La Société a signé les contrats suivants avec le MSB visant Ambisome®, prévoyant les livraisons suivantes :

Contrats		Livraisons				
Nbre	Total	2025	2024	2023	2022	Total
1	34 600 \$	—	2 400 \$	25 200 \$	7 000 \$	34 600 \$
2	22 400 \$	—	22 400 \$	—	—	22 400 \$
3	32 229 \$	32 229 \$	—	—	—	32 229 \$
4 ¹	32 594 \$	6 699 \$	—	—	—	6 699 \$
Total	121 823 \$	38 928 \$	24 800 \$	25 200 \$	7 000 \$	95 928 \$

T4-25 par rapport au T4-24 et 2025 par rapport à 2024

Nbre de contrats	T4-25	T4-24	2025	2024
1	—	—	—	2 400 \$
2	—	—	—	22 400 \$
3	—	—	32 229 \$	—
4 ¹	6 699 \$	—	6 699 \$	—
Total	6 699 \$	—	38 928 \$	24 800 \$

¹ En novembre 2025, Knight a signé un quatrième contrat avec le MSB et s'attend à des livraisons additionnelles estimées à 25 895 \$ en 2026.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

- Les ventes au MSB ont augmenté de 6 699 \$ au T4-25 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'échelonnement des livraisons d'Ambisome®. Bien qu'il soit prévu que les troisième et quatrième contrats soient de taille similaire, la première commande pour le quatrième contrat, d'une valeur totale de 6 699 \$, a été expédiée en décembre 2025.
- Les ventes au MSB ont augmenté de 14 128 \$ en 2025 par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la croissance de la demande d'Ambisome®, par l'abandon du modèle d'achat direct décentralisé de certaines institutions publiques au profit de l'approvisionnement centralisé par l'entremise du MSB, ainsi que par l'échelonnement des livraisons. Bien qu'il soit prévu que les troisième et quatrième contrats soient de taille similaire, la première commande pour le quatrième contrat, d'une valeur totale de 6 699 \$, a été expédiée en décembre 2025.

Neurologie

T4-25 par rapport au T4-24

- Le portefeuille de neurologie a augmenté de 14 509 \$, ou 116 %, y compris une augmentation des produits des activités ordinaires de 19 \$ en raison de l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de neurologie a augmenté de 14 490 \$, ou 116 %, et de 13 496 \$, ou 100 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont contribué à hauteur de 14 810 \$ aux produits des activités ordinaires différentiels.

2025 par rapport à 2024

- Le portefeuille de neurologie a augmenté de 32 231 \$, ou 61 %, y compris une réduction des produits des activités ordinaires de 45 \$ en raison de l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de neurologie a augmenté de 32 276 \$, ou 61 %, et de 32 680 \$, ou 62 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont contribué à hauteur de 28 184 \$ aux produits des activités ordinaires différentiels. L'écart restant est attribuable aux habitudes d'achat de certains clients et au lancement de Jornay PM®.

Autres domaines

T4-25 par rapport au T4-24

- Le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 13 733 \$, ou 169 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 397 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 14 130 \$, ou 182 %, et de 13 223 \$, ou 153 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 12 132 \$. L'écart restant s'explique par la croissance d'Imvexxy® et de Bijuva®, contrebalancée en partie par les habitudes d'achat de certains clients.

2025 par rapport à 2024

- Le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 31 622 \$, ou 120 %, y compris une baisse des produits des activités ordinaires de 1 155 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille de produits pour d'autres domaines thérapeutiques spécialisés a augmenté de 32 777 \$, ou 129 %, et de 32 279 \$, ou 125 %, en devises constantes¹. Les portefeuilles de Paladin et de Sumitomo ont généré des produits des activités ordinaires différentiels de 24 267 \$. L'écart restant s'explique par la croissance d'Imvexxy® et de Bijuva® et par les habitudes d'achat de certains clients.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Tous les produits pharmaceutiques vendus par Knight sont classés comme produits novateurs ou comme produits BGx. Voici une description de chaque portefeuille :

Portefeuille de produits novateurs : Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques comprenant des molécules innovantes. Il comprend également des produits sous licence tels que Lenvima®, Cresemba®, Halaven®, Trelstar®, Akynzeo®, Ambisome®, Minjuvi®, Imvexxy®, Onicit®, Orgovyx®, Envarsus®PA et Xcopri®, ainsi que des produits détenus, ou partiellement détenus, par Knight tels qu'Exelon® et Impavido®. Les catégories du portefeuille sont les suivantes :

- Produits novateurs – promus : Produits pour lesquels la Société doit investir dans les activités commerciales, telles la promotion par la force de vente et les activités médicales.
- Produits novateurs – à maturité : Produits nécessitant moins d'activités promotionnelles ou ayant atteint leur plein potentiel sur le marché.
- Produits novateurs – abandonnés : Produits que la Société a cessé de commercialiser ou qu'elle est en voie d'abandonner.

Portefeuille de produits BGx : Ce portefeuille est composé de produits génériques de marque qui sont équivalents sur le plan pharmaceutique à une molécule innovante. Les produits génériques de marque reçoivent un nom de marque pour les différencier des produits génériques ordinaires ou d'autres produits génériques de marque. Le portefeuille de produits génériques de marque de la Société est principalement composé de produits fabriqués dans nos installations en Argentine aux fins de commercialisation en Argentine et dans le reste de l'Amérique latine (sauf au Brésil et au Mexique). Les catégories du portefeuille sont les suivantes :

- Produits BGx – nouvellement mis en marché : Produits pharmaceutiques génériques de marque mis en marché au cours des trois dernières années au 31 décembre 2025.
- Produits BGx – à maturité : Produits dont la mise en marché remontait à plus de trois ans au 31 décembre 2025.
- Produits BGx – abandonnés : Produits que la Société a cessé de commercialiser ou qu'elle est en voie d'abandonner.

Portefeuille de produits	Variation				Variation			
	T4-25	T4-24 ¹	\$	%	2025	2024 ¹	\$	%
Produits novateurs								
Promus	89 259	71 769	17 490	24 %	318 841	272 902	45 939	17 %
À maturité	32 253	10 689	21 564	202 %	84 411	41 236	43 175	105 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	121 512	82 458	39 054	47 %	403 252	314 138	89 114	28 %
Abandonnés	24	454	(430)	95 %	57	3 652	(3 595)	98 %
Total	121 536	82 912	38 624	47 %	403 309	317 790	85 519	27 %
Produits BGx								
Nouvellement mis en marché	673	479	194	41 %	2 088	2 087	1	— %
À maturité	10 839	13 284	(2 445)	18 %	44 353	50 731	(6 378)	13 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	11 512	13 763	(2 251)	16 %	46 441	52 818	(6 377)	12 %
Abandonnés	58	189	(131)	69 %	338	696	(358)	51 %
Total	11 570	13 952	(2 382)	17 %	46 779	53 514	(6 735)	13 %
Total des produits des activités ordinaires	133 106	96 864	36 242	37 %	450 088	371 304	78 784	21 %

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Portefeuille de produits	Variation		T4-25 par rapport au T4-24
	\$	%	
Produits novateurs – promus	17 490	24 %	- La variation comprenait une réduction des produits des activités ordinaires de 718 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. - Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 18 208 \$, ou 26 %, ce qui s'explique par : - une augmentation de 13 003 \$, ou 17 %, en devises constantes¹ attribuable à la croissance soutenue de nos principaux produits promus, notamment Lenvima®, Ambisome®, Imvexxy®, Bijuva® et Minjuvi®, ainsi qu'à l'apport d'Onicit®, d'Orgovyx®, de Myfembree®, d'Envarsus®PA et de Xcopri®; - une augmentation de 5 205 \$ attribuable à l'appréciation de certaines devises d'Amérique latine.
Produits novateurs – à maturité	21 564	202 %	- Produits des activités ordinaires différentiels tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo - Habitudes d'achat de certains clients
Produits novateurs – abandonnés	(430)	95 %	Résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024
Total des produits novateurs	38 624	47 %	
Produits BGx – nouvellement mis en marché	194	41 %	Aucun écart important
Produits BGx – à maturité	(2 445)	18 %	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille a diminué de 402 \$, ou 4 %, en raison du cycle de vie des produits.
Produits BGx – abandonnés	(131)	69 %	Aucun écart important
Total des produits BGx	(2 382)	17 %	
Total	36 242	37 %	
Portefeuille de produits	Variation		2025 par rapport à 2024
	\$	%	
Produits novateurs – promus	45 939	17 %	- La variation comprenait une réduction des produits des activités ordinaires de 2 152 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. - Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 48 091 \$, ou 18 %, ce qui s'explique par : - une augmentation de 49 370 \$, ou 18 %, en devises constantes¹ attribuable à la croissance soutenue de nos principaux produits promus, notamment Akynzeo®, Cresemba® et Ambisome®, Imvexxy®, Bijuva® et Minjuvi®, ainsi qu'à l'ajout d'Onicit®, d'Orgovyx®, de Myfembree®, d'Envarsus®PA et de Xcopri®; - une diminution de 1 279 \$ attribuable à la dépréciation de certaines devises d'Amérique latine.
Produits novateurs – à maturité	43 175	105 %	- Produits des activités ordinaires différentiels tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo - Habitudes d'achat de certains clients
Produits novateurs – abandonnés	(3 595)	98 %	Résiliation d'une entente de distribution non stratégique en Colombie en décembre 2024
Total des produits novateurs	85 519	27 %	
Produits BGx – nouvellement mis en marché	1	— %	Aucun écart important
Produits BGx – à maturité	(6 378)	13 %	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, le portefeuille a diminué de 741 \$, ou 2 %, en raison du cycle de vie des produits.
Produits BGx – abandonnés	(358)	51 %	Aucun écart important
Total des produits BGx	(6 735)	13 %	
Total	78 784	21 %	

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Marge brute	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, la marge brute s'est établie à 64 723 \$, ou 49 %, comparativement à une marge brute de 40 352 \$, ou 42 %, au T4-24. - L'effet négatif de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹ liées à la transaction avec Paladin de respectivement 2 080 \$ et 1 411 \$ ont nui à la marge brute. Au T4-24, l'effet négatif de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute de 3 971 \$ a nui à la marge brute. - Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹, la marge brute ajustée² a été de 68 214 \$ au T4-25, une hausse de 23 891 \$ par rapport à celle du T4-24 attribuable principalement aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, ainsi qu'à la croissance de nos principaux produits promus. - La marge brute ajustée², en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés², s'est établie à 51 % au T4-25, en comparaison à une marge brute ajustée des produits des activités ordinaires de 47 % au T4-24. L'augmentation s'explique principalement par l'apport plus élevé des activités au Canada au T4-25 par rapport à celui du T4-24, ce qui a généré une hausse de la marge brute ajustée, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés². 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la marge brute s'est établie à 200 230 \$, ou 44 %, comparativement à une marge brute de 174 405 \$, ou 47 %, en 2024. - L'effet négatif de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹ liées à la transaction avec Paladin de respectivement 14 765 \$ et 3 642 \$ ont nui à la marge brute. En 2024, la marge brute a été avantagée par l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute de 909 \$. - Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation sur la marge brute et de la charge de majoration¹, la marge brute ajustée² a été de 218 637 \$ en 2025, une hausse de 45 141 \$ par rapport à celle de 2024 attribuable principalement aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, ainsi qu'à la croissance de nos principaux produits promus. - La marge brute ajustée², en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés², s'est établie à 48 % en 2025, en comparaison à une marge brute ajustée des produits des activités ordinaires de 47 % en 2024. L'augmentation du pourcentage de marge brute ajustée² s'explique principalement par l'apport plus élevé des activités au Canada en 2025 par rapport à 2024, ce qui a généré une hausse de la marge brute ajustée², en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés², contrebalancé en partie par la combinaison de produits.
Ventes et commercialisation	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 5 845 \$, ou 40 %, y compris la baisse de 652 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 6 497 \$, ou 47 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure de vente et de notre structure commerciale à l'appui du portefeuille de Paladin, par les nouveaux lancements dans le portefeuille de Sumitomo, par le lancement de Jornay PM[®], ainsi que par le lancement de Minjuvi[®] au Mexique. Outre notre structure, l'augmentation s'explique également par les charges de promotion et de commercialisation liées aux produits récemment mis en marché acquis dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, notamment Orgovyx[®], Myfembree[®], Xcopri[®] et Envarsus[®]PA, ainsi que lors des lancements récents de marques, telles que Jornay PM[®] au Canada, Minjuvi[®] au Mexique et en Argentine, Pemazyre[®] au Mexique et au Brésil, ainsi que Onicit[®] et les activités de pré-lancement de Tavalisse[®] au Mexique. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 14 066 \$, ou 26 %, y compris la baisse de 1 774 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges de vente et de commercialisation ont augmenté de 15 840 \$, ou 30 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure de vente et de notre structure commerciale à l'appui du portefeuille de Paladin, par les nouvelles mises en marché dans le portefeuille de Sumitomo, ainsi que par le lancement de Minjuvi[®] au Mexique et de Jornay PM[®] au Canada. Outre notre structure, l'augmentation s'explique également par les charges de promotion et de commercialisation liées aux produits récemment mis en marché qui ont été acquis dans le cadre des transactions avec Paladin et Sumitomo, notamment Orgovyx[®], Myfembree[®], Xcopri[®] et Envarsus[®]PA, ainsi que par les lancements récents de marques telles que Jornay PM[®] au Canada, Minjuvi[®] au Mexique et en Argentine, Pemazyre[®] au Mexique et au Brésil, ainsi que Onicit[®] et les activités de pré-lancement de Tavalisse[®] au Mexique.

¹ La charge de majoration correspond à l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre de la transaction Paladin, comptabilisé selon la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, lorsque les stocks acquis dans le cadre de la transaction sont vendus.

² La marge brute ajustée et les produits des activités ordinaires ajustés sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Charges administratives	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les charges administratives ont augmenté de 4 292 \$, ou 40 %, y compris une baisse de 502 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges administratives ont augmenté de 4 794 \$, ou 46 %. L'augmentation s'explique principalement par une hausse de 2 903 \$ de la rémunération fondée sur des actions à la suite essentiellement de la réévaluation périodique de l'atteinte des cibles en matière d'acquisition des droits. L'écart restant s'explique par l'élargissement de la structure attribuable aux transactions avec Paladin et Sumitomo, et par l'augmentation des dépenses liées aux honoraires professionnels et de consultation. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les charges administratives ont augmenté de 10 694 \$, ou 24 %, y compris une baisse de 567 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les charges administratives ont augmenté de 11 261 \$, ou 26 %. L'augmentation s'explique principalement par des coûts d'acquisition et de transaction de 4 567 \$ liés à la transaction avec Paladin ainsi que par une hausse de 5 063 \$ de la rémunération fondée sur des actions à la suite essentiellement de la réévaluation périodique de l'atteinte des cibles en matière d'acquisition des droits. L'écart restant s'explique principalement par l'élargissement de la structure attribuable aux transactions avec Paladin et Sumitomo, et par l'augmentation des dépenses liées aux honoraires professionnels et de consultation.
Recherche et développement	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 1 858 \$, ou 25 %, y compris une baisse de 555 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 2 413 \$, ou 35 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure d'affaires scientifiques, comprend le personnel de liaison sur le terrain du secteur des sciences médicales associé aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. Outre notre structure, l'augmentation comprend des dépenses additionnelles sur le plan médical et réglementaire et en matière de pharmacovigilance ayant trait aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et aux frais de développement, aux charges liées à la réglementation, aux charges de pré-lancement et de lancement dans notre portefeuille de produits en développement ainsi qu'aux nouveaux lancements de produits, tels que Niktivmo®, Minjuvi®, Jornay PM® et Pemazyre®. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 5 680 \$, ou 24 %, y compris une baisse de 1 086 \$ attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 6 766 \$, ou 30 %. - L'augmentation s'explique principalement par l'élargissement de notre structure d'affaires scientifiques, y compris le personnel de liaison sur le terrain du secteur des sciences médicales associé aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo. Outre notre structure, l'augmentation s'explique également par des dépenses additionnelles sur le plan médical et réglementaire et en matière de la pharmacovigilance ayant trait aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et aux frais de développement, aux charges liées à la réglementation, aux charges de pré-lancement et de lancement dans notre portefeuille de produits en développement ainsi qu'aux nouveaux lancements de produits, tels que Niktivmo®, Minjuvi®, Jornay PM® et Pemazyre®.
Amortissement des immobilisations incorporelles	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 3 206 \$, ou 30 %, en raison surtout de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises en juin 2025, lors de la conclusion des transactions avec Paladin et Sumitomo. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'élimination de l'amortissement lié à certaines immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de GBT, à savoir des médicaments génériques de marque, qui ont été entièrement amorties en novembre 2024. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 5 132 \$, ou 12 %, en raison surtout de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises en juin 2025, lors de la conclusion des transactions avec Paladin et Sumitomo. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par l'élimination de l'amortissement lié à certaines immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de GBT, à savoir des médicaments génériques de marque, qui ont été entièrement amorties en novembre 2024.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits d'intérêts¹	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits d'intérêts ont diminué de 1 443 \$, ou 54 %, ce qui s'explique principalement par le remboursement de prêts stratégiques consentis et par la diminution du solde moyen de la trésorerie et des titres négociables par rapport à celui de l'exercice précédent. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits d'intérêts ont diminué de 4 204 \$, ou 40 %, ce qui s'explique principalement par le remboursement des prêts stratégiques consentis, et par la diminution du solde moyen de la trésorerie et des titres négociables par rapport à celui de l'exercice précédent.
Charge d'intérêts	T4-25 par rapport au T4-24 - La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts de 2 014 \$ sur les emprunts bancaires (1 818 \$ au T4-24), la charge de désactualisation de 1 733 \$ (452 \$ au T4-24) et la charge d'intérêts de 137 \$ sur les obligations locatives (177 \$ au T4-24). - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires a augmenté de 196 \$, ou 11 %. Il n'y a pas eu d'augmentation importante de la charge d'intérêts sur les emprunts malgré le prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable destiné à financer la transaction avec Paladin en juin 2025. Le principal facteur en cause était le remboursement de capital de 6 123 \$ sur les prêts contractés auprès d'IFC et en Amérique latine. De plus, Knight a remboursé une tranche de 20 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable provenant des flux de trésorerie disponibles liés aux activités d'exploitation. Après la fin de l'exercice, Knight a remboursé une autre tranche de 10 000 \$ de capital sur la facilité de crédit renouvelable. Le changement dans la composition des prêts qui en a découlé, compte tenu de l'ajout de la facilité de crédit renouvelable à un taux d'intérêt effectif de 3,81 %, contrebalancé par des remboursements de prêts libellés en devises d'Amérique latine assortis de taux d'intérêt effectifs de 7,62 % à 16,96 %, a entraîné une baisse de la moyenne des taux d'intérêt effectifs au T4-25 par rapport au T4-24. Pour plus de détails, se reporter à la section 7, <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i>. - La charge de désactualisation est liée à l'augmentation de la valeur comptable des autres soldes à payer. Ces soldes correspondent l'obligation de payer certains montants prédéfinis contractuellement à l'atteinte d'échéances précises ou d'étapes connexes en matière de développement, de réglementation ou de ventes déterminées. L'évaluation des autres soldes à payer reflète l'actualisation des paiements futurs prévus à la valeur actualisée au moyen de taux d'intérêt appropriés. La charge de désactualisation a augmenté de 1 321 \$, ou 292 %, en raison de la hausse des autres soldes à payer en 2025, attribuable à des nouvelles conventions de licence conclues en 2025, ainsi qu'aux portefeuilles Paladin et Sumitomo. 2025 par rapport à 2024 - La charge d'intérêts comprend la charge d'intérêts de 8 044 \$ sur les emprunts bancaires (7 887 \$ en 2024), la charge de désactualisation de 1 645 \$ (452 \$ en 2024) et la charge d'intérêts de 733 \$ sur les obligations locatives (884 \$ en 2024). - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires a augmenté de 157 \$, ou 2 %. Il n'y a pas eu d'augmentation importante de la charge d'intérêt sur les emprunts malgré le prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable destiné à financer la transaction avec Paladin en juin 2025. Le principal facteur en cause était le remboursement de capital de 15 134 \$ sur les prêts contractés auprès d'IFC et en Amérique latine. De plus, Knight a remboursé une tranche de 20 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable provenant des flux de trésorerie disponibles liés aux activités d'exploitation. Après la fin de l'exercice, Knight a remboursé une autre tranche de 10 000 \$ de capital sur la facilité de crédit renouvelable. Le changement dans la composition des prêts qui en a découlé, compte tenu de l'ajout de la facilité de crédit renouvelable à un taux d'intérêt effectif de 3,81 %, contrebalancé par des remboursements de prêts libellés en devises d'Amérique latine assortis de taux d'intérêt effectifs de 7,62 % à 16,96 %, a entraîné une baisse de la moyenne des taux d'intérêt effectifs en 2025 par rapport à 2024. Pour plus de détails, se reporter à la section 7, <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i>. - La charge de désactualisation a augmenté de 1 193 \$, ou 264 %, en raison de la hausse du solde des autres soldes à payer en 2025 découlant des nouvelles conventions de licence conclues en 2025, y compris les portefeuilles Paladin et Sumitomo.
Autres (produits) charges	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les autres produits ont été de 329 \$, en comparaison à d'autres charges de 1 135 \$ au T4-24. Il n'y a pas eu d'écart important. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les autres charges ont été de 2 272 \$, en comparaison à 129 \$ en 2024, du fait surtout du remboursement du prêt consenti à Synergy au T2-25. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 13, <i>Placements stratégiques</i>.

¹ Comprendent les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti et les autres produits d'intérêts principalement tirés des intérêts réalisés sur les prêts.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Profit net ou perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	T4-25 par rapport au T4-24 - Le profit net sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour le T4-24 s'est élevé à 8 930 \$, en comparaison à 8 317 \$ au T4-24, principalement en raison de la réévaluation de nos placements stratégiques dans des fonds. 2025 par rapport à 2024 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'est élevée à 2 341 \$, en comparaison à 11 435 \$ en 2024, principalement en raison de la réévaluation de nos placements stratégiques dans des fonds.
Profit net ou perte nette sur les placements dans des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	T4-25 par rapport au T4-24 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour le T4-25 s'est élevée à 1 283 \$, principalement en raison d'une baisse de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour le T4-24 s'est élevée à 5 958 \$, principalement en raison d'une baisse de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 13, <i>Placements stratégiques</i>. 2025 par rapport à 2024 - La perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour 2025 s'est élevée à 4 066 \$, principalement en raison d'une baisse de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. - En 2024, le profit net sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'est élevé à 8 640 \$, en raison principalement de l'augmentation de la juste valeur des actions ordinaires de Synergy. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 13, <i>Placements stratégiques</i>.
Perte (profit) de change	T4-25 par rapport au T4-24 - Au T4-25, la perte de change de 2 260 \$ est principalement attribuable à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et aux pertes liées aux soldes intersociétés en raison de la dépréciation du réal. - Le profit de change pour le T4-24 s'est élevé à 1 740 \$ du fait principalement de la dépréciation du \$ CA par rapport au \$ US, contrebalancée en partie par les pertes liées aux soldes intersociétés en raison de la dépréciation du BRL. 2025 par rapport à 2024 - En 2025, le profit de change s'est élevé à 1 856 \$, du fait principalement de la réévaluation des soldes intersociétés en raison de l'appréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain, le tout en partie contrebalancé par l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. - La perte de change en 2024 s'est élevée à 4 194 \$, du fait principalement des pertes liées aux soldes intersociétés en raison de la dépréciation du BRL et du COP.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Profit lié à l'hyperinflation	- Le profit lié à l'hyperinflation a été de 720 \$ au T4-25 en comparaison à 1 698 \$ au T4-24. En 2025, le profit lié à l'hyperinflation a été de 2 621 \$ en comparaison à un gain lié à l'hyperinflation de 9 226 \$ en 2024. - Le profit se rapporte à un profit sur la position monétaire nette (actifs monétaires moins passifs monétaires) dans le cadre de la comptabilisation liée à l'hyperinflation. Pour plus de renseignements, se reporter à la section intitulée <i>Hyperinflation</i> ci-après. - Pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation liée à l'hyperinflation, se reporter à la note 2.3, <i>Résumé des méthodes comptables significatives</i>, des états financiers annuels.
Charge (recouvrement d'impôt)	T4-25 par rapport au T4-24 - La charge d'impôt de 2 370 \$ au T4-25 est principalement attribuable à des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés et à des différences temporaires, contrebalancées en partie par la comptabilisation de certains actifs d'impôt différé. - Le recouvrement d'impôt, qui s'est élevé à 2 860 \$ pour le T4-24, est attribuable à la reprise de l'impôt sur le résultat à payer à l'égard d'années antérieures dans un territoire à la lumière de faits nouveaux et à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat exigible résultant de nos résultats d'exploitation dans certains territoires, contrebalancés par des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés. 2025 par rapport à 2024 - Le recouvrement d'impôt de 1 328 \$ en 2025 est attribuable à des écarts temporaires, ainsi qu'à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales générées dans certains territoires, le tout contrebalancé en partie par la charge d'impôt sur le résultat exigible résultant de nos résultats d'exploitation. - Le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 280 \$ en 2024, attribuable à la reprise de l'impôt sur le résultat à payer à l'égard d'années antérieures dans un territoire à la lumière de faits nouveaux et à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat exigible résultant de nos résultats d'exploitation dans certains territoires, ainsi qu'à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales dans certains territoires, le tout contrebalancé par des écarts temporaires liés à certaines transactions intersociétés.

SITUATION FINANCIÈRE

Section 5 – Bilans consolidés

5.1 Hyperinflation

Selon IAS 29, tous les actifs et passifs non monétaires sont convertis en ARS au moyen de l'indice d'inflation en vigueur entre le début et la fin de la période de présentation de l'information financière. Ces actifs et passifs libellés en ARS sont par la suite convertis en \$ CA au moyen du taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, l'indice d'inflation était de 31,5 %, tandis que l'ARS s'est déprécié de 18 % par rapport au \$ CA. Par conséquent, la valeur des actifs et passifs non monétaires détenus en Argentine a augmenté au moment de la conversion en \$ CA selon les IFRS.

5.2 Incidence de la volatilité du taux de change

Les actifs et les passifs au bilan sont convertis de la devise au \$ CA au taux de clôture en vigueur à la fin du trimestre de présentation de l'information financière. Pour de plus amples renseignements sur les taux de change utilisés pour la conversion de certaines devises d'Amérique latine en \$ CA, se reporter à la section 10, *Principales informations financières trimestrielles*.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

5.3 Bilan consolidé

Aux	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation	
			\$	%
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 449	80 106	(3 657)	5 %
Titres négociables	18 834	62 225	(43 391)	70 %
Créances clients	127 775	105 196	22 579	21 %
Autres débiteurs	6 063	4 339	1 724	40 %
Stocks	135 866	102 698	33 168	32 %
Charges payées d'avance et dépôts	6 505	7 744	(1 239)	16 %
Autres actifs financiers courants	18 946	30 506	(11 560)	38 %
Impôt sur le résultat à recevoir	4 397	3 999	398	10 %
Total des actifs courants	394 835	396 813	(1 978)	— %
Charges payées d'avance et dépôts	8 883	7 217	1 666	23 %
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 919	5 912	4 007	68 %
Immobilisations corporelles	12 006	14 110	(2 104)	15 %
Immobilisations incorporelles	379 510	283 612	95 898	34 %
Goodwill	89 982	86 477	3 505	4 %
Autres actifs financiers	79 484	103 426	(23 942)	23 %
Actifs d'impôt différé	26 921	21 247	5 674	27 %
Autres créances à long terme	44 760	44 983	(223)	— %
Total des actifs non courants	651 465	566 984	84 481	15 %
Total de l'actif	1 046 300	963 797	82 503	9 %

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Aux	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation	
			\$	%
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Fournisseurs et charges à payer	120 868	78 345	42 523	54 %
Obligations locatives	3 398	2 640	758	29 %
Autres passifs	12 878	1 876	11 002	586 %
Emprunts bancaires	16 730	17 486	(756)	4 %
Impôt sur le résultat à payer	580	213	367	172 %
Autres soldes à payer	10 806	10 688	118	1 %
Total des passifs courants	165 260	111 248	54 012	49 %
Fournisseurs et charges à payer	4 887	4 828	59	1 %
Obligations locatives	6 618	3 434	3 184	93 %
Emprunts bancaires	51 165	25 899	25 266	98 %
Autres soldes à payer	48 105	19 443	28 662	147 %
Passifs d'impôt différé	2 993	3 840	(847)	22 %
Total du passif	279 028	168 692	110 336	65 %
Capitaux propres				
Capital social	530 140	534 266	(4 126)	1 %
Bons de souscription	—	117	(117)	100 %
Surplus d'apport	32 449	25 708	6 741	26 %
Cumul des autres éléments du résultat global	55 741	80 220	(24 479)	31 %
Résultats non distribués	148 942	154 794	(5 852)	4 %
Total des capitaux propres	767 272	795 105	(27 833)	4 %
Total du passif et des capitaux propres	1 046 300	963 797	82 503	9 %

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024

Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables (courants et non courants)	La trésorerie et les équivalents de trésorerie et titres négociables s'élevaient à 95 283 \$, un recul de 47 048 \$, ou 33 %, du fait surtout du paiement de 141 867 \$ lié aux transactions avec Paladin et Sumitomo, de certaines immobilisations incorporelles, et du rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA pour un montant de 6 352 \$, du règlement des intérêts sur des emprunts bancaires et des obligations locatives de 11 945 \$. Ces sorties de trésorerie ont été en partie contrebalancées par des entrées de trésorerie de 68 957 \$ provenant des activités d'exploitation, ainsi que par le recouvrement de prêts stratégiques et la distribution de fonds de 25 250 \$. De plus, au cours de l'exercice, Knight a prélevé 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable et utilisé des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des remboursements du capital d'un montant de 35 134 \$ sur ses emprunts. Après la fin de l'exercice, Knight a remboursé une autre tranche de capital de 10 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable.
Créances clients	Les créances clients se sont élevées à 127 775 \$, une augmentation de 22 579 \$, ou 21 %, attribuable principalement aux créances clients générées par les produits des activités ordinaires tirés des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo, ainsi que par la croissance dans le reste du portefeuille.
Autres débiteurs (courants)	Les autres débiteurs se sont élevés à 6 063 \$, une augmentation de 1 724 \$, ou 40 %, qui s'explique essentiellement par certains passifs repris par Knight qui seront remboursés par Paladin Pharma Inc. et par des taxes de vente et d'autres taxes à recevoir.
Stocks	Les stocks se sont élevés à 135 866 \$, en hausse de 33 168 \$, ou 32 %, dont une tranche d'environ 26 000 \$ liée au solde des stocks des portefeuilles de Paladin et de Sumitomo au 31 décembre 2025. L'écart restant s'explique par le calendrier des achats et par les investissements dans les lancements de nouveaux produits, en partie contrebalancés par l'incidence de l'hyperinflation sur le bilan, les stocks détenus en Argentine et l'écart de conversion.
Charges payées d'avance et dépôts (courants et non courants)	Les charges payées d'avance et dépôts se sont élevés à 15 388 \$, une augmentation de 427 \$, ou 3 %. Il n'y a pas eu d'écart important.
Autres actifs financiers (courants et non courants)	Les autres actifs financiers se sont établis à 98 430 \$, une baisse de 35 502 \$, ou 27 %, qui s'explique principalement par ce qui suit : Prêts : Tous les soldes de prêts stratégiques en cours ont été remboursés en 2025, ce qui a entraîné une diminution de 21 116 \$, ou 100 %. Fonds : baisse de 12 540 \$, ou 14 %, attribuable à une diminution du capital de 7 626 \$ et à une baisse de la juste valeur de 4 914 \$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 13, <i>Placements stratégiques</i>.
Impôt sur le résultat à recevoir	L'impôt sur le résultat à recevoir s'est fixé à 4 397 \$, une augmentation de 398 \$, ou 10 %. Il n'y a pas eu d'écart important.
Actifs au titre de droits d'utilisation	Les actifs au titre de droits d'utilisation se sont élevés à 9 919 \$, une hausse de 4 007 \$, ou 68 %, attribuable principalement à des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin et à un contrat de location d'espaces de bureaux conclu en 2025.
Immobilisations corporelles	Les immobilisations corporelles se sont établies à 12 006 \$, une baisse de 2 104 \$, ou 15 %, attribuable principalement à l'écart de conversion et à l'amortissement, contrebalancée en partie par certains ajouts.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Immobilisations incorporelles	Les immobilisations incorporelles se sont élevées à 379 510 \$, une augmentation de 95 898 \$ ou 34 %, du fait surtout de la comptabilisation des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Paladin pour une contrepartie de 102 761 \$ et des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Sumitomo pour une contrepartie de 29 718 \$, le tout en partie contrebalancé par l'amortissement, l'écart de conversion et la décomptabilisation de certains paiements d'étape lorsque la réalisation des étapes elles-mêmes est jugée improbable.
Goodwill	Le goodwill s'est établi à 89 982 \$, une hausse de 3 505 \$, ou 4 %. La hausse correspond au goodwill de 2 440 \$ comptabilisé dans le cadre de la transaction avec Paladin. Le reste de l'écart est attribuable à l'écart de conversion sur le goodwill comptabilisé à l'acquisition de GBT.
Actifs d'impôt différé	Les actifs d'impôt différé étaient de 26 921 \$, une hausse de 5 674 \$ ou 27 %, attribuable surtout à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé en lien avec des pertes fiscales subies dans un territoire, à l'incidence des variations de taux de change liées aux établissements à l'étranger, à des actifs d'impôt différé comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin et à des actifs d'impôt différé liés à d'autres différences temporaires.
Autres débiteurs (non courants)	Les autres débiteurs se sont établis à 44 760 \$, en raison principalement des dépôts effectués auprès des autorités fiscales canadiennes en lien avec la cession en 2014 d'un BEP. Il n'y a pas eu d'écart important entre le T4-25 et le T4-24.

31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024

Fournisseurs et charges à payer (courants et non courants)	Les fournisseurs et charges à payer se sont établis à 125 755 \$, une augmentation de 42 582 \$, ou 51 %. L'augmentation s'explique par la hausse des crédeturs découlant de nos activités au Canada en raison de l'expansion du portefeuille de produits attribuable aux transactions avec Paladin et Sumitomo et de l'achat de stocks liés à nos principaux produits promus.
Obligations locatives (courants et non courants)	Les obligations locatives se sont élevées à 10 016 \$, une hausse de 3 942 \$, ou 65 %, attribuable principalement à des obligations locatives comptabilisées dans le cadre de la transaction avec Paladin et à un contrat de location d'espaces à bureaux conclu en 2025.
Autres passifs	- Les autres passifs se sont établis à 12 878 \$, une augmentation de 11 002 \$, ou 586 %, qui s'explique essentiellement par la retenue d'un montant restant de 8 457 \$ exigible dans le cadre de la transaction avec Paladin. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 3, <i>Acquisitions</i>, pour plus de précisions concernant les retenues.
Emprunts bancaires (courants et non courants)	- Les emprunts bancaires se sont établis à 67 895 \$, une augmentation de 24 510 \$, ou 56 %, en raison principalement du prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable effectué le 17 juin 2025, contrebalancé en partie par des remboursements d'emprunts de 34 771 \$, dont un remboursement de 20 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable et 12 690 \$ sur les prêts consentis par l'IFC. Après la clôture de l'exercice, Knight a remboursé une tranche de 10 000 \$ du capital de la facilité de crédit renouvelable. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 7, <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i>.
Impôt sur le résultat à payer	L'impôt sur le résultat à payer s'est élevé à 580 \$, une hausse de 367 \$, ou 172 %. Il n'y a pas eu d'écart important.
Autres soldes à payer (courants et non courants)	Les autres soldes à payer se sont établis à 58 911 \$, une augmentation de 28 780 \$ ou 96 %, qui s'explique essentiellement par des paiements d'étape comptabilisés dans le cadre de la transaction avec Paladin, par certaines modifications de conventions de licence liées à des produits et par la comptabilisation de paiements conditionnels liés à la transaction avec Sumitomo.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Passifs d'impôt différé	Les passifs d'impôt différé se sont établis à 2 993 \$, une baisse de 847 \$, ou 22 %, en raison principalement de certaines transactions intersociétés et des différences temporaires liées aux immobilisations incorporelles.
Capital social	- Le capital social s'est établi à 530 140 \$, une baisse de 4 126 \$. La baisse est attribuable à l'achat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA, contrebalancé en partie par l'émission d'actions ordinaires aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions et du RAAS. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres des états financiers annuels.
Surplus d'apport	- Le surplus d'apport s'est établi à 32 449 \$, une baisse de 6 741 \$, ou 26 %. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers annuels.
Cumul des autres éléments du résultat global	- Le cumul des autres éléments du résultat global s'est établi à 55 741 \$, en baisse de 24 479 \$, découlant i) d'une perte latente sur la conversion des résultats des établissements à l'étranger de 20 413 \$, du fait principalement de l'appréciation du \$ CA par rapport au \$ US et à l'ARS, ii) d'une perte nette sur les placements dans des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 4 066 \$, ce qui indique une baisse de la juste valeur des actions de Synergy (pour plus de renseignements, se reporter à la section 13, <i>Placements stratégiques</i>). - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers annuels.
Résultats non distribués	- Les résultats non distribués se sont établis à 148 942 \$, une baisse de 5 852 \$ ou 4 % qui s'explique essentiellement par la perte nette de l'exercice. - Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'état des variations des capitaux propres consolidé des états financiers annuels.

Section 6 – Avis de nouvelle cotisation

Décision en matière fiscale concernant un BEP

Knight a reçu des avis de nouvelle cotisation de l'ARC et de RQ respectivement en juillet 2018 et janvier 2019. Ces avis de cotisation concernaient la cession par Knight en 2014 d'un BEP détenu par sa filiale en propriété exclusive Knight Therapeutics International S.A. Un BEP est un actif transférable qui confère au porteur le droit à une évaluation prioritaire pour un médicament de son choix.

Le BEP de la Société a été accordé le 19 mars 2014, à la suite de l'approbation par la FDA d'Impavido®, et a été cédé à un tiers en novembre 2014 pour un produit brut de 125 000 \$ US. Les avis de nouvelle cotisation prévoient que Knight est passible de payer à l'ARC et à RQ des impôts et intérêts supplémentaires totalisant respectivement 23 340 \$ et 18 242 \$. Knight a effectué un dépôt pour le montant total à l'ARC en juillet 2018 et à RQ, en février 2019. En outre, l'ARC et RQ verseront des intérêts sur le dépôt à Knight si la Société a gain de cause. Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas comptabilisé le montant des intérêts estimé à 9 056 \$.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Knight estime que ces avis sont non fondés et, par conséquent, elle a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC en septembre 2018 pour entamer le processus d'opposition. En octobre 2021, l'ARC a répondu à l'avis d'opposition de Knight en confirmant ses nouvelles cotisations d'impôt initiales. Knight a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt en décembre 2021. L'audience d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt (« CCI ») a débuté en février 2026 et devrait reprendre et se conclure en août 2026. Knight prévoit qu'une décision sera rendue par la Cour canadienne de l'impôt dans les 18 à 24 mois suivant la fin de l'audience. L'une ou l'autre des parties peut en appeler de la décision de la Cour canadienne de l'impôt devant la Cour d'appel fédérale. La résolution de ce processus peut avoir deux issues possibles :

Décision favorable à Knight

La Société n'est pas tenue de payer de l'impôt relativement à la cession du BEP et recouvrera son dépôt en trésorerie de 41 582 \$ auprès des autorités fiscales ainsi que les intérêts, qui sont estimés à 9 056 \$ au 31 décembre 2025.

Décision défavorable à Knight

La Société est tenue de payer de l'impôt relativement à la cession du BEP et ne recouvrera pas le dépôt de 41 582 \$ auprès des autorités fiscales. Cette décision entraînera la décomptabilisation du dépôt du solde des autres débiteurs et l'augmentation de la charge d'impôt exigible.

La Société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que l'issue du processus d'appel soit favorable à Knight. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de provision pour impôt relative à la cession du BEP dans ses états financiers consolidés. Toutefois, rien ne garantit l'issue de cette question ni le moment où une décision sera prise.

Décision en matière fiscale concernant le goodwill

En juillet 2021, la filiale brésilienne de Knight a reçu une nouvelle cotisation fiscale de l'administration fédérale des contributions brésiliennes (RFB). La nouvelle cotisation se rapporte principalement à l'amortissement fiscal du goodwill réclamé de 2016 à 2018. La nouvelle cotisation est fondée sur le principe selon lequel cet amortissement fiscal n'était pas déductible aux fins du calcul du bénéfice imposable et que Knight était tenue de payer un montant total de 20 600 \$ [82 400 BRL] en impôts, pénalités et intérêts. Knight n'a effectué aucun paiement relativement à cette nouvelle cotisation.

Knight est en profond désaccord avec la nouvelle cotisation, qu'elle estime non fondée, et a déposé une contestation administrative. En 2025, la Société a obtenu une décision favorable du tribunal administratif par une majorité de cinq voix contre une. La RFB a interjeté appel en janvier 2026 et l'affaire a été portée devant la chambre supérieure des recours fiscaux (Câmara Superior de Recursos Fiscais – « CSRF »). En règle générale, il peut s'écouler jusqu'à deux ans avant que la CSRF rende son jugement, lequel pourrait avoir deux issues possibles :

Décision favorable à Knight :

Knight n'est pas tenue de payer les impôts, pénalités et intérêts visés par la nouvelle cotisation. La RFB ne pourra interjeter appel devant les tribunaux judiciaires.

Décision défavorable à Knight :

Knight est tenue de payer les impôts et pénalités d'un montant de 20 600 \$ [82 400 BRL], ainsi que des intérêts supplémentaires de 9 425 \$ [37 715 BRL] au 31 décembre 2025. Toutefois, Knight peut interjeter appel devant les tribunaux judiciaires.

Selon le point de vue de la Société, il est plus probable qu'improbable que la CSRF rende une décision favorable à Knight. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de provision pour impôts relative à cette nouvelle cotisation dans ses états financiers consolidés. Toutefois, rien ne garantit l'issue de cette question ni le moment où une décision sera prise.

Même si la Société estime que ses provisions pour impôt sont adéquates, la décision prise au terme des vérifications fiscales et de tout litige s'y rapportant pourrait différer considérablement des charges et provisions d'impôts sur le résultat à payer historiques.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 7 – Situation de trésorerie et sources de financement

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. Un comité de placement constitué de membres de la direction et du conseil d'administration veille au respect de cette politique. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides à échéances diverses et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses des activités poursuivies ainsi que des taux d'intérêt en vigueur.

La Société est d'avis que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables existants ainsi que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation suffisent à financer les activités courantes, à répondre à ses besoins en matière de fonds de roulement et à financer les acquisitions futures de produits et les acquisitions du siège social.

Le tableau ci-après présente un résumé des activités des flux de trésorerie et doit être lu en parallèle avec nos tableaux des flux de trésorerie consolidés.

	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	34 872	1 469	33 403	2274 %	68 957	36 280	32 677	90 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(4 584)	18 049	(22 633)	125 %	(75 158)	16 963	(92 121)	543 %
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(34 798)	(15 354)	(19 444)	127 %	5 406	(33 540)	38 946	116 %
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(4 510)	4 164	(8 674)	208 %	(795)	19 703	(20 498)	104 %
Écart de conversion, montant net	(917)	2 187	(3 104)	142 %	(2 862)	1 642	(4 504)	274 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	81 876	73 755	8 121	11 %	80 106	58 761	21 345	36 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	76 449	80 106	(3 657)	5 %	76 449	80 106	(3 657)	5 %
Titres négociables à la fin de la période	18 834	62 225	(43 391)	70 %	18 834	62 225	(43 391)	70 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables à la fin de la période	95 283	142 331	(47 048)	33 %	95 283	142 331	(47 048)	33 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables, déduction faite des emprunts bancaires	27 388	98 946	(71 558)	72 %	27 388	98 946	(71 558)	72 %

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	T4-25	2025
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à la trésorerie provenant des produits des activités ordinaires et des intérêts reçus, contrebalancée par les charges d'exploitation, notamment les salaires, les frais de R et D, les frais liés à la publicité et à la promotion et les autres charges de l'entreprise. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires et des charges sans effet de trésorerie comme les profits ou pertes latents ou réalisés sur les actifs financiers, la charge de rémunération fondée sur des actions, les amortissements, le profit ou la perte de change latent, les profits liés à l'hyperinflation, les autres produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 34 872 \$ et s'expliquent par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, et par une diminution du fonds de roulement de 11 820 \$. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 tiennent compte d'un paiement de 852 \$ en lien avec certains passifs postérieurs à la clôture, dont des indemnités de départ dans le cadre de la transaction avec Paladin (les « passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin »). Le paiement des passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin a entraîné une réduction de la retenue à payer à Paladin. La diminution du fonds de roulement est principalement attribuable à : • une augmentation de 11 734 \$ des fournisseurs et des autres passifs liée principalement à une hausse des créateurs découlant de nos activités au Canada, attribuable aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et aux achats de stocks liés à nos principaux produits promus, • une diminution de 7 039 \$ des stocks, attribuable principalement aux ventes au cours du trimestre et au décalage du calendrier des achats en raison des stocks importants liés aux portefeuilles de Paladin et Sumitomo, le tout en partie contrebalancé par • une augmentation de 9 075 \$ des créances clients et autres créances liée principalement à la hausse des produits des activités ordinaires au T4-25, par rapport à ceux du T3-25. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 1 618 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.	Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à la trésorerie provenant des produits des activités ordinaires et des intérêts reçus, contrebalancée par les charges d'exploitation, notamment les salaires, les frais de R et D, les frais liés à la publicité et à la promotion et les autres charges de l'entreprise. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires et des charges sans effet de trésorerie comme les profits ou pertes latents ou réalisés sur les actifs financiers, la charge de rémunération fondée sur des actions, les amortissements, le profit ou la perte de change latent, les profits liés à l'hyperinflation, les autres produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 68 957 \$ et s'expliquent par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, et par une diminution du fonds de roulement de 1 894 \$. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tiennent compte d'un paiement de 2 929 \$ en lien avec certains passifs postérieurs à la clôture, dont des indemnités de départ dans le cadre de la transaction avec Paladin (les « passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin »). Le paiement des passifs postérieurs à la clôture liés à Paladin a entraîné une réduction de la retenue à payer à Paladin. La diminution du fonds de roulement est principalement attribuable à : • une augmentation de 44 629 \$ des fournisseurs et des autres passifs liée principalement à une hausse des créateurs découlant de nos activités au Canada, attribuable aux portefeuilles de Paladin et de Sumitomo et aux achats de stocks liés à nos principaux produits promus, le tout contrebalancé en partie par • une augmentation de 26 134 \$ des créances clients et autres créances attribuable principalement aux créances clients découlant des produits des activités ordinaires générés par les portefeuilles de produits de Paladin et de Sumitomo; • une augmentation de 17 823 \$ des stocks. Les stocks acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin pour 26 223 \$ ont été classés comme une sortie de trésorerie liée aux activités d'investissement. L'augmentation de 17 823 \$ est principalement attribuable au calendrier des achats, aux stocks liés à la transaction avec Sumitomo, aux investissements effectués dans les lancements de nos nouveaux produits et aux écarts de conversion. Pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement, se reporter à la note 29, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, des états financiers consolidés annuels. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent une entrée de trésorerie de 6 923 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	T4-25	2025
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à ce qui suit : • un paiement net de 5 502 \$ pour l'achat de titres négociables; • le versement de la retenue de 1 300 \$ à Sumitomo, contrebalancé en partie par • un produit net tiré des fonds de 2 314 \$.	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à ce qui suit : • un paiement de 135 481 \$ au titre des transactions avec Paladin et Sumitomo, contrebalancé en partie par : • un produit net de 42 208 \$ tiré des titres négociables; • un produit de 17 598 \$ découlant du remboursement du prêt consenti à Synergy et d'un autre prêt garanti consenti à une société du secteur des sciences de la vie; • un produit net tiré des fonds de 7 984 \$.
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à ce qui suit : • le remboursement du capital aux termes des emprunts bancaires de 26 990 \$, y compris un remboursement de 20 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable; • des intérêts payés sur les emprunts bancaires de 2 952 \$; • des remboursements du capital aux termes des obligations locatives totalisant 917 \$.	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les flux de trésorerie sont principalement attribuables à ce qui suit : • un prélèvement de 60 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable contractée auprès de la BNC, dont 20 000 \$ ont été remboursés par la Société; • un prélèvement et un remboursement de 50 316 \$ sur la facilité de crédit contractée auprès de la Citibank, N.A.; • un remboursement du capital sur des emprunts bancaires de 16 990 \$; • des intérêts payés sur les emprunts bancaires de 7 604 \$; • le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA pour un montant de 6 352 \$; • un remboursement du capital sur des obligations locatives de 4 341 \$.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	T4-24	2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à la trésorerie provenant des produits des activités ordinaires et des intérêts reçus, contrebalancée par les charges d'exploitation, notamment les salaires, les frais de R et D, les frais liés à la publicité et à la promotion et les autres charges de l'entreprise. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ne tiennent pas compte des produits des activités ordinaires et des charges sans effet de trésorerie comme les profits ou pertes latents ou réalisés sur les actifs financiers, la charge de rémunération fondée sur des actions, les amortissements, le profit ou la perte de change latent, les profits liés à l'hyperinflation, les autres produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation s'étaient élevées à 1 469 \$ et s'expliquaient par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, contrebalancés par une augmentation du fonds de roulement de 12 208 \$. L'augmentation était principalement attribuable à : • une diminution de 9 468 \$ des fournisseurs liée principalement aux paiements pour les achats de stocks de nos principaux produits promus, • une augmentation de 3 928 \$ des créances clients et autres créances liée principalement au calendrier de recouvrement auprès de certains clients et à la croissance des produits des activités ordinaires, contrebalancée par • une diminution de 5 193 \$ des stocks en raison surtout du calendrier des achats ainsi que des investissements dans le lancement de nos nouveaux produits. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprenaient une entrée de trésorerie de 4 274 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation s'étaient élevées à 36 280 \$ et s'expliquaient par les résultats d'exploitation ajustés pour exclure les éléments sans effet de trésorerie, comme les amortissements, contrebalancés par une augmentation du fonds de roulement de 19 624 \$. L'augmentation était principalement attribuable à : • une augmentation de 8 327 \$ des créances clients et autres créances liée principalement au calendrier de recouvrement auprès de certains clients et à la croissance des produits des activités ordinaires, • une augmentation de 5 911 \$ des stocks attribuable principalement au calendrier des achats ainsi qu'aux investissements dans les lancements de nos nouveaux produits; Pour de plus amples renseignements sur les variations du fonds de roulement, se reporter à la note 29, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, des états financiers consolidés annuels. En outre, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprenaient une entrée de trésorerie de 10 578 \$ liée principalement aux intérêts reçus à l'échéance de titres négociables, au rendement des comptes bancaires et à d'autres placements à court terme.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024, les flux de trésorerie étaient principalement attribuables : - à un produit net de 19 439 \$ tiré des titres négociables, - à un produit net de 9 058 \$ tiré des fonds, contrebalancé par - l'acquisition de certains placements dans des titres de capitaux propres totalisant 9 395 \$.	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les flux de trésorerie étaient principalement attribuables : - à l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisant 29 003 \$, du fait surtout des paiements initiaux et d'étape aux termes de certaines conventions de licence de produits, y compris Crexont®, Jornay PM®, Onicit® et certains autres produits, - à un produit net de 46 793 \$ tiré des titres négociables, - à un produit net de 10 840 \$ tiré des fonds, contrebalancé par - l'acquisition de certains placements dans des titres de capitaux propres totalisant 9 395 \$.
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont principalement attribuables au rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA, aux remboursements de capital et d'intérêts sur les emprunts bancaires, aux remboursements du capital des obligations locatives, au produit tiré des emprunts bancaires et au produit tiré de la participation des employés et des administrateurs au régime d'achat d'actions de la Société.	

La dette de la Société, y compris la charge d'intérêts à payer, se présentait comme suit à la clôture des exercices indiqués :

Aux 31 décembre			2025			2024		
	Devise	Échéance	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$
Banques								
Bancolombia	COP	12 oct. 2026	2,28 % + IBR	11,50 %	2 758	2,28 % + IBR	11,39 %	4 937
Banco ICBC Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	44 % ²	s. o.	116
Banco Macro Argentina ¹	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	46 % ²	s. o.	559
Citibank Argentina ¹	ARS	s. o.	28 % ²	s. o.	186	44 % ²	s. o.	1 116
Santander Argentina ¹	ARS	s. o.	35 % ²	s. o.	—	45 % ²	s. o.	326
IFC	BRL	15 oct. 2027	1,0 % + CDI	16,96 %	12 906	1,6 % + CDI	13,08 %	17 767
IFC	CLP	15 oct. 2027	7,11 %	7,62 %	4 505	7,71 %	7,86 %	6 496
IFC	COP	15 oct. 2027	1,0 % + IBR	10,19 %	7 324	1,6 % + IBR	11,27 %	9 756
IFC	MXN	15 oct. 2027	1,0 % + TIIE	8,51 %	1 654	1,6 % + TIIE	12,72 %	2 312
Facilité de crédit renouvelable ³	CAD	17 juin 2028	1,57 % + CORRA	3,81 %	38 562	—	—	—
Total des emprunts bancaires					67 895			43 385
Courant					16 730			17 486
Non courant					51 165			25 899

¹ Soldes du découvert.

² Le taux d'intérêt est calculé et composé mensuellement.

³ Facilité de crédit renouvelable auprès d'un syndicat de prêteurs (BNC, CIBC, TD et Citibank), la BNC agissant à titre de principal arrangeur.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les modalités relatives au remboursement du capital et des intérêts des emprunts bancaires de la Société, compte non tenu des découverts bancaires, ainsi que les informations sur la sûreté ou le cautionnement connexe se détaillent comme suit :

Banques	Devise de la dette	Échéance	Période de remboursement	Sûreté/cautionnement
Bancolombia	COP	12 oct. 2026	Semestrielle	• Aucune
IFC	BRL	15 oct. 2027	Semestrielle	
IFC	CLP	15 oct. 2027	Semestrielle	• Garantie en espèces soumise à restrictions correspondant à 70 % du solde du capital
IFC	COP	15 oct. 2027	Trimestrielle	
IFC	MXN	15 oct. 2027	Mensuelle	
Facilité de crédit renouvelable	CAD	17 juin 2028	À l'échéance	• Garantie par les actifs de Knight détenus au Canada, au Luxembourg et en Uruguay

Bancolombia

L'emprunt comprend des clauses restrictives visant à maintenir certaines mesures financières, et au 31 décembre 2025 la Société se conformait à ces clauses restrictives.

International Finance Corporation (« IFC »)

Au 31 décembre 2024, l'emprunt était garanti par un gage d'actions de certaines filiales de Knight ainsi que par une garantie en espèces soumise à restrictions de 14 018 \$ [9 742 \$ US] ou un montant correspondant à 35 % du solde du capital qui pourrait être détenu sous forme de titres négociables. En 2025, la Société a modifié son contrat de garantie avec IFC afin d'en exclure le gage d'actions de certaines filiales de Knight et d'augmenter la garantie en espèces soumise à restrictions pour qu'elle atteigne un montant correspondant à 70 % du solde du capital. De plus, à compter de décembre 2025, le taux d'intérêt a été réduit de 0,6 %.

La Société peut rembourser d'avance l'emprunt consenti par IFC moyennant des frais de remboursement anticipé. L'emprunt consenti par IFC comprend les déclarations et garanties d'usage ainsi que des clauses affirmatives et restrictives ainsi que des clauses financières. Au 31 décembre 2025, la Société respectait toutes les clauses de l'emprunt consenti par IFC.

Ligne de crédit de fonds de roulement auprès de la Citibank, N.A.

En mars 2025, Knight a contracté une ligne de crédit de fonds de roulement non garantie et sans engagement de 40 000 \$ US [57 504 \$] auprès de la Citibank, N.A. Le 7 avril 2025, un montant de 35 000 \$ US [50 316 \$] a été emprunté sur cette facilité à un taux SOFR majoré de 2,30 %. L'emprunt sur la ligne de crédit a été remboursé entièrement en juin 2025. Après la clôture de la facilité de crédit consortiale, la ligne de crédit de Citibank, N.A. a été réduite à 20 000 \$ US [27 200 \$].

Facilité de crédit renouvelable

Le 17 juin 2025, Knight a contracté une facilité de crédit renouvelable garantie (la « facilité de crédit ») de 50 000 \$ US [68 215 \$] auprès de la Banque Nationale du Canada (« BNC »), sur laquelle un montant de 60 000 \$ a été retiré à la clôture pour financer une partie de la transaction avec Paladin. Le 31 octobre 2025, Knight a clos le processus de syndication de sa facilité de crédit. Dans le cadre de ce processus, trois autres banques ont été incluses à titre de prêteurs : Citibank N.A., CIBC et TD (collectivement avec la BNC, les « prêteurs »). Le syndicat de prêteurs compte quatre banques, la BNC agissant à titre de principal arrangeur. Le montant de la facilité de crédit a été porté à 100 000 \$ US. La facilité de crédit est assortie d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 100 000 \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est garantie par les actifs de Knight détenus au Canada, au Luxembourg et en Uruguay et a une durée initiale de trois ans, avec une possibilité de prolongation annuelle pour une durée supplémentaire d'un an. La facilité de crédit est assujettie aux commissions d'attente habituelles sur la tranche non décaissée et les retraits peuvent se faire

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

en \$ US ou en \$ CA au taux SOFR ou CORRA, majorés d'une marge de 1,25 % à 2,75 %, selon le niveau d'endettement de Knight, et des ajustements d'écarts de taux applicables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Knight avait engagé des frais d'environ 1 899 \$. Ces frais ont été inscrits à l'actif à titre de coûts de transaction et inclus dans la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces coûts sont ensuite amortis en résultat net sur la durée de la facilité de crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le 17 décembre 2025, Knight a remboursé 20 000 \$ du capital de la facilité de crédit. Après la clôture de l'exercice, le 18 février 2026, Knight a remboursé une tranche de 10 000 \$ du capital de la facilité de crédit. Le solde du principal s'élevait à 30 000 \$.

De plus, la facilité de crédit comprend certaines modalités restrictives financières et non financières habituelles que la Société doit maintenir pendant la durée de l'entente et qui sont passées en revue chaque trimestre. Au 31 décembre 2025, Knight respectait les clauses financières et non financières.

Section 8 – Information sectorielle

La Société a un seul secteur à présenter, soit celui englobant les activités liées au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits de santé destinés aux consommateurs et d'appareils médicaux, ce qui reflète la structure de gestion actuelle et la manière dont le principal décideur opérationnel évalue l'entreprise.

Information géographique

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par pays, selon l'emplacement du client.

Produits des activités ordinaires	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Brésil	49 817	47 332	2 485	5 %	182 519	180 632	1 887	1 %
Canada	36 180	8 997	27 183	302 %	84 281	25 693	58 588	228 %
Colombie	14 747	9 983	4 764	48 %	54 999	51 480	3 519	7 %
Argentine	10 067	13 151	(3 084)	23 %	40 746	45 902	(5 156)	11 %
Mexique	6 326	3 954	2 372	60 %	24 502	18 987	5 515	29 %
Reste de l'Amérique latine	10 442	10 298	144	1 %	43 022	38 827	4 195	11 %
Autres ¹	5 527	3 149	2 378	76 %	20 019	9 783	10 236	105 %
Total	133 106	96 864	36 242	37 %	450 088	371 304	78 784	21 %
Produits des activités ordinaires ajustés²								
Argentine	10 164	10 353	(189)	2 %	43 009	40 010	2 999	7 %
Total	133 203	94 066	39 137	42 %	452 351	365 412	86 939	24 %

¹ Comprennent l'Europe, les États-Unis et d'autres pays.

² Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Brésil	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 2 485 \$, ou 5 %, et diminué de 1 262 \$, ou 2 %, en devises constantes¹, en raison surtout de l'incidence générique de Lenvima®, en partie contrebalancée par la croissance d'Ambisome® et par les habitudes d'achat concernant certains produits. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 1 887 \$, ou 1 %, et de 4 422 \$, ou 2 %, en devises constantes¹, en raison principalement d'Ambisome® et des livraisons de ce produit au MSB, de la croissance de Minjuvi® et de l'ajout d'Onicit®, le tout en partie contrebalancé par l'incidence générique de Lenvima® et par les habitudes d'achat concernant certains produits.
Canada	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 27 183 \$, ou 302 %, en raison essentiellement des produits des activités ordinaires différentiels de 27 206 \$ tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 58 588 \$, ou 228 %, en raison essentiellement des produits des activités ordinaires différentiels de 51 775 \$ tirés des transactions avec Paladin et Sumitomo et de la croissance d'Akynzeo®, d'Imvexxy® et de Bijuva®.
Colombie	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 4 764 \$, ou 48 %, et de 3 338 \$, ou 29 %, en devises constantes¹. L'écart s'explique par la croissance de nos principaux produits promus, notamment Lenvima®, ainsi que par les habitudes d'achat concernant certains produits, le tout contrebalancé en partie par l'incidence de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en décembre 2024. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 3 519 \$, ou 7 %, et de 2 502 \$, ou 5 %, en devises constantes¹, du fait principalement de la croissance de nos principaux produits promus, notamment Lenvima®, ainsi que des habitudes d'achat concernant certains produits, contrebalancées en partie par l'incidence de la résiliation d'une entente de distribution non stratégique en décembre 2024.
Argentine	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont baissé de 3 084 \$, ou 23 %, dont une tranche de 2 895 \$ est attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu d'IAS 29, l'écart n'est pas important. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont baissé de 5 156 \$, ou 11 %, dont une tranche de 8 155 \$ est attribuable à l'incidence de l'hyperinflation. Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 2 999 \$, ou 7 %, en raison surtout de la croissance de Cresemba® et d'Akynzeo®, contrebalancée en partie par les habitudes d'achat concernant certains produits.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Mexique	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 2 372 \$, ou 60 %, et de 1 995 \$, ou 46 %, en devises constantes¹, en raison principalement de la croissance d'Exelon®, du lancement de Minjuvi® et de l'ajout d'Onicit®, le tout contrebalancé partiellement par les habitudes d'achat concernant certains produits. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 5 515 \$, ou 29 %, et de 6 214 \$, ou 34 %, en devises constantes¹, en raison principalement de la croissance d'Exelon®, du lancement de Minjuvi® et de l'ajout d'Onicit®, le tout en partie contrebalancé par les habitudes d'achat concernant certains produits.
Reste de l'Amérique latine	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 144 \$, ou 1 %. Il n'y a pas eu d'écart important. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 4 195 \$, ou 11 %, du fait principalement de la croissance de nos principaux produits promus, ainsi que des habitudes d'achat concernant certains produits.
Autres pays	T4-25 par rapport au T4-24 - Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 2 378 \$, ou 76 %, en raison essentiellement des habitudes d'achat et des produits des activités ordinaires différentiels générées par les activités internationales du portefeuille de Paladin. 2025 par rapport à 2024 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 10 236 \$, ou 105 %, en raison essentiellement des habitudes d'achat et des produits des activités ordinaires différentiels générées par les activités internationales du portefeuille de Paladin.

¹ Les produits des activités ordinaires en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR.

Les actifs d'exploitation non courants, qui se composent des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, du goodwill, des actifs au titre de droits d'utilisation et d'autres créances à long terme, étaient détenus dans les régions suivantes :

Aux	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Actifs d'exploitation non courants		
Canada	209 813	71 115
Brésil	46 411	45 757
Argentine	30 674	37 795
Mexique	5 206	5 465
Colombie	16 399	13 634
Uruguay	159 807	184 589
Luxembourg	29 306	36 786
Reste de l'Amérique latine	38 561	39 953
Total	536 177	435 094

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 9 – Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR

La Société présente des mesures et des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée prescrite selon les IFRS. La Société est d'avis que ces mesures sont utiles pour aider les actionnaires, les analystes en placement et les autres lecteurs à comprendre son rendement financier. Les mesures financières non conformes aux PCGR et le ratio BAIIA ajusté par action n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et peuvent ne pas être calculés comme des mesures financières libellées de façon semblable présentées par d'autres entreprises. La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes :

i) Résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29

La Société applique la norme IAS 29, *Informations financières dans les économies hyperinflationnistes*, car la filiale de la Société en Argentine emploie le peso argentin comme monnaie fonctionnelle. Selon IAS 29, les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être ajustés sur la base d'un indice général des prix approprié pour refléter les effets de l'inflation.

Les résultats financiers selon les IFRS sont ajustés afin de supprimer l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Conformément à IAS 29, l'incidence de l'hyperinflation est calculée au moyen d'un indice général des prix approprié pour tenir compte des effets de l'inflation. Après la prise en compte des effets de la conversion, le compte de résultat est converti selon le taux de change de clôture à la fin du mois.

La Société est d'avis que les résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29 sont une mesure utile pour les investisseurs, car ils permettent de présenter les résultats sans tenir compte de l'incidence d'IAS 29 et ainsi de comparer plus facilement les résultats d'une période à l'autre. La présentation des résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des résultats financiers publiés selon les IFRS et des résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29.

	T4-25			2025		
	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29
Produits des activités ordinaires	133 106	97	133 203	450 088	2 263	452 351
Coût des produits vendus	68 383	(1 983)	66 400	249 858	(12 502)	237 356
Marge brute	64 723	2 080	66 803	200 230	14 765	214 995
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>49 %</i>		<i>50 %</i>	<i>44 %</i>		<i>48 %</i>
Charges						
Ventes et commercialisation	20 421	26	20 447	67 927	521	68 448
Charges administratives	15 033	132	15 165	56 182	(839)	55 343
Recherche et développement	9 223	53	9 276	28 984	434	29 418
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 836	—	13 836	49 487	—	49 487
Résultat d'exploitation	6 210	1 869	8 079	(2 350)	14 649	12 299

	T4-24			2024		
	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29	Publiés selon les IFRS	Ajustement selon IAS 29	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29
Produits des activités ordinaires	96 864	(2 798)	94 066	371 304	(5 892)	365 412
Coût des produits vendus	56 512	(6 769)	49 743	196 899	(4 983)	191 916
Marge brute	40 352	3 971	44 323	174 405	(909)	173 496
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>42 %</i>		<i>47 %</i>	<i>47 %</i>		<i>47 %</i>
Charges						
Ventes et commercialisation	14 576	(626)	13 950	53 861	(1 253)	52 608
Charges administratives	10 741	(370)	10 371	45 488	(1 406)	44 082
Recherche et développement	7 365	(502)	6 863	23 304	(652)	22 652
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 630	(9)	10 621	44 355	(27)	44 328
Résultat d'exploitation	(2 960)	5 478	2 518	7 397	2 429	9 826

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Principaux résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29¹

	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Produits des activités ordinaires ajustés	133 203	94 066	39 137	42 %	452 351	365 412	86 939	24 %
Coût des produits vendus	66 400	49 743	(16 657)	33 %	237 356	191 916	(45 440)	24 %
Marge brute	66 803	44 323	22 480	51 %	214 995	173 496	41 499	24 %
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>50 %</i>	<i>47 %</i>			<i>48 %</i>	<i>47 %</i>		
Charges								
Ventes et commercialisation	20 447	13 950	(6 497)	47 %	68 448	52 608	(15 840)	30 %
Charges administratives	15 165	10 371	(4 794)	46 %	55 343	44 082	(11 261)	26 %
Recherche et développement	9 276	6 863	(2 413)	35 %	29 418	22 652	(6 766)	30 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 836	10 621	(3 215)	30 %	49 487	44 328	(5 159)	12 %
Résultat d'exploitation	8 079	2 518	5 561	221 %	12 299	9 826	2 473	25 %
BAIIA ajusté¹	24 449	14 996	9 453	63 %	73 056	57 783	15 273	26 %
<i>BAIIA ajusté¹ (en %)</i>	<i>18 %</i>	<i>16 %</i>			<i>16 %</i>	<i>16 %</i>		
BAIIA ajusté par action¹	0,25	0,15	0,10	67 %	0,74	0,58	0,16	28 %

¹ Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté par action et les résultats financiers, compte non tenu de l'incidence de l'IAS 29, sont considérés comme des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits des activités ordinaires ajustés¹ par domaine thérapeutique

	T4-25	T4-24 ²	Variation		2025	2024 ²	Variation	
Domaines thérapeutiques			\$	%			\$	%
Oncologie/hématologie	42 074	34 322	7 752	23 %	147 480	137 611	9 869	7 %
Maladies infectieuses	42 250	39 485	2 765	7 %	161 215	149 198	12 017	8 %
Neurologie	26 994	12 504	14 490	116 %	85 501	53 225	32 276	61 %
Autres domaines	21 885	7 755	14 130	182 %	58 155	25 378	32 777	129 %
Total des produits des activités ordinaires ajusté	133 203	94 066	39 137	42 %	452 351	365 412	86 939	24 %

¹ Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires ajustés¹ par portefeuille de produits

Portefeuille de produits			Variation				Variation	
	T4-25	T4-24 ²	\$	%	2025	2024 ²	\$	%
Produits novateurs								
Promus	89 301	71 093	18 208	26 %	319 590	271 499	48 091	18 %
À maturité	32 254	10 663	21 591	202 %	84 422	41 176	43 246	105 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	121 555	81 756	39 799	49 %	404 012	312 675	91 337	29 %
Abandonnés	24	454	(430)	95 %	57	3 652	(3 595)	98 %
Total	121 579	82 210	39 369	48 %	404 069	316 327	87 742	28 %
Produits BGx	678	407	271	67 %	2 139	1 930	209	11 %
Nouvellement mis en marché	10 894	11 296	(402)	4 %	45 793	46 534	(741)	2 %
À maturité	11 572	11 703	(131)	1 %	47 932	48 464	(532)	1 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	52	153	(101)	66 %	350	621	(271)	44 %
Abandonnés	11 624	11 856	(232)	2 %	48 282	49 085	(803)	2 %
Total								
Total des produits des activités ordinaires ajustés	133 203	94 066	39 137	42 %	452 351	365 412	86 939	24 %

¹ Compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29. Les produits des activités ordinaires ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

ii) Résultats financiers en devises constantes

Les résultats financiers en devises constantes sont obtenus en convertissant en \$ CA les produits des activités ordinaires et les résultats financiers de la période précédente exprimés en monnaie fonctionnelle au moyen des taux de change en vigueur pendant la période considérée. En outre, en ce qui concerne l'Argentine, la Société ne tient pas compte de l'effet de l'hyperinflation et convertit les produits des activités ordinaires et les résultats au taux de change moyen en vigueur pour chacune des périodes.

La Société est d'avis que les résultats financiers en devises constantes sont une mesure utile pour les investisseurs, car ils permettent d'éliminer l'incidence des variations des taux de change sur la comparabilité d'une période à l'autre compte tenu de la volatilité sur les marchés de change et, par conséquent, offrent une plus grande transparence à l'égard de la performance sous-jacente de nos résultats financiers consolidés. La présentation des produits des activités ordinaires et des résultats financiers en devises constantes est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de certains résultats financiers selon les IFRS et des résultats financiers et résultats financiers en devises constantes.

	T4-25	T4-24			Variation	
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Ajustement en devises constantes	Devises constantes	\$	%
Produits des activités ordinaires ajustés	133 203	94 066	6 104	100 170	33 033	33 %
Coût des produits vendus	66 400	49 743	3 282	53 025	(13 375)	25 %
Marge brute	66 803	44 323	2 822	47 145	19 658	42 %
<i>Marge brute (en %)</i>	<i>50 %</i>	<i>47 %</i>		<i>47 %</i>		
Charges						
Ventes et commercialisation	20 447	13 950	744	14 694	(5 753)	39 %
Charges administratives	15 165	10 371	305	10 676	(4 489)	42 %
Recherche et développement	9 276	6 863	261	7 124	(2 152)	30 %
Amortissement des immobilisations	13 836	10 621	(17)	10 604	(3 232)	30 %
Résultat d'exploitation	8 079	2 518	1 529	4 047	4 032	100 %
BAIIA ajusté²	24 449			16 520	7 929	48 %
<i>BAIIA ajusté² (en %)</i>	<i>18 %</i>			<i>16 %</i>		
BAIIA ajusté par action²	0,25			0,17	0,08	49 %

¹ Se reporter au paragraphe i) Résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, pour de plus amples renseignements.

² Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté par action sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. Par conséquent, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	2025	2024			Variation	
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29 ¹	Ajustement en devises constantes	Devises constantes	\$	%
Produits des activités ordinaires ajustés	452 351	365 412	(916)	364 496	87 855	24 %
Coût des produits vendus	237 356	191 916	(841)	191 075	(46 281)	24 %
Marge brute	214 995	173 496	(75)	173 421	41 574	24 %
Marge brute (en %)	48 %	47 %		48 %		
Charges						
Ventes et commercialisation	68 448	52 608	(19)	52 589	(15 859)	30 %
Charges administratives	55 343	44 082	192	44 274	(11 069)	25 %
Recherche et développement	29 418	22 652	49	22 701	(6 717)	30 %
Amortissement des immobilisations	49 487	44 328	635	44 963	(4 524)	10 %
Résultat d'exploitation	12 299	9 826	(932)	8 894	3 405	38 %
BAIIA ajusté²	73 056			57 498	15 558	27 %
BAIIA ajusté ² (en %)	16 %			16 %		
BAIIA ajusté par action²	0,74			0,57	0,16	28 %

¹ Se reporter au paragraphe i) Résultats financiers compte non tenu de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, pour de plus amples renseignements.

² Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté par action sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. Par conséquent, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par domaine thérapeutique

	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29							
	Devises constantes ¹				Devises constantes ¹			
Domaine thérapeutique	2025	2024 ²	\$	%	2025	2024 ²	\$	%
Oncologie/hématologie	42 074	36 562	5 512	15 %	147 480	138 222	9 258	7 %
Maladies infectieuses	42 250	41 448	802	2 %	161 215	147 577	13 638	9 %
Neurologie	26 994	13 498	13 496	100 %	85 501	52 821	32 680	62 %
Autres domaines	21 885	8 662	13 223	153 %	58 155	25 876	32 279	125 %
Total	133 203	100 170	33 033	33 %	452 351	364 496	87 855	24 %

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par portefeuille de produits

Produits novateurs	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29				Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29			
	Devises constantes ¹				Devises constantes ¹			
	2025	2024 ²	\$	%	2025	2024 ²	\$	%
Promus	89 301	76 298	13 003	17 %	319 590	270 220	49 370	18 %
À maturité	32 254	11 187	21 067	188 %	84 422	41 142	43 280	105 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	121 555	87 485	34 070	39 %	404 012	311 362	92 650	30 %
Abandonnés	24	521	(497)	95 %	57	3 708	(3 651)	98 %
Total	121 579	88 006	33 573	38 %	404 069	315 070	88 999	28 %
Produits BGx								
Nouvellement mis en marché	678	418	260	62 %	2 139	1 925	214	11 %
À maturité	10 894	11 594	(700)	6 %	45 793	46 882	(1 089)	2 %
Total, compte non tenu des produits abandonnés	11 572	12 012	(440)	4 %	47 932	48 807	(875)	2 %
Abandonnés	52	152	(100)	66 %	350	619	(269)	43 %
Total	11 624	12 164	(540)	4 %	48 282	49 426	(1 144)	2 %
Total des produits des activités ordinaires	133 203	100 170	33 033	33 %	452 351	364 496	87 855	24 %

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'information de fin d'exercice 2025. Ce reclassement n'a eu aucune répercussion sur le total des produits des activités ordinaires.

Produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes¹, par pays

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires, compte non tenu de l'incidence d'IAS 29, par rapport aux produits des activités ordinaires en devises constantes par pays, selon l'emplacement du client.

Produits des activités ordinaires	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29				Compte non tenu de l'incidence d'IAS 29			
	Devises constantes ¹		Variation		Devises constantes ¹		Variation	
	2025	2024	\$	%	2025	2024	\$	%
Brésil	49 817	51 079	(1 262)	2 %	182 519	178 097	4 422	2 %
Canada	36 180	8 997	27 183	302 %	84 281	25 693	58 588	228 %
Colombie	14 747	11 409	3 338	29 %	54 999	52 497	2 502	5 %
Argentine	10 164	10 353	(189)	2 %	43 009	40 011	2 998	7 %
Mexique	6 326	4 331	1 995	46 %	24 502	18 288	6 214	34 %
Reste de l'Amérique latine	10 442	10 851	(409)	4 %	43 022	39 873	3 149	8 %
Autres ²	5 527	3 150	2 377	75 %	20 019	10 037	9 982	99 %
Total	133 203	100 170	33 033	33 %	452 351	364 496	87 855	24 %

¹ Les produits des activités ordinaires ajustés en devises constantes sont une mesure non conforme aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

² Comprennent les États-Unis et d'autres pays.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

iii) Marge brute ajustée

La marge brute ajustée correspond aux produits des activités ordinaires diminués du coût des biens vendus, ajustés pour tenir compte de l'incidence d'IAS 29 (comptabilisation liée à l'hyperinflation), et de l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre de la transaction avec Paladin comptabilisé selon IFRS 3, Regroupement d'entreprises, lorsque les stocks acquis dans le cadre de la transaction sont vendus (la « charge de majoration »).

La Société est d'avis que la marge brute ajustée représente une mesure utile pour les investisseurs, car elle permet de considérer la marge brute sans l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29 et de la charge de majoration, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation de la marge brute ajustée est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Marge brute	64 723	40 352	24 371	60 %	200 230	174 405	25 825	15 %
Ajustements de la marge brute :								
Incidence d'IAS 29	2 080	3 971	(1 891)	48 %	14 765	(909)	15 674	1724 %
Charge de majoration	1 411	—	1 411	— %	3 642	—	3 642	— %
Marge brute ajustée	68 214	44 323	23 891	54 %	218 637	173 496	45 141	26 %
Marge brute ajustée (en %) ¹	51 %	47 %			48 %	47 %		

¹ Marge brute ajustée, en pourcentage des produits des activités ordinaires ajustés.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, la marge brute ajustée a augmenté de 23 891 \$, ou 54 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la marge brute ajustée a augmenté de 45 141 \$, ou 26 %. Pour des explications sur l'augmentation de la marge brute ajustée depuis le début du trimestre et de l'exercice, se reporter à la sous-section 4.1, *Compte de résultat consolidé*.

iv) BAIIA

Le BAIIA correspond au résultat d'exploitation ajusté pour exclure l'amortissement des immobilisations incorporelles, la dépréciation d'actifs non courants et l'amortissement des immobilisations corporelles, mais tient compte des coûts liés aux contrats de location.

La Société est d'avis que le BAIIA représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité et la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation. La présentation du BAIIA est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

v) BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté pour tenir compte de l'incidence d'IAS 29 (comptabilisation liée à l'hyperinflation), des coûts d'acquisition et de transaction, de la charge de majoration et des charges non récurrentes.

La Société est d'avis que le BAIIA ajusté représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité et la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation, sans tenir compte de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation du BAIIA ajusté est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant représente le rapprochement du résultat d'exploitation ajusté et du BAIIA et BAIIA ajusté.

	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Résultat d'exploitation	6 210	(2 960)	9 170	310 %	(2 350)	7 397	(9 747)	132 %
Ajustements du résultat d'exploitation :								
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 836	10 630	3 206	30 %	49 487	44 355	5 132	12 %
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	1 243	3 340	(2 097)	63 %	7 082	8 754	(1 672)	19 %
Paielements de loyers	(956)	(1 052)	96	9 %	(4 341)	(3 913)	(428)	11 %
BAIIA	20 333	9 958	10 375	104 %	49 878	56 593	(6 715)	12 %
Incidence d'IAS 29	2 068	5 038	(2 970)	59 %	13 589	963	12 626	1 311 %
Coûts d'acquisition et de transaction	149	—	149	—	4 780	121	4 659	3 850 %
Charge de majoration	1 411	—	1 411	—	3 642	—	3 642	— %
Autres charges non récurrentes	488	—	488	—	1 167	106	1 061	1 001 %
BAIIA ajusté	24 449	14 996	9 453	63 %	73 056	57 783	15 273	26 %
BAIIA ajusté par action	0,25	0,15	0,10	67 %	0,74	0,58	0,16	28 %

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025, le BAIIA ajusté a augmenté de 9 453 \$, ou 63 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le BAIIA ajusté a augmenté de 15 273 \$, ou 26 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'exploitation. Pour plus de renseignements, se reporter à la sous-section 4.1, *Compte de résultat consolidé*.

Explication des ajustements au BAIIA pour obtenir le BAIIA ajusté

Incidence d'IAS 29	Incidence de la comptabilisation liée à l'hyperinflation selon IAS 29 sur le résultat d'exploitation.
Coûts d'acquisition et de transaction	Les coûts d'acquisition et de transaction correspondent aux coûts engagés au titre des frais juridiques et des honoraires de consultation et de services-conseils liés aux acquisitions.
Charge de majoration	La charge de majoration correspond à l'incidence sur le coût des biens vendus de la différence entre la juste valeur des stocks acquis et le coût payé dans le cadre d'une transaction comptabilisée selon IFRS 3, Regroupements d'entreprises, lors de la vente des stocks acquis dans le cadre de la transaction.
Autres charges non récurrentes	Les autres charges non récurrentes correspondent aux charges qui n'ont pas été engagées par la Société dans le cours normal des activités et qui ne devraient pas l'être.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

vi) BAIIA ajusté par action

Le BAIIA ajusté par action correspond au BAIIA ajusté divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période concernée.

La Société est d'avis que le BAIIA ajusté par action représente une mesure utile, car elle permet aux investisseurs d'évaluer la rentabilité et la capacité de la Société à générer des liquidités provenant de ses activités d'exploitation sur une base par action, sans tenir compte de l'incidence de l'hyperinflation selon IAS 29, ce qui facilite la comparaison d'une période à l'autre. La présentation du BAIIA ajusté par action est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

La Société a calculé le BAIIA ajusté par action comme suit :

	T4-25	T4-24	2025	2024
BAIIA ajusté	24 449	14 996	73 056	57 783
BAIIA ajusté par action	0,25	0,15	0,74	0,58
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période (en milliers)	99 192	100 048	99 192	100 048

Section 10 – Principales informations financières trimestrielles

	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24
Produits des activités ordinaires	133 106	121 548	107 358	88 076	96 864	92 263	95 573	86 604
Marge brute (en %)	49 %	46 %	42 %	40 %	42 %	49 %	50 %	48 %
Résultat net	8 854	(3 791)	(12 622)	2 185	10 735	85	(1 942)	(4 546)
RPA – de base et dilué	0,09	(0,04)	(0,13)	0,02	0,11	—	(0,02)	(0,04)
Actions ordinaires en circulation (en milliers)	99 192	99 678	99 653	99 448	100 048	100 976	101 327	101 187
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables	95 283	95 558	91 191	141 505	142 331	151 500	152 668	181 859
Total de l'actif	1 046 300	1 048 576	1 037 944	1 003 042	963 797	962 294	945 364	968 205
Total des passifs non courants	113 768	129 108	120 941	54 993	57 444	70 233	76 734	89 831
Mesures non conformes aux PCGR¹ :								
Produits des activités ordinaires ajustés	133 203	122 628	108 541	87 979	96 066	91 430	94 121	85 795
Marge brute ajustée (en %)	51 %	49 %	46 %	47 %	47 %	47 %	48 %	47 %
BAIIA ajusté	24 449	20 987	15 507	12 113	14 996	13 454	15 744	13 589
BAIIA ajusté (en %)	18 %	17 %	14 %	14 %	16 %	15 %	17 %	16 %
BAIIA ajusté par action	0,25	0,21	0,16	0,12	0,15	0,13	0,16	0,13

¹ Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 9, Résultats financiers selon des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. En conséquence, l'information présentée peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Taux de change

Le tableau ci-dessous présente les taux de change moyens retenus pour la conversion de certaines devises dans le compte de résultat consolidé :

Taux	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24
BRL	3,87	3,95	4,09	4,08	4,18	4,07	3,81	3,67
ARS	1 031	966	829	735	714	690	647	619
COP	2 739	2 908	3 033	2 922	3 115	3 006	2 876	2 910
CLP	671	697	685	672	690	682	683	703
MXN	13,13	13,52	14,09	14,23	14,38	14,47	13,25	12,40
\$ US	0,72	0,73	0,72	0,70	0,72	0,73	0,73	0,74

Le tableau ci-dessous présente les écarts d'un trimestre à l'autre pour certaines devises :

Écart (%)	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24
BRL	2 %	3 %	— %	2 %	(3) %	(7) %	(4) %	(1) %
ARS	(7) %	(17) %	(13) %	(3) %	(3) %	(7) %	(5) %	(103) %
COP	6 %	4 %	(4) %	6 %	(4) %	(5) %	1 %	3 %
CLP	4 %	(2) %	(2) %	3 %	(1) %	— %	3 %	(7) %
MXN	3 %	4 %	1 %	1 %	1 %	(9) %	(7) %	3 %
\$ US	1 %	(1) %	(4) %	3 %	1 %	— %	1 %	(1) %

Le tableau suivant présente les taux de clôture en vigueur à la fin du trimestre utilisés par Knight pour convertir les actifs et les passifs au bilan à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Taux	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24
BRL	4,00	3,82	4,00	3,99	4,30
ARS	1 059	981	874	746	717
COP	2 747	2 819	2 980	2 911	3 069
CLP	658	693	687	661	692
MXN	13,12	13,17	13,80	14,20	14,43
\$ US	0,73	0,72	0,73	0,70	0,69

Le tableau ci-dessous présente les écarts d'un trimestre à l'autre pour certaines devises :

Écart (%)	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25
BRL	(5) %	5 %	— %	7 %
ARS	(8) %	(12) %	(17) %	(4) %
COP	3 %	5 %	(2) %	5 %
CLP	5 %	(1) %	(4) %	4 %
MXN	— %	5 %	3 %	2 %
\$ US	(1) %	2 %	(5) %	(1) %

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE PRODUITS

Section 11 – Produits

La Société a pour objectif de commercialiser et de vendre des produits novateurs et de développer, de fabriquer et de commercialiser des produits pharmaceutiques génériques spécialisés de marque en Amérique latine et au Canada ainsi que dans certains marchés de choix à l'étranger.

Knight prévoit élargir son portefeuille de produits dans ses domaines thérapeutiques actuels au Canada et en Amérique latine et tirer parti de son expertise en vente et en marketing spécialisés, en développement de produits génériques de marque, en acquisition de produits et en obtention de licences afin de s'assurer un avantage concurrentiel par rapport à l'offre de produits pharmaceutiques sur le marché, diminuant ainsi les risques scientifiques, les longs délais de développement et les coûts élevés associés. En outre, la filiale en propriété exclusive de Knight, Knight Therapeutics International S.A., met au point des produits pharmaceutiques novateurs, notamment ceux utilisés pour le traitement de maladies tropicales négligées et de maladies infantiles rares.

La priorité de la Société est de tirer parti de son infrastructure existante en Amérique latine et au Canada en empruntant de nombreuses voies de croissance qui renforceront davantage sa plateforme et feront de Knight un acteur clé sur le marché pharmaceutique panaméricain (hors États-Unis). La Société mène une stratégie en trois volets pour constituer son portefeuille de produits.

1. Acquisition de produits, de portefeuilles et de sociétés

Knight cherche à acquérir des produits innovants, y compris des portefeuilles qui ont été lancés et commercialisés principalement par de grandes sociétés pharmaceutiques ou d'autres sociétés pharmaceutiques spécialisées pendant un certain nombre d'années. L'acquisition de produits à maturité auprès d'entreprises pharmaceutiques mondiales est susceptible d'accroître la rentabilité de Knight et représente une possibilité de constituer un portefeuille d'actifs détenus en propriété exclusive comportant des marques de grande valeur et bien établies. La Société cherche également à réaliser des acquisitions d'entreprises ciblées sur certains marchés clés afin d'optimiser sa plateforme, y compris sa présence, ses capacités et son portefeuille.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie par des acquisitions :

Date	Produit	Événement
T2-25	Portefeuille de produits	Acquisition des activités de Paladin aux termes de la convention d'acquisition d'actifs définitive
T2-25	Portefeuille de produits	Conventions de licence et d'approvisionnement exclusives et convention d'acquisition d'actifs visant la commercialisation du portefeuille canadien de Sumitomo
T2-21	Exelon®	Droits exclusifs de fabrication, de commercialisation et de vente d'Exelon® au Canada et en Amérique latine
T3-20	—	Acquisition du flottant restant en contrepartie de l'acquisition d'une participation de 100 % dans Grupo Biotoscana
T4-19	—	Participation majoritaire de 51,2 % dans Grupo Biotoscana
T1-14	Impavido®	Droits à l'échelle mondiale d'Impavido® en vertu de la convention de séparation d'entreprise conclue avec Laboratoires Paladin Inc.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

2. Achat de droits sous licence de produits novateurs

La Société cherche à obtenir des licences pour des produits innovants en phase avancée de développement dans ses domaines thérapeutiques clés, notamment l'oncologie/hématologie, les maladies infectieuses, l'immunologie, les maladies gastro-intestinales et la neurologie. En outre, la Société continue d'envisager l'acquisition de licences pour des produits dans d'autres domaines spécialisés où elle estime que le marché peut être intéressant. La stratégie d'achat de droits sous licence offre des possibilités de croissance future, la Société commercialisant des traitements innovants et uniques en leur genre sur ses marchés.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie à l'égard des produits ajoutés au portefeuille de Knight par l'obtention de licences :

Date	Produit	Territoire
T3-25	Niktimvo® (axatimab)	Amérique latine
T3-25	Zynyz® (rétifanimab)	Amérique latine
T2-25	Gemtesa® (vibégron)	Canada
T2-25	Orgovyx® (rélugolix)	Canada
T2-25	Myfembree® (rélugolix, estradiol et acétate de noréthindrone)	Canada
T1-25	Onicit® (palonosétron)	Brésil, Mexique et certains territoires
T2-24	Jornay PM® (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée)	Canada et Amérique latine
T1-24	Crexont® (capsules de carbidopa et lévodopa à libération prolongée)	Canada et Amérique latine
T4-23	Qelbree® (viloxazine)	Canada
T2-22	Aloxi® (palonosétron)	Canada
T2-22	Akynzeo® (nétupitant/palonosétron/fosnétupitant/palonosétron)	Canada et certains territoires d'Amérique latine
T2-22	Tavalisse® (fostamatinib)	Amérique latine
T3-21	Pemazyre® (pémigatinib)	Amérique latine
T3-21	Minjuvi® (tafasitamab)	Amérique latine
T1-20	Trelstar® (triptoréline)	Canada
T1-19	Nerlynx® (nélatinib)	Canada
T3-18	Bijuva® (estradiol et progestérone)	Canada
T3-18	Imvexxy® (insert vaginal d'estradiol)	Canada
T4-16	Movantik (naloxégol)	Canada

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

3. Développement et obtention de licences de produits génériques de marque

Les efforts de la Société en matière de développement de produits génériques de marque comprennent le développement en interne de produits génériques de marque pour l'Argentine et d'autres marchés d'Amérique latine (à l'exclusion du Brésil et du Mexique) ainsi que l'obtention de licences de produits génériques de marque pour les marchés d'Amérique latine, y compris le Brésil et le Mexique. La Société continue de concentrer ses efforts de développement en interne sur la mise au point et la fabrication de produits génériques de marque en vue d'en faire la mise en marché en Argentine et éventuellement dans certains marchés d'Amérique latine. Outre les activités de développement en interne, la croissance du portefeuille de produits génériques de marque repose sur l'obtention de licences pour des molécules additionnelles. Cette stratégie vient compléter les efforts de développement en interne en fournissant un accès aux deux plus importants marchés pharmaceutiques d'Amérique latine, à savoir le Brésil et le Mexique. En outre, elle offre un accès à des produits génériques de marque qui ne peuvent pas être développés ou fabriqués en interne par la Société.

Les exemples suivants illustrent la mise en œuvre de cette stratégie par l'obtention de licences :

Date	Molécule	Territoire
T1-25	O402 (Oncologie/hématologie)	Brésil
T4-24	H403 (Oncologie/hématologie)	Brésil et Colombie
T4-24	O401 (Oncologie/hématologie)	Brésil
T3-23	H402 (Oncologie/hématologie)	Brésil et Colombie
T4-21	C401 (Neurologie)	Certains territoires d'Amérique latine

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produits pharmaceutiques sur ordonnance

Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille de produits de Knight.

PRODUIT	INDICATION	TERRITOIRE ¹					PARTENAIRE
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Oncologie/hématologie							
Minjuvi®	Patients atteints d'un LDGCB récidivant ou réfractaire, non admissibles à une GACS		T1-24	T4-25		T1-25	Incyte
Minjuvi®	Lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire		■	●		●	Incyte
Pemazyre®	Cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique non résécable avec fusion du FGFR2		T4-25	■		T4-25	Incyte
Akynzeo®	Prévention des nausées et des vomissements incoercibles et tardifs provoqués par la chimiothérapie	T4-22	T3-22	T3-22			Helsinn
Aloxi®/Onicit®	Prévention des nausées et des vomissements incoercibles associés à une chimiothérapie anticancéreuse modérée et fortement émétogène	T4-22	T1-25			T1-25	Helsinn
Tavalisse®	Thrombocytopénie immune chronique déjà traitée		●	●	●	■	Rigel
Trelstar®	Cancer de la prostate au stade avancé	T2-20					Debiopharm
Orgovyx®	Cancer de la prostate au stade avancé	T1-24 ²					Sumitomo
Vidaza®	Syndrome myélodysplasique		T2-10				BMS
Abraxane®	Adénocarcinome métastatique du pancréas		T4-17				BMS
Halaven®	Cancer du sein métastatique et sous-type de liposarcome de sarcome des tissus mous		T4-17	T4-19	T2-22		Eisai
Lenvima®	Cancer différencié de la thyroïde localement avancé ou métastatique et carcinome hépatocellulaire avancé ou non résécable non traité auparavant		T4-17		T1-22		Eisai
Lenvima®	Cancer des cellules rénales au stade avancé		T4-17				Eisai
Produits BGx							
Ladevina® (lénalidomide)	Myélome multiple; syndrome myélodysplasique			2011	T3-19		Exclusif
Ladevina® (lénalidomide)	Lymphome à cellules du manteau; lymphome folliculaire déjà traité			2011			Exclusif
Zyvalix® (abiratérone)	Cancer de la prostate métastatique résistant à la castration			2014	T2-18		Exclusif
Karfib® (carfilzomib)	Myélome multiple récidivant ou réfractaire			T4-19	■		Exclusif
Leprid® (leuprolide)	Traitement palliatif du cancer de la prostate au stade avancé			2007			Exclusif
Rembre® (dasatinib)	Leucémie myéloïde chronique positive au chromosome de Philadelphie (Ph+); leucémie lymphoblastique aiguë Ph+			2013	T1-22		Exclusif
Palbocil®, Bapocil® (palbociclib)	Cancer du sein avancé ou métastatique avec présence de récepteurs hormonaux (RH+) et absence de HER2			T1-23	T1-26		Exclusif
Xetrane® (pomalidomide)	Myélome multiple			T2-19	●		Exclusif
Xetrane® (pomalidomide)	Sarcome de Kaposi associé au sida			T2-22			Exclusif

¹ Les produits pour lesquels une date est présentée sont ceux qui sont commercialisés à l'heure actuelle par Knight sur le territoire indiqué. Sauf indication contraire, l'information fournie correspond à la date à laquelle le produit a été mis en marché par Knight ou à la date à laquelle Knight a acquis ou obtenu le produit sous licence qu'il était déjà commercialisé.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

▲ Homologation préalable : Produits qui n'ont pas encore été soumis à une révision par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

● Soumis : Produits en cours d'approbation par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

■ Homologué : Produits approuvés par les organismes de réglementation, mais qui ne sont pas encore commercialisés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

PRODUIT	INDICATION	TERRITOIRE ¹					PARTENAIRE
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Maladies infectieuses							
Ambisome®	Infection fongique envahissante		1997				Gilead
Cresemba®	Infection fongique envahissante		T2-20	T3-19	T3-19	T2-19	Basilea
Impavido®	Leishmaniose						Exclusif
Produits BGx							
Dolufevir® (dolutégravir)	Infection par VIH			T2-21			Exclusif
Neurologie							
Jornay PM®	TDAH	T4-25	▲			▲	Collegium
Exelon®	Traitement symptomatique de la démence légère à modérément sévère chez les personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer et de la maladie de Parkinson	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	Exclusif
Dexedrine®	TDAH	Années 1940 ²					Exclusif
Xcopri®	Traitement d’appoint dans la prise en charge de crises partielles chez les adultes atteints d’épilepsie	T1-24 ²					SK
Autres domaines							
Imvexxy®	Dyspareunie modérée à grave	T1-24					TXMD
Myfembree®	Traitement des saignements menstruels abondants liés à des fibromes utérins et des douleurs modérées à sévères associées à l’endométriose chez les femmes préménopausées	T1-24 ²					Sumitomo
Envarsus®PA	Prophylaxie du rejet d’organe dans le cadre d’une greffe allogénique rénale ou hépatique, en association avec d’autres immunosuppresseurs	T2-19 ²					Veloxis
Bijuva®	Symptômes vasomoteurs modérés à graves associés à la ménopause	T1-24					TXMD
Salofalk®	Colite ulcéreuse aiguë			2007	Avant 2019		Dr. Falk
Ursofalk®	Cirrhose biliaire primitive			2007	Avant 2019		Dr. Falk
Testim®	Carence en testostérone	2007 ²					Endo
Produits BGx							
Fibridoner® (pirfénidone)	Fibrose pulmonaire idiopathique			2017			Exclusif

¹ Les produits pour lesquels une date est présentée sont ceux qui sont commercialisés à l'heure actuelle par Knight sur le territoire indiqué. Sauf indication contraire, l'information fournie correspond à la date à laquelle le produit a été mis en marché par Knight ou à la date à laquelle Knight a acquis ou obtenu le produit sous licence alors qu'il était déjà commercialisé.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Ventes au Canada selon les données d'IQVIA	T4-25	T4-24	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Akynzeo®	3 343	3 051	292	10 %	12 853	11 020	1 833	17 %
Trelstar®	2 034	2 286	(252)	(11) %	8 176	8 455	(279)	(3) %
Orgovyx® ¹	2 841	659	2 182	331 %	7 265	659	6 606	1 002 %
Jornay PM®	99	—	99	— %	99	—	99	— %
Xcopri® ³	3 615	741	2 874	388 %	8 600	741	7 859	1 061 %
Imvexxy®	3 002	1 133	1 869	165 %	8 521	2 438	6 083	250 %
Myfembree® ²	2 400	1 324	1 076	81 %	8 092	1 324	6 768	511 %
Envarsus®PA ³	3 284	2 422	862	36 %	11 494	2 422	9 072	375 %
Total	20 619	11 617	9 002	77 %	65 101	27 059	38 042	141 %

¹ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 5 juin 2025.

² Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 1^{er} juillet 2025.

³ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Paladin. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 17 juin 2025.

Ventes au Canada selon les données d'IQVIA	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24
Akynzeo®	3 343	3 359	3 163	2 988	3 051	2 935	2 659	2 375
Trelstar®	2 034	1 988	2 090	2 063	2 286	2 001	2 211	1 957
Orgovyx® ¹	2 841	2 130	1 356	938	659	398	143	4
Jornay PM®	99	—	—	—	—	—	—	—
Xcopri® ³	3 615	2 736	1 350	899	741	571	381	151
Imvexxy®	3 002	2 284	1 887	1 348	1 133	692	487	126
Myfembree® ²	2 400	2 133	1 959	1 600	1 324	876	468	73
Envarsus®PA ³	3 284	3 073	2 635	2 502	2 422	2 153	1 993	1 694
Total	20 619	17 704	14 440	12 338	11 617	9 626	8 342	6 380

¹ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 5 juin 2025.

² Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 1^{er} juillet 2025.

³ Ajouté au portefeuille de Knight dans le cadre de la transaction avec Paladin. Knight a commencé à comptabiliser les produits des activités ordinaires le 17 juin 2025.

Oncologie/hématologie

PRODUITS NOVATEURS

Minjuvi® (tafasitamab)

Le 22 septembre 2021, Knight a conclu un accord d'approvisionnement et de distribution avec Incyte pour les droits exclusifs de distribution de Minjuvi® et de Pemazyre® en Amérique latine. Selon les modalités de l'entente, Knight est responsable de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires et de la distribution des deux produits en Amérique latine.

Monjuvi®/Minjuvi® (tafasitamab), en association avec le lénalidomide, est approuvé aux États-Unis, en Europe, au Canada et dans d'autres pays pour le traitement des patients adultes atteints de LDGCB récidivant ou réfractaire, non admissibles à une GACS. Le LDGCB est la forme la plus fréquente de lymphome non hodgkinien, et on dénombre environ de 12 000 à

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

16 000 nouveaux cas de LDGCB chaque année en Amérique latine^{1, 2}. En 2025, Incyte a annoncé que la FDA et la Commission européenne ont approuvé Monjuvi®/Minjuvi®, en association avec le rituximab et le lénalidomide pour le traitement de patients adultes présentant un lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire. Ces approbations ont été délivrées sur la base des données tirées de l'étude de phase 3 inMIND visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de Minjuvi en association avec le rituximab et le lénalidomide comme traitement pour des patients atteints d'un lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire. De plus, en janvier 2026, Incyte a annoncé des résultats préliminaires positifs issus de l'étude pivot portant sur l'utilisation du tafasitamab comme traitement de première intention pour le traitement du LDGCB, fondée sur l'étude de phase 3 frontMIND, qui évaluait l'efficacité et l'innocuité d'un traitement associant Monjuvi®/Minjuvi®, le lénalidomide et la chimiothérapie R-CHOP (rituximab, cyclophosphamide, doxorubicine, vincristine et prednisone), par rapport à la chimiothérapie R-CHOP seule, comme traitement de première intention chez des adultes présentant un LDGCB récemment diagnostiqué ayant un score de 3 à 5 selon l'Index pronostique international (IPI) pour les patients de plus de 60 ans, ou un score de 2 à 3 selon l'IPI ajusté à l'âge pour les patients âgés de 60 ans ou moins.

En juillet 2023, Knight a obtenu l'autorisation de Minjuvi® par ANSIVA en association avec le lénalidomide suivi du Minjuvi® en monothérapie pour le traitement de patients adultes atteints d'un LDGCB récidivant ou réfractaire, notamment le LDGCB dû à un lymphome de bas grade, non admissibles à une GACS. De plus, le 16 octobre 2023, Knight a obtenu l'approbation du prix du Minjuvi® par le CMED et a par la suite lancé le médicament au T1-24.

En outre, Knight a obtenu l'approbation réglementaire pour Minjuvi® en association avec le lénalidomide suivi du Minjuvi® en monothérapie pour le traitement de patients adultes atteints d'un LDGCB récidivant ou réfractaire qui ne sont pas admissibles à GACS au Mexique au T4-24 et en Argentine au T4-25. Knight a lancé Minjuvi® au Mexique au T1-25 et en Argentine au T4-25.

Knight a déposé des demandes d'approbation supplémentaires pour Minjuvi® pour une indication additionnelle en association avec le rituximab et le lénalidomide pour le traitement de patients adultes présentant un lymphome folliculaire déjà traité antérieurement. Ces demandes ont été déposées au T2-25 au Brésil et l'approbation a été reçue au T1-26. De plus, Knight a déposé des demandes d'approbation supplémentaires pour cette seconde indication du produit en Argentine et au Mexique au T1-26.

Pemazyre® (pémigatinib)

Pemazyre® est approuvé aux États-Unis, en Europe et au Japon pour le traitement d'adultes atteints d'un cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique avec un FGFR2 ayant progressé après au moins un traitement de première intention systémique antérieur³. Le cholangiocarcinome est le cancer le plus fréquent du canal cholédoque. Des fusions ou des réarrangements FGFR2 ont été observés chez 10 % à 16 % des patients atteints de cholangiocarcinome intrahépatique, alors que l'incidence chez les patients atteints de cholangiocarcinome extrahépatique est rare. On compte environ de 4 000 à 6 000 nouveaux cas de cholangiocarcinome intrahépatique chaque année en Amérique latine⁴. Pemazyre® est également approuvé aux États-Unis pour le traitement d'adultes atteints d'une tumeur myéloïde/lymphoïde récidivante ou réfractaire associée à un réarrangement FGFR1.

¹ Globocan 2020.

² Li S, Young KH, Medeiros LJ. Diffuse large B-cell lymphoma. *Pathology*. 2018;50(1):74-87. doi:10.1016/j.pathol.2017.09.006

³ Jain A, Borad MJ, Kelley RK, et al. Cholangiocarcinoma With FGFR Genetic Aberrations: A Unique Clinical Phenotype. *JCO Precis Oncol*. 2018;2:1-12. doi:10.1200/PO.17.00080.

⁴ Lafaro KJ, Cosgrove D, Geschwind JF, Kamel I, Herman JM, Pawlik TM. Multidisciplinary Care of Patients with Intrahepatic Cholangiocarcinoma: Updates in Management. *Gastroenterol Res Pract*. 2015;2015:860861. doi:10.1155/2015/860861.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Knight a obtenu l'approbation réglementaire pour Pemazyre® au Brésil, au Mexique et en Argentine, utilisé en monothérapie pour le traitement d'adultes présentant un cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique avec fusion ou réarrangement du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes ayant progressé après au moins un traitement de première intention systémique antérieur. Au T4-25, Knight a également lancé Pemazyre® au Brésil et au Mexique et prévoit lancer le produit en Argentine au premier semestre de 2026.

Akynzeo® (nétipitant/palonosétron/fosnétipitant/palonosétron) et Aloxi® ou Onicit® (palonosétron)

Akynzeo® est la première et la seule association médicamenteuse fixe d'antagonistes des récepteurs 5-HT₃ et NK₁ approuvée pour la prévention des nausées et des vomissements incoercibles et tardifs provoqués par la chimiothérapie. L'Akynzeo® par voie orale est approuvé et commercialisé au Canada, au Brésil et en Argentine. Aloxi® est un antagoniste des récepteurs 5-HT₃ de deuxième génération présentant une forte affinité de fixation et une durée d'action s'étendant jusqu'à cinq jours après l'administration de la chimiothérapie^{1, 2}. Aloxi® par voie orale est approuvé au Canada pour la prévention chez les adultes des nausées et des vomissements incoercibles et tardifs associés à une chimiothérapie anticancéreuse modérément émétogène; la prévention chez les adultes des nausées et des vomissements incoercibles associés à une chimiothérapie anticancéreuse hautement émétogène; et la prévention chez les patients pédiatriques de 2 à 17 ans des nausées et des vomissements incoercibles associés à une chimiothérapie anticancéreuse modérément et hautement émétogène. Onicit® est approuvé au Mexique, au Brésil et dans certains pays d'Amérique latine pour la prévention des nausées et des vomissements incoercibles associés aux cycles initiaux et répétés de chimiothérapie anticancéreuse modérément ou hautement émétogène ainsi que pour la prévention des nausées et des vomissements tardifs associés aux cycles initiaux et répétés de chimiothérapie anticancéreuse modérément émétogène chez les adultes. De plus, Onicit®, commercialisé sous la marque Aloxi® au Canada, est indiqué pour la prévention chez les adultes des nausées et des vomissements postopératoires (NVPO), jusqu'à 24 heures après une intervention chirurgicale.

Le 12 mai 2022, Knight a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec Helsinn visant les droits exclusifs de commercialiser Akynzeo® oral/IV au Canada, au Brésil, en Argentine, en Uruguay et au Paraguay, et Aloxi® oral/IV au Canada. Knight a pris en charge les activités commerciales et relancé Akynzeo® au Brésil, en Argentine et au Canada ainsi qu'Aloxi® au Canada en 2022. En outre, le 28 janvier 2025, Knight a élargi sa relation avec Helsinn et a acquis les droits exclusifs de distribution et de commercialisation d'Onicit® au Mexique, au Brésil et dans certains pays d'Amérique latine, et a pris en charge les activités commerciales se rapportant à Onicit® au Mexique et au Brésil au cours du T1-25. Akynzeo® est en concurrence sur le marché des antiémétiques, qui, selon les données d'IQVIA, était évalué à 173 millions de dollars en 2025 et a augmenté à un TCAC de 8 % depuis 2020.

Tavalisse® (fostmatinib)

Le 24 mai 2022, Knight a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec Rigel visant les droits exclusifs de commercialiser en Amérique latine le fostmatinib, un inhibiteur de la tyrosine kinase administré par voie orale qui agit contre la tyrosine kinase splénique (SYK). Le fostmatinib est offert sur le marché aux États-Unis sous la marque Tavalisse® et en Europe sous la marque Tavlesse® pour le traitement de la thrombopénie immunitaire chronique.

Knight a déposé les demandes d'autorisation de commercialisation de Tavalisse® pour le traitement des patients adultes atteints de TPI chronique qui ont eu une réponse insuffisante à un traitement antérieur, aux fins d'approbation par les organismes de réglementation au Mexique et en Colombie en juillet 2023, au Brésil, au T1-24, et en Argentine, au T1-25. Knight a obtenu l'approbation des organismes de réglementation pour Tavalisse® au Mexique au T4-24 et prévoit en faire le lancement au premier semestre de 2026.

En septembre 2025, Knight a vu sa demande d'autorisation de commercialisation du Tavalisse® au Brésil rejetée par ANVISA. Knight a déposé un avis d'appel en décembre 2025. L'appel a été accepté et l'ANVISA poursuit son examen.

¹ Rojas C, Slusher BS. Pharmacological mechanisms of 5-HT₃ and tachykinin NK₁ receptor antagonism to prevent chemotherapy-induced nausea and vomiting. *Eur J Pharmacol.* 2012;684(1-3):1-7. doi:10.1016/j.ejphar.2012.01.046.

² Navari RM, Aapro M. Antiemetic Prophylaxis for Chemotherapy-Induced Nausea and Vomiting *N Engl J Med.* 2016;374(14):1356-1367. doi:10.1056/NEJMra1515442.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Trelstar® (triptoréline)

Le 8 janvier 2020, Knight a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec Debiopharm visant les droits commerciaux au Canada de Trelstar® pour le traitement palliatif du cancer de la prostate hormonodépendant à un stade avancé et pour la prise en charge et le soulagement de la douleur chronique associée à l'endométriose. Le 20 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle prenait en charge les activités commerciales précédemment exercées par l'ancien partenaire de Debiopharm et a commencé à commercialiser Trelstar® au Canada. Trelstar® est en concurrence sur le marché des agonistes et antagonistes de GnRH pour le cancer de la prostate, qui était évalué à plus de 233 millions de dollars en 2025 et a augmenté à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 10 % depuis 2020, selon les données d'IQVIA.

Orgovyx® (rélugolix)

Orgovyx® est le premier et le seul antagoniste oral des récepteurs de la GnRH approuvé par Santé Canada pour le traitement des patients adultes atteints d'un cancer de la prostate avancé¹. Orgovyx® a été approuvé en octobre 2023 et a été lancé par Sumitomo en mars 2024, puis relancé par Knight au T3-25. La négociation avec l'Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP) s'est conclue avec succès en février 2025. Knight a conclu des ententes d'inscription avec toutes les grandes provinces du Canada. Orgovyx® est en concurrence sur le marché des agonistes et antagonistes de la GnRH pour le cancer de la prostate, qui, selon les données d'IQVIA, était évalué à plus de 233 millions de dollars en 2025 et a augmenté à un TCAC de 10 % depuis 2020.

Vidaza® (azacitidine)

Vidaza® est indiqué pour le traitement des patients présentant l'un ou l'autre des sous-types de syndrome myélodysplasique (SMD), y compris l'anémie réfractaire avec excès de blastes (AREB) selon la classification franco-américano-britannique (FAB), la leucémie myéloïde aiguë (LMA) avec 20 % à 30 % de blastes dans la moelle osseuse et une dysplasie multilignée selon les critères de l'OMS, et la leucémie myéomonocytaire chronique (LMMC) (modifiée, selon la classification FAB). Knight détient les droits de commercialisation du produit au Brésil dans le cadre d'une entente de distribution avec BMS.

Abraxane® (particules du paclitaxel liées aux protéines pour injection en suspension)

Abraxane® est indiqué pour le traitement de première intention de l'adénocarcinome métastatique du pancréas, en association avec la gemcitabine. Knight détient les droits de commercialisation du produit au Brésil dans le cadre d'une entente de distribution avec BMS.

Halaven® (mésylate d'éribuline)

Halaven® par voie injectable est un dérivé synthétique de l'halichondrine B, appartenant à la classe des agents antinéoplasiques de type halichondrine. Halaven® est indiqué pour 1) le traitement des patients adultes atteints de cancer du sein local avancé ou de cancer du sein métastatique qui s'est propagé après au moins un type de chimiothérapie² de la maladie au stade avancé. Le traitement antérieur doit avoir compris une anthracycline et une taxane administrées dans le contexte adjuvant ou métastatique sauf si ce schéma thérapeutique n'était pas approprié pour le patient, et 2) le traitement des patients atteints du sarcome des tissus mous métastatiques non résécables ayant suivi un protocole de chimiothérapie antérieur pour une maladie avancée ou métastatique. Halaven® est distribué sous licence d'Eisai et Knight détient les droits de commercialisation du produit en Amérique latine, sauf au Mexique. Eisai détient les droits de commercialisation du produit au Mexique.

¹ Sumitomo Pharma Switzerland GmbH. Monographie de ORGOVYX (comprimés de rélugolix, 120 mg). Santé Canada, 6 octobre 2023, https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00073172.PDF. Consulté le 24 juillet 2025.

² En Colombie, après au moins deux protocoles de chimiothérapie pour maladie avancée.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Lenvima® (lenvatinib)

Lenvima® peut être appliqué pour les trois indications suivantes : 1) le traitement des patients adultes atteints d'un carcinome thyroïdien différencié (papillaire, folliculaire, à cellules de Hürthle) localement avancé ou métastatique, réfractaire à l'iode radioactif et progressif; 2) le traitement de patients adultes atteints de carcinome hépatocellulaire avancé ou non résécable qui n'ont pas reçu de traitement systémique antérieur; et dans certains pays d'Amérique latine, 3) le traitement de patients adultes atteints de carcinome hépatocellulaire avancé après un traitement antiangiogénique antérieur, en association avec évérolimus¹. Lenvima® est distribué sous licence d'Eisai et Knight détient les droits de commercialisation du produit en Amérique latine, sauf le Mexique. Eisai détient les droits de commercialisation du produit au Mexique.

Au cours de 2023, deux sociétés ont obtenu l'approbation d'ANSIVA pour la commercialisation d'un produit générique de lenvatinib au Brésil. En 2024, ces deux sociétés ont reçu l'approbation de commercialiser une marque du produit générique de lenvatinib. De plus, au T3-24, un concurrent a reçu l'approbation d'un produit générique de lenvatinib au Chili.

Au T3-24, un concurrent au Brésil a lancé un produit générique et un produit générique de marque de Lenvima®. L'introduction de génériques et de génériques de marque a augmenté les pressions concurrentielles et continuera d'avoir une incidence négative sur les ventes et les marges de Lenvima® au Brésil.

PRODUITS GÉNÉRIQUES DE MARQUE**Ladevina® (lénalidomide)**

Ladevina® est indiqué pour 1) le traitement, à titre de monothérapie d'entretien, du myélome multiple diagnostiqué précocement chez des patients qui ont reçu une GACS et chez les patients atteints d'un lymphome à cellules du manteau réfractaire ou récidivant, et en association avec Rituximab pour le traitement des patients adultes présentant un lymphome folliculaire (de grade 1 à 3a) préalablement traités, 2) le traitement des patients adultes atteints d'une anémie avec dépendance transfusionnelle causée par un syndrome myélodysplasique à risque faible ou intermédiaire 1 avec anomalie cytogénétique del 5q lorsque les autres options thérapeutiques sont insuffisantes ou inadéquates, 3) le traitement, en polythérapie, du myélome multiple chez les patients adultes sans traitement antérieur qui ne sont pas candidats à une greffe¹, et 4) le traitement, en association avec la dexaméthasone des patients atteints de myélome multiple qui ont reçu au moins un traitement antérieur et qui n'ont pas répondu au traitement.

Zyvalix® (acétate d'abiratéron)

Zyvalix® est indiqué en association avec la prednisone ou la prednisolone pour le traitement du carcinome de la prostate métastatique résistant à la castration et du carcinome de la prostate métastatique à risque élevé sensible à la castration.

Karfib® (carfilzomib)

Karfib® est indiqué en monothérapie pour le traitement des patients atteints de myélome multiple récidivant ou réfractaire qui ont reçu au moins un traitement antérieur. Administré en association avec la dexaméthasone ou à la fois avec le lénalidomide et la dexaméthasone, Karfib® est indiqué pour le traitement des patients atteints de myélome multiple récidivant ou réfractaire qui ont reçu de un à trois traitements antérieurs.

Leprid® (acétate de leuprolide)

Leprid® est indiqué pour le traitement palliatif du cancer de la prostate hormonodépendant avancé et pour le traitement du carcinome prostatique hormonodépendant localisé et localement avancé à haut risque en association avec la radiothérapie.

¹ Les indications ne sont pas incluses en Colombie.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Rembre® (dasatinib)

Rembre® est indiqué pour le traitement de la leucémie myéloïde chronique (LMC) positive au chromosome de Philadelphie (Ph+) et chez l'adulte pour la leucémie lymphoblastique aiguë (LLA) Ph+ et LMC en crise blastique associée à une résistance ou à une intolérance au traitement antérieur.

Palbocil® et Bapocil® (palbociclib)

Palbocil®/Bapocil® est indiqué pour le traitement de patients atteints d'un cancer du sein localement avancé ou métastatique avec présence de récepteurs hormonaux et absence du HER2 en association avec : un inhibiteur de l'aromatase, à titre de traitement endocrinien initial chez les femmes postménopausées; ou le fulvestrant chez les patients dont la maladie a évolué après un traitement endocrinien antérieur. Palbocil® a été mis en marché en Argentine en mars 2023 et Bapocil® a été approuvé et lancé en Colombie au T1-26.

Xetrane® (pomalidomide)

Xetrane® est indiqué en association avec la dexaméthasone pour le traitement des patients adultes atteints de myélome multiple qui ont reçu au moins deux traitements antérieurs, y compris le lénalidomide et un inhibiteur du protéasome, et dont la maladie a progressé dans les 60 jours suivant la fin du dernier traitement. Xetrane® est également indiqué pour le traitement des adultes atteints du sarcome de Kaposi associé au SIDA après l'échec d'un traitement antirétroviral fortement actif ou chez les patients atteints du sarcome de Kaposi qui sont séronégatifs du VIH.

Maladies infectieuses**PRODUITS NOVATEURS****Ambisome® (amphotéricine B)**

Ambisome® est un produit lyophilisé apyrogène et stérile d'amphotéricine B liposomique pour perfusion intraveineuse. Ce médicament est indiqué pour 1) le traitement d'infections fongiques présumées chez les patients neutropéniques fébriles¹; 2) le traitement de la méningite à *Cryptococcus*¹; 3) le traitement d'infections mycosiques ou de mycoses systémiques opportunistes et endémiques graves et profondes causées par des organismes sensibles à cet agent anti-infectieux, et dans le traitement de certains cas de leishmaniose mucocutanée américaine; 4) le traitement des fièvres persistantes d'origine indéterminée chez des patients neutropéniques qui ne répondent pas à l'antibiothérapie après 96 heures, ce qui est fortement révélateur d'une infection fongique systémique; et 5) le traitement de la leishmaniose viscérale chez les adultes et les enfants immunocompétents. Ambisome® est distribué sous licence de Gilead et fait partie du portefeuille des sociétés affiliées brésiliennes de Knight depuis plus de 20 ans.

Ambisome® n'est soumis actuellement à aucune concurrence sur le marché des produits génériques au Brésil, et bien que Knight ne détienne aucun droit sur Ambisome® à l'extérieur du Brésil, elle est consciente du fait qu'il existe quatre produits génériques concurrents aux États-Unis. Au cours du deuxième semestre de 2025, Knight a appris que deux demandes d'approbation réglementaire de produits génériques d'amphotéricine B avaient été soumises à ANVISA. Si elles sont approuvées, une ou deux versions génériques d'Ambisome® pourraient être lancées au Brésil. Les délais estimatifs d'approbation par ANVISA varient de quatorze à vingt mois.

¹ Indication approuvée au Brésil, et les autres marchés, pour le traitement de la mucormycose chez les patients pour lesquels l'amphotéricine B ne convient pas.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Cresemba® (sulfate d'isavuconazonium)

Cresemba® est un antifongique azolé pouvant être administré par voie intraveineuse ou par voie orale dans des concentrations de 200 mg et de 100 mg. Il est indiqué chez les adultes pour le traitement de l'aspergillose invasive et de la mucormycose invasive¹, ainsi que pour la mucormycose chez les patients pour lesquels l'amphotéricine B n'est pas efficace. Cresemba® est distribué sous licence de Basilea, et Knight détient les droits de commercialisation du produit en Amérique latine. En 2022, Cresemba® a été intégré au système de santé publique brésilien à la suite d'une recommandation favorable du CONITEC.

Impavido® (miltéfosine)

Le 27 février 2014, Knight a fait l'acquisition des droits à l'échelle mondiale d'Impavido® aux termes de la convention de séparation d'entreprise conclue avec Paladin. Impavido® est un médicament administré par voie orale à base de miltéfosine pour le traitement de la leishmaniose viscérale, cutanée ou cutanéomuqueuse causée par un parasite protozoaire se retrouvant dans plus de 20 espèces de *Leishmania* et a été approuvé pour la vente aux États-Unis, en Allemagne et en Israël. Le lancement d'Impavido® aux États-Unis a été effectué en mars 2016 par Profounda, partenaire de commercialisation de Knight.

PRODUITS GÉNÉRIQUES DE MARQUE***Dolufevir® (dolutégravir)***

Dolufevir®, en association avec d'autres antiviraux, est indiqué pour le traitement des infections par VIH chez les adultes, les adolescents et les enfants de 6 ans ou plus et pesant au moins 20 kilos.

Neurologie***Jornay PM® (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée)***

Knight a lancé Jornay PM® au Canada au T4-25. Jornay PM® est le premier et unique produit à base de méthylphénidate en dose de soir commercialisé au Canada pour le traitement du TDAH chez les enfants âgés de 6 à 12 ans². Jornay PM® est composé de microbilles dotées d'une pellicule à libération retardée et d'une pellicule à libération prolongée. La première couche retarde la libération de l'ingrédient actif jusqu'au matin, tandis que la seconde contrôle la libération de l'ingrédient actif dès le début de la matinée et tout au long de la journée. Cette formulation unique en son genre offre un profil pharmacocinétique permettant de contrôler les symptômes du TDAH du réveil au coucher. Jornay PM® livre concurrence sur le marché des produits liés au TDAH, qui était évalué à plus de 1 milliard de dollars en 2025 et dont le segment du méthylphénidate représente plus de 500 millions de dollars, et a augmenté à un TCAC de 10 % depuis 2020, selon les données d'IQVIA.

Exelon® (rivastigmine)

Le 26 mai 2021, la Société a conclu une entente avec Novartis en vertu de laquelle elle acquerra les droits exclusifs de fabrication, de commercialisation et de vente d'Exelon® au Canada et en Amérique latine, ainsi qu'une licence exclusive d'utilisation de la propriété intellectuelle et de la marque Exelon® de Novartis dans ces territoires. Exelon® est un produit délivré sur ordonnance approuvé pour la première fois en 1997 et actuellement homologué et vendu dans quelque 90 pays. Exelon® est indiqué pour le traitement symptomatique de la démence légère à modérément sévère chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de la maladie de Parkinson.

Avant l'acquisition d'Exelon® auprès de Novartis, le médicament faisait face à la concurrence de médicaments génériques ou de marque au Canada et dans la plupart des marchés d'Amérique latine. Au T2-2023, un concurrent a lancé un médicament générique de marque d'Exelon® au Brésil. Au T1-26, un deuxième concurrent a reçu l'approbation de commercialiser un produit générique d'Exelon®.

¹ Indication non incluse au Brésil.

² Jornay PM, Monographie de produit, Santé Canada, novembre 2025, https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00077977.PDF. Consulté le 7 janvier 2026.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Dexedrine® (sulfate de dexamphétamine)

Dexedrine® est indiqué dans le traitement adjuvant de la narcolepsie et pour le traitement du TDAH.

Xcopri® (cénobamate)

Xcopri® (comprimés de cénobamate) est indiqué comme traitement d'appoint dans le traitement des crises partielles chez les adultes épileptiques qui ne sont pas contrôlés de façon satisfaisante par un traitement classique. Il est pris par voie orale, une fois par jour¹. Xcopri® est un médicament antiépileptique découvert et mis au point par SK Biopharmaceuticals et SK Life Science. Cette nouvelle molécule est dotée d'un double mécanisme d'action. Lors d'études précliniques, Xcopri® a démontré qu'il réduisait les décharges neuronales répétitives en inhibant les canaux sodiques sensibles au potentiel. C'est aussi un modulateur du canal ionique de l'acide γ-aminobutyrique (GABA). L'efficacité et l'innocuité de Xcopri® pour le traitement des crises partielles non contrôlées chez les adultes (aussi appelées crises focales) ont été évaluées dans deux essais cliniques randomisés, contrôlés contre placebo, à double insu (C013 et C017)^{2, 3}. L'innocuité à long terme du cénobamate pour cette population a fait l'objet d'un essai ouvert (C021)⁴.

Au cours des études C013 et C017, 441 patients ont été exposés à Xcopri®. Dans le cadre des deux études, le critère principal d'efficacité était le pourcentage médian de réduction de la fréquence des crises par période de 28 jours par rapport à la valeur initiale. Le premier critère d'évaluation secondaire était le taux de réponse, défini comme la proportion de patients présentant une réduction d'au moins 50 % de la fréquence des crises. Xcopri® a réduit notablement la fréquence des crises et a démontré un taux de réponse supérieur ou égal à 50 % nettement plus élevé que le placebo.

Xcopri® est commercialisé en Europe sous la marque Ontozry®. Xcopri® a été lancé au Canada en janvier 2024 et était disponible dans toutes les provinces du Canada en 2025. Xcopri® livre concurrence sur le segment de marché des traitements adjuvants antiépileptiques, qui oscillait entre 100 millions de dollars et 130 millions de dollars en 2025, et a connu une croissance à un TCAC de 5 % depuis 2021, selon les données d'IQVIA.

Autres domaines thérapeutiques spécialisés**PRODUITS NOVATEURS****Imvexxy® (insert vaginal à base d'estradiol)**

Le 31 juillet 2018, Knight a conclu une convention de licence exclusive visant les droits de commercialisation d'Imvexxy® au Canada et en Israël. Imvexxy® est approuvé pour le traitement de la dyspareunie modérée à grave (douleur vaginale associée à l'activité sexuelle), un symptôme de l'atrophie vulvo-vaginale associé à la ménopause. Au T1-24, Knight a lancé Imvexxy® au Canada. Imvexxy® livre concurrence sur le marché des produits liés à l'atrophie vulvo-vaginale, qui représentait plus de 148 millions de dollars en 2025, et a connu une croissance à un TCAC de 14 % depuis 2020, selon les données d'IQVIA.

¹ Laboratoires Paladin Inc. Monographie de XCPRI (comprimés de cénobamate). Santé Canada, 6 juin 2023, https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00071699.PDF. Consulté le 24 juillet 2025.

² Chung, Steve S et al. Randomized phase 2 study of adjunctive cenobamate in patients with uncontrolled focal seizures. *Neurology* vol. 94,22 (2020): e2311-e2322. doi:10.1212/WNL.00000000000009530.

³ Krauss, Gregory L et al. Safety and efficacy of adjunctive cenobamate (YKP3089) in patients with uncontrolled focal seizures: a multicentre, double-blind, randomised, placebo-controlled, dose-response trial. *The Lancet. Neurology* vol. 19,1 (2020): 38-48. doi:10.1016/S1474-4422(19)30399-0.

⁴ Sperling, Michael R et al. Cenobamate (YKP3089) as adjunctive treatment for uncontrolled focal seizures in a large, phase 3, multicenter, open-label safety study. *Epilepsia* vol. 61,6 (2020): 1099-1108. doi:10.1111/epi.16525.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Myfembree® (rélugolix, estradiol et acétate de noréthindrone)

Myfembree®, combinaison à dose fixe de rélugolix, d'estradiol et d'acétate de noréthindrone, est le premier traitement sur ordonnance par voie orale pour la prise en charge des saignements menstruels abondants associés aux fibromes utérins et pour la prise en charge de la douleur modérée à grave associée à l'endométriose chez les femmes préménopausées¹. Myfembree® a été approuvé par Santé Canada en septembre 2023 et a été lancé par Sumitomo en janvier 2024, puis relancé par Knight au T3-25; il a été remboursé par le régime public en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse pendant le T1-26. Myfembree® livre concurrence sur le marché des ventes d'agonistes et d'antagonistes de la GnRH pour l'endométriose et les fibromes utérins, qui représentait 48 millions de dollars en 2025, et a augmenté à un TCAC de 13 % depuis 2020, selon les données d'IQVIA.

Envarsus®PA (tacrolimus)

Envarsus®PA (comprimés à libération prolongée de tacrolimus) est indiqué contre la prophylaxie du rejet d'organe chez les patients adultes ayant subi une greffe allogénique rénale ou hépatique, en association avec d'autres immunosuppresseurs. Envarsus®PA est actuellement commercialisé au Canada, en Europe et aux États-Unis. Envarsus®PA a été lancé au Canada en juillet 2019. Envarsus®PA est inscrit aux fins de remboursement public dans toutes les provinces du Canada. Envarsus®PA livre concurrence sur le marché du tacrolimus, qui représentait plus de 200 millions de dollars en 2025, et a connu une croissance à un TCAC de 7 % depuis 2020, selon les données d'IQVIA.

Bijuva® (estradiol et progestérone)

Le 31 juillet 2018, Knight a conclu une convention de licence exclusive visant les droits de commercialisation de Bijuva® au Canada et en Israël. Bijuva®, qui a été approuvé par Santé Canada en septembre 2020, est une hormonothérapie bio-identique combinée consistant en estradiol et progestérone sous forme de capsule orale de gélatine molle pour le traitement des symptômes vasomoteurs modérés à graves associés à la ménopause chez les femmes dont l'utérus est intact. Au T1-24, Knight a lancé Bijuva® au Canada.

Salofalk® (mésalazine)

Salofalk® est indiqué pour le traitement de la colite ulcéreuse aiguë ou pour le traitement préventif des récives ainsi que pour le traitement des épisodes aigus de la maladie de Crohn. Salofalk® est distribué sous licence de D^r Falk Pharma et Knight détient les droits de commercialisation du produit en Colombie, en Argentine, au Chili et au Pérou.

Ursofalk® (acide ursodésoxycholique)

Ursofalk® est indiqué pour le traitement de la cirrhose biliaire primitive. Ursofalk® est distribué sous licence de D^r Falk Pharma et Knight détient les droits de commercialisation du produit en Colombie, en Argentine, au Pérou et au Chili.

Testim® (testostérone)

Testim® est un gel topique contenant de la testostérone à 1 %, indiqué dans la thérapie de remplacement de la testostérone chez les hommes adultes pour des symptômes associés à une carence ou à l'absence de testostérone endogène.

¹ Sumitomo Pharma Switzerland GmbH. Monographie de MYFEMBREE (comprimés de rélugolix, d'estradiol et d'acétate de noréthindrone). Santé Canada, 13 octobre 2023, https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00073248.PDF. Consulté le 24 juillet 2025.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

PRODUITS GÉNÉRIQUES DE MARQUE**Fibridoner® (pirfénidone)**

Fibridoner® est indiqué pour le traitement de la fibrose pulmonaire idiopathique de légère à modérée chez les adultes.

PORTEFEUILLE DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

La Société estime que son portefeuille de produits novateurs et génériques de marque sera le moteur de la croissance future, bien que rien ne garantisse que le lancement de l'une ou l'autre de ces molécules aura lieu en raison des risques inhérents au développement, à la réglementation et à la législation, et aux risques commerciaux liés au lancement d'un produit pharmaceutique. Le portefeuille de molécules non divulguées de la Société qui pourraient éventuellement être lancées en tant que produits génériques de marque comprend des produits développés en interne et sous licence aux étapes suivantes :

1. **Développement** : Formulation ou développement clinique en cours.
2. **Soumis** : La molécule a été soumise par la Société auprès des autorités sanitaires pour approbation.
3. **Homologué** : La molécule a obtenu l'approbation réglementaire, mais le lancement est soumis à des exigences techniques locales supplémentaires.

Portefeuille de produits potentiels et de produits lancés depuis 2024

Knight a dégagé des produits des activités ordinaires de 27 920 \$ en 2025 (6 413 \$ en 2024) grâce aux produits à l'étape de précommercialisation, notamment Minjuvi® et Pemazyre® au Brésil et au Mexique, Bapocil® en Argentine, ainsi que Imvexxy®, Bijuva®, Jornay PM®, Xcopri®, Myfembree® et Orgovyx® au Canada. La Société s'attend à ce que son portefeuille de développement de produits, ainsi que de produits mis en marché ou remis en marché par Knight depuis janvier 2024 dégage des produits des activités ordinaires combinés de plus de 200 000 \$¹ au cours des années les plus fructueuses.

¹ Cette information prospective est fondée sur des hypothèses propres à la nature des activités de la Société relativement à la croissance annuelle des produits des activités ordinaires, en tenant compte de l'information sectorielle, de la part de marché prévue, des hypothèses sur les prix, des mesures prises par les concurrents, des taux d'érosion des ventes après la fin de la protection des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, du moment de l'entrée en concurrence des médicaments génériques et des résultats prévus des appels d'offres, entre autres variables.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Produit	Indication ou domaine thérapeutique	Territoire					Année de lancement prévue
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
Oncologie/hématologie							
Minjuvi®	Patients atteints d'un LDGCB récidivant ou réfractaire, non admissibles à une GACS		T1-24	T4-25		T1-25	—
Minjuvi®	Lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire		■	●		●	2026-2027
Zynyz®	Carcinome épidermoïde du canal anal Carcinome à cellules de Merkel avancé		▲	▲	▲	▲	2027-2029
Niktimvo®	Réaction chronique du greffon contre l'hôte		●	▲		▲	2027-2029
Pemazyre®	Cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique non résécable avec fusion du FGFR2		T4-25	■		T4-25	2026
Tavalisse®	Thrombocytopénie immune chronique déjà traitée		●	●	●	■	2026-2027
Bapocil® ¹	Cancer du sein				T1-26		2026
Xetrane® ¹	Myélome multiple			T2-19	●		2029
O501 ¹	Oncologie/hématologie			■			2026
O502 ¹	Oncologie/hématologie			■			2026
O503 ¹	Oncologie/hématologie			▲			2027
O504 ¹	Oncologie/hématologie			◆			2030
O401	Oncologie/hématologie		◆				2029
O402	Oncologie/hématologie		◆				2029
H403	Oncologie/hématologie		◆		◆		2028
H402	Oncologie/hématologie		◆		◆		2028-2029
Neurologie							
Crexont®	Maladie de Parkinson	●	▲	●	▲	●	2027-2030
Qelbree®	TDAH	●					2027
Jornay PM®	TDAH	T4-25	▲			▲	2028-2030
Xcopri®	Traitement d'appoint dans la prise en charge des crises partielles chez les adultes épileptiques qui ne sont pas suffisamment contrôlés par un traitement classique	T1-24 ²					—
C401	Autres domaines				■		2026
Autres domaines							
Imvexxy®	Dyspareunie modérée à grave	T1-24					—
Bijuva®	Symptômes vasomoteurs modérés à graves associés à la ménopause	T1-24					—
Myfembree®	Traitement des saignements menstruels abondants liés à des fibromes utérins et des douleurs modérées à sévères associées à l'endométriose chez les femmes préménopausées	T1-24 ²					—
Orgovyx®	Cancer de la prostate au stade avancé	T1-24 ²					—
Wynzora®	Psoriasis en plaques	■					2026
Gemtesa®	Traitement de l'hyperactivité vésicale (HAV)	▲					2028

¹ Produits développés aux installations internes de Knight servant aux produits BGx en Argentine. À moins d'avis contraire dans le tableau ci-dessus, les produits sont commercialisés en Argentine.

² Date : date de lancement par Paladin ou Sumitomo en partenariat avec Pfizer.

◆ En développement : Produits en cours de développement.

▲ Homologation préalable : Produits qui n'ont pas encore été soumis à une révision par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

● Soumis : Produits en cours d'approbation par les organismes de réglementation. Il s'agit de l'indication prévue au moment de l'approbation par les organismes de réglementation.

■ Homologué : Produits approuvés par les organismes de réglementation, mais qui ne sont pas encore commercialisés.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Minjuvi® (tafasitamab)

Knight a déposé des demandes d'approbation réglementaire supplémentaires pour Minjuvi® pour une indication additionnelle en association avec le rituximab et le lénalidomide pour le traitement de patients adultes présentant un lymphome folliculaire déjà traité au T2-25 au Brésil et au T1-26 en Argentine et au Mexique. Au T1-26, Knight a obtenu également l'approbation de Minjuvi® au Brésil en association avec le rituximab et le lénalidomide pour le traitement de patients adultes présentant un lymphome folliculaire récidivant ou réfractaire.

Zynyz® (rétifanlimab)

Au T3-25, Knight a élargi sa relation avec Incyte Biosciences International Sàrl, la filiale suisse d'Incyte, et a acquis les droits exclusifs de distribution de Zynyz® (rétifanlimab) et de Niktimvo® (axatilimab) pour l'Amérique latine.

Zynyz® est approuvé aux États-Unis et en Europe pour le traitement de patients adultes présentant un carcinome à cellules de Merkel (« CCM ») métastatique ou récidivant localement avancé, un type de cancer de la peau rare et agressif¹. Selon les données épidémiologiques de deux registres brésiliens, il y aurait entre 550 et 1 250 nouveaux cas de CCM chaque année au Brésil, au Mexique, en Colombie et en Argentine². Zynyz® en association avec le carboplatine et le paclitaxel est également approuvé par la FDA en tant que traitement de première intention chez des patients adultes présentant un carcinome épidermoïde du canal anal inopérable (« SCAC »), métastatique ou en récurrence locale¹. En outre, la FDA a approuvé Zynyz® en monothérapie pour le traitement de patients adultes présentant un SCAC métastatique ou en récurrence local avec progression de la maladie ou une intolérance à la chimiothérapie à base de platine¹. Bien que les données épidémiologiques pour le SCAC soient limitées en Amérique latine, il y aurait environ de 2 700 à 4 000 nouveaux cas chaque année au Brésil, au Mexique, en Colombie et en Argentine³.

Niktimvo® (axatilimab)

Niktimvo® a reçu l'approbation de la FDA en août 2024 pour le traitement de la réaction chronique du greffon contre l'hôte (« GVH chronique ») après l'échec d'au moins deux traitements de première intention antérieurs chez les patients adultes et les patients pédiatriques pesant au moins 40 kg⁴. La GVH chronique est une complication grave de l'allogreffe de cellules souches qui survient lorsque les cellules du système immunitaire du donneur attaquent les tissus du receveur, pouvant ainsi endommager de nombreux organes tels que la peau, le foie, les poumons et le tractus gastro-intestinal. Environ de 1 400 à 1 800 greffes allogéniques sont déclarées au Brésil chaque année⁵. Au T1-26, Knight a annoncé avoir soumis une demande d'approbation réglementaire pour Niktimvo® au Brésil.

Pemazyre® (pémigatinib)

En 2025, Knight a obtenu l'approbation réglementaire pour Pemazyre® respectivement au Mexique et en Argentine, en monothérapie pour le traitement d'adultes présentant un cholangiocarcinome localement avancé ou métastatique avec fusion ou réarrangement du récepteur 2 du facteur de croissance des fibroblastes (« FGFR2 ») ayant progressé après au moins un traitement de première intention systémique antérieur. Au T4-25, Knight a lancé Pemazyre® au Brésil et au Mexique et prévoit lancer le produit en Argentine au premier semestre de 2026.

¹ Incyte Corporation. Monographie de ZYNYZ (Rétifanlimab-dlwr) injectable pour perfusion intraveineuse. Mars 2023, <https://www.zynyz.com/zynyz-prescribing-information>. Consulté le 24 juillet 2025.

² Melo, Andreia C de, et Luiz C Santos Thuler. Trends in the incidence and morbidity of Merkel cell carcinoma in Brazil. *Future oncology* (London, England) vol. 17,22 (2021): 2857-2865. doi:10.2217/fon-2020-1313.

³ Mignozzi, Silvia, Claudia Santucci, Matteo Malvezzi, Fabio Levi, Carlo La Vecchia, et Eva Negri. Global Trends in Anal Cancer Incidence and Mortality. *European Journal of Cancer Prevention* 33, n° 2 (27 novembre 2023) : 77-86. <https://doi.org/10.1097/cej.0000000000000842>.

⁴ Incyte Corporation. Monographie de NIKTIMVO (axatilimab-csfr) injectable pour perfusion intraveineuse. U.S. Food and Drug Administration, août 2024, https://www.accessdata.fda.gov/drugsatfda_docs/label/2024/761411s000lbl.pdf. Consulté le 24 juillet 2025.

⁵ Associação Brasileira de Transplante de Órgãos (ABTO). Registro Brasileiro de Transplantes (RBT): Dados numéricos da doação de órgãos e transplantes realizados por estado e instituição, janeiro-setembro 2024. 31 octobre 2024, <https://site.abto.org.br/wp-content/uploads/2024/11/RBT2024-3t-abto-populacao.pdf>. Consulté le 5 novembre 2025.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Tavalisse® (fostamatinib)

Knight a soumis une demande d'approbation réglementaire pour Tavalisse® en Argentine au T1-25 pour le traitement des patients adultes atteints de TPI chronique qui ont eu une réponse insuffisante à un traitement antérieur. Knight a obtenu l'approbation de l'organisme de réglementation pour Tavalisse® au Mexique au T4-2024 et prévoit en faire le lancement au premier semestre de 2026. De plus, Knight a vu sa demande d'autorisation de commercialisation du Tavalisse® au Brésil rejetée par ANVISA au T3-25 et a déposé un avis d'appel en décembre 2025. L'appel de Knight a été accepté et l'ANVISA poursuit son examen.

Bapocil® (palbociclib)

Après la clôture de l'exercice, Bapocil® a été approuvé et lancé en Colombie. Bapocil® est indiqué, en association avec un traitement endocrinien, chez les patients atteints d'un cancer du sein avancé ou métastatique avec présence de récepteurs hormonaux et absence du HER2, en association avec un inhibiteur de l'aromatase, à titre de traitement endocrinien initial chez les femmes postménopausées, ou avec le fulvestrant chez les patients dont la maladie a évolué après un traitement endocrinien antérieur.

Wynzora® (calcipotriol et dipropionate de bétaméthasone)

Wynzora® est une combinaison à dose fixe à base de crème de calcipotriène et de dipropionate de bétaméthasone pour le traitement topique du psoriasis en plaques chez les adultes et les adolescents de 12 à 17 ans pendant une période maximale de 8 semaines¹. Son double mode d'action cible les cytokines marquantes IL-23 et IL-17A/F, l'axe immunitaire et l'expression du facteur de nécrose tumorale alpha (FNT-α) dans un seul produit. La crème Wynzora® est spécialement conçue grâce au système de formulation et d'administration de médicaments PAD Technology^{MC} de MC2, permettant une formulation aqueuse efficace et pratique à utiliser². La crème Wynzora® a été approuvée aux États-Unis par la FDA en juillet 2020 et dans un premier pays en Europe, en juillet 2021. Knight a acquis la convention de licence de Wynzora® avec MC2 au moment de la clôture de la transaction avec Paladin. Santé Canada a approuvé Wynzora® au T4-25 et Knight prévoit lancer le produit au deuxième semestre de 2026.

Gemtesa® (vibégron)

Knight a obtenu la convention de licence de Gemtesa® en juin 2025 dans le cadre de la transaction avec Sumitomo. Gemtesa® est indiqué dans le traitement de l'hyperactivité vésicale (« HAV »), accompagnée de symptômes d'incontinence urinaire impérieuse, d'urgence et de fréquence urinaire chez les adultes et chez les hommes qui suivent un traitement pharmacologique pour une hyperplasie bénigne de la prostate aux États-Unis³. Gemtesa® agit en ciblant sélectivement les récepteurs bêta 3-adrénergiques pour réduire les symptômes de l'HAV par la relaxation du muscle détroisor de la vessie afin d'augmenter la capacité vésicale. Gemtesa® est approuvé aux États-Unis et en Europe, et Knight prévoit le soumettre à l'approbation de Santé Canada en 2026.

Crexont® (carbidopa et lévodopa)

Knight a soumis une demande d'approbation réglementaire pour Crexont® au Canada et au Mexique au T2-25, ainsi qu'au Chili, en Argentine et au Pérou au T4-25. Crexont® représente une nouvelle formulation orale de capsules à libération prolongée de carbidopa/lévodopa (« CD/LD ») destinée au traitement de la maladie de Parkinson.

Qelbree® (viloxazine)

Au T4-25, Knight a reçu de Santé Canada un avis de non-conformité à propos de sa présentation de drogue nouvelle pour Qelbree®, produit destiné au traitement du TDAH. Knight prévoit répondre à Santé Canada en 2026. Qelbree® livre concurrence sur le marché du TDAH, qui était évalué à plus de 1 milliard de dollars en 2025, et dont le segment des produits non stimulants représentait 96 millions de dollars.

¹ Thérapeutique Knight inc., Wynzora® (crème au calcipotriol et au dipropionate de bétaméthasone) [Monographie de produit]. Montréal, Québec : Thérapeutique Knight inc.; 21 novembre 2025.

² mc2 therapeutics, novembre 2023, https://www.wynzora.com/wp-content/uploads/2023/12/Wynzora_USPI_13.0.pdf, consulté le 7 janvier 2026.

³ Urovant Sciences, Inc. GEMTESA (vibegron) Tablets, for Oral Use: Prescribing Information. U.S. Food and Drug Administration, décembre 2020, https://www.accessdata.fda.gov/drugsatfda_docs/label/2020/213006s000lbl.pdf. Consulté le 24 juillet 2025. accessdata.fda.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Jornay PM® (capsules de chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée)

Knight a lancé Jornay PM® au Canada au T4-25. Jornay PM® est le premier et unique produit à base de méthylphénidate en dose de soir commercialisé au Canada pour le traitement du TDAH chez les enfants âgés de 6 à 12 ans¹. Jornay PM® est composé de microbilles dotées d'une pellicule à libération retardée et d'une pellicule à libération prolongée. La première couche retarde la libération de l'ingrédient actif jusqu'au matin, tandis que la seconde contrôle la libération de l'ingrédient actif dès le début de la matinée et tout au long de la journée. Cette formulation unique en son genre offre un profil pharmacocinétique permettant de contrôler les symptômes du TDAH du réveil au coucher. Jornay PM® livre concurrence sur le marché des produits liés au TDAH qui, selon les données d'IQVIA, représentait plus de 1 milliard de dollars en 2025 et dont le segment du méthylphénidate représente plus de 500 millions de dollars, et a enregistré un TCAC de 10 % depuis 2020.

Section 12 – Prêts stratégiques

Knight finance d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie dans plusieurs marchés géographiques, dans le but de renforcer les liens au sein du secteur des sciences de la vie et d'obtenir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés de choix à l'étranger. À ce jour, le portefeuille de prêts stratégiques a permis l'acquisition de Neuragen et l'obtention de droits de vente sous licence à l'égard de plusieurs produits de Triumvira.

En 2025, la Société a perçu 17 598 \$ [12 771 \$ US] et reçu des bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US] au titre de l'encours des prêts stratégiques consentis et, au 31 décembre 2025, elle ne détenait plus aucun prêt stratégique consenti, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Valeur comptable aux 1 ^{er} janvier \$	Remboursement de prêts \$	Profit net (perte nette) sur actifs financiers ¹ \$	Conversions ² \$	Effet de change ³ \$	Valeur comptable aux 31 décembre \$	Autres actifs financiers courants \$	Autres actifs financiers non courants \$
2025								
Coût amorti	21 116	(17 598)	(1 862)	(1 116)	(540)	—	—	—
Total	21 116	(17 598)	(1 862)	(1 116)	(540)	—	—	—
2024								
Coût amorti	3 667	—	280	16 020	1 149	21 116	9 714	11 402
JVRN	12 037	(97)	477	(12 967)	550	—	—	—
Total	15 704	(97)	757	3 053	1 699	21 116	9 714	11 402

¹ En 2025, Synergy a réglé son prêt à Knight pour une contrepartie en trésorerie de 13 758 \$ [10 000 \$ US] et en bons de souscription d'une valeur de 1 116 \$ [811 \$ US]. Par conséquent, Knight a comptabilisé une perte de 1 862 \$ [1 365 \$ US] dans les autres charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le solde de 3 840 \$ [2 771 \$ US] du prêt restant a été recouvré auprès d'une société du secteur des sciences de la vie.

² En 2024, la Société a modifié le prêt consenti à Synergy, ce qui a entraîné des changements importants aux modalités de la convention de prêt, de sorte que la modification a été traitée en décomptabilisant le prêt initial évalué à la JVRN et en comptabilisant un nouveau prêt évalué au coût amorti de 12 967 \$ et en reclassant des créances clients et autres débiteurs de 3 053 \$ dans les prêts et autres débiteurs. Le prêt porte intérêt au taux de 12 % et vient à échéance le 31 mars 2026.

³ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une perte de 540 \$ (profit de 1 145 \$ en 2024) au poste « (Profit) perte de change » dans le compte de résultat consolidé et aucun profit (profit de 554 \$ en 2024) n'a été comptabilisé au poste « (Perte latente) profit latent à la conversion des résultats des établissements à l'étranger » dans l'état du résultat global consolidé.

¹ Jornay PM, Monographie de produit, Santé Canada, novembre 2025, https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00077977.PDF. Consulté le 7 janvier 2026.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 13 – Placements stratégiques

Placements dans des fonds

Knight a investi dans des fonds de capital-risque consacrés aux sciences de la vie et surveille ces investissements. Elle en dégage un rendement semblable à celui de tout autre commanditaire de ces fonds et peut obtenir un accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs de partout dans le monde pour le Canada et certains marchés de choix à l'étranger. Au 31 décembre 2025, Knight s'était engagée à investir 3 496 \$ dans des fonds de capital-risque du secteur des sciences de la vie. Knight ne prévoit pas investir dans d'autres fonds de capital-risque.

Au	31 décembre 2025
JVM des fonds à la date prévue de sortie	\$
De 1 an à 3 ans	61 684
De 4 à 5 ans	17 466
5 ans et plus	334
Total	79 484

Aux 31 décembre	2025	2024
Depuis la création :		
Appels de fonds	161 499	160 192
Distributions reçues	(153 068)	(144 117)
Ajustement de réévaluation à la valeur de marché	58 940	63 818
Profit de change	12 113	12 131
Ratio valeur totale-capital versé¹	1,44x	1,47x
Profits éventuels ²	5 960	8 418
Ratio valeur totale-capital versé¹, compte tenu des profits éventuels²	1,48x	1,53x

¹ Le ratio valeur totale-capital versé correspond aux distributions reçues des fonds stratégiques et à la valeur résiduelle non encore réalisée par rapport au capital versé.

² Knight ne comptabilise certains profits éventuels liés aux placements connexes dans les fonds stratégiques que lorsqu'il est probable que ces profits seront réalisés. Les profits éventuels sur les placements dans les fonds stratégiques comprennent les paiements d'étape dans les fonds stratégiques en fonction de la réalisation de certains événements, comme le succès clinique d'un essai, l'approbation réglementaire d'un médicament ou certains événements fondés sur les ventes.

Le tableau suivant présente les variations dans les placements dans des fonds comptabilisés à la JVRN au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Valeur comptable aux 1 ^{er} janvier	Ajouts ¹	Distributions ^{2,3}	Profit net (perte nette) sur les actifs financiers	Effet de change ⁴	Valeur comptable aux 31 décembre	Autres actifs financiers courants	Autres actifs financiers non courants
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2025	92 024	1 307	(8 951)	(4 878)	(18)	79 484	—	79 484
2024	108 949	3 846	(13 814)	(11 283)	4 326	92 024	—	92 024

¹ Placements dans des fonds de titres de capitaux propres ou de titres de créance, y compris 51 \$ US et 274 € (y compris 550 \$ US et 281 € en 2024). Les ajouts sans effet de trésorerie étaient de 340 \$ [205 €] au 31 décembre 2025 (néant en 2024).

² Distribution reçue des fonds, y compris 160 \$ US et 2 511 € (356 \$ US et 3 732 € en 2024).

³ La Société a perçu des distributions de 1 102 \$ [684 EUR] en 2025 pour certains produits nets liés à des paiements d'étape éventuels qui n'avaient pas été portées au bilan (5 800 \$ en 2024).

⁴ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, comptabilisation d'une perte de 2 304 \$ au poste « (Perte latente) profit latent à la conversion des résultats des établissements à l'étranger » dans l'état du résultat global consolidé (profit de 5 467 \$ en 2024) et d'un profit de 2 269 \$ au poste de « (Profit) perte de change » dans le compte de résultat consolidé (perte de 1 141 \$ en 2024).

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Placements dans des titres de capitaux propres

Selon IFRS 9, la Société a désigné les placements stratégiques suivants comme étant des placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$
Crescita	1 935 489	929	1 935 489	1 123
Synergy	1 911 414	4 873	1 482 844	8 261
Total		5 802		9 384

Synergy

Le 23 octobre 2024, Synergy a réalisé un PAPE de 1,15 million d'actions ordinaires émises à un prix par action de 9 \$ US sur le Nasdaq (le « PAPE de Synergy »). Avant le PAPE de Synergy, la Société détenait 1 482 844 actions ordinaires ou environ 19,6 % des actions ordinaires en circulation de Synergy, reçues en contrepartie de prêts stratégiques contractés par Synergy auprès de la Société. Après le PAPE de Synergy, la participation de Knight dans les actions ordinaires de Synergy a été diluée, pour s'établir à environ 17 %. Les actions ordinaires de Synergy détenues par Knight font l'objet d'une période de blocage de 180 jours suivant le PAPE et de certaines restrictions en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les actions de Synergy ont été comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de clôture du 31 décembre 2024 sur le Nasdaq actualisé par un facteur d'illiquidité, ce qui a donné lieu à un profit latent de 8 261 \$ [5 742 \$ US] qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les actions de Synergy détenues par Knight sont classées comme un placement dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG de niveau 2.

Le 30 mai 2025, Synergy a remboursé la totalité de ses obligations financières en cours à Knight en échange d'une contrepartie totale de 14 874 \$ [10 811 \$ US], y compris 13 758 \$ [10 000 \$ US] en trésorerie et des bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US]. Le prêt a été évalué au coût amorti et sa valeur comptable s'établissait à 16 736 \$ [12 176 \$ US], y compris un montant en capital de 10 071 \$ [7 320 \$ US]. En fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue, la Société a comptabilisé une perte de 1 862 \$ [1 365 \$ US] dans les « Autres charges » au compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon les modalités des bons de souscription, chaque bon de souscription était convertible en une action ordinaire de Synergy à un prix d'exercice minimal. Le 20 juin 2025, la Société a exercé ses bons de souscription et a reçu 428 570 actions ordinaires additionnelles de Synergy (les « actions supplémentaires »). Après l'exercice des bons de souscription, au 31 décembre 2025, Knight détient 1 911 414 actions (les « actions de Synergy »), représentant environ 13,3 % des actions ordinaires en circulation de Synergy. Ces actions supplémentaires ont fait l'objet d'une période de blocage de 180 jours suivant la conversion, et les actions ordinaires de Synergy sont assujetties à certaines restrictions de négociation en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. La période de blocage de 180 jours suivant la conversion a pris fin.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les actions de Synergy ont été comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de clôture du 31 décembre 2025 sur le Nasdaq. Une perte latente de 4 495 \$ [3 194 \$ US] a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les actions ordinaires de Synergy détenues par Knight sont classées comme un placement dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG de niveau 1, alors qu'elles étaient classées au niveau 2 au 31 décembre 2024.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Au 1^{er} janvier 2024, les actions de Synergy étaient évaluées à la juste valeur, moins le profit différé au jour 1 lors de l'évaluation initiale, et classées comme titres de capitaux propres de niveau 3 évalués à la JVAERG. La juste valeur, compte non tenu du profit au jour 1 différé, s'élevait à 233 \$ [176 \$ US]. Le profit au jour 1 différé de 4 978 \$ [3 764 \$ US] a été généré à l'acquisition des actions ordinaires de Synergy en 2016, lorsque la juste valeur des actifs acquis n'était pas fondée sur le cours d'un marché actif ou sur une technique d'évaluation qui tient uniquement compte des données provenant de marchés observables. En raison du PAPE de Synergy, le profit au jour 1 différé a été décomptabilisé en 2024 et inclus dans le profit latent de 8 261 \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

GESTION DU RISQUE**Section 14 – Gestion des risques****Gestion du capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation afin d'offrir un rendement à ses actionnaires et de maintenir une structure du capital souple permettant l'optimisation des coûts du capital à un risque acceptable.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La gestion du capital comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, les autres actifs financiers, la dette et les capitaux propres (excluant les autres éléments du résultat global). Afin de maintenir et d'ajuster la structure du capital, la Société peut contracter une dette additionnelle et peut essayer d'émettre de nouvelles actions ordinaires, de racheter ses propres actions, et d'acquérir ou de céder des actifs. L'émission et le rachat d'actions ordinaires requièrent l'approbation du conseil d'administration.

La politique de placement de la Société régit les activités d'investissement liées à la trésorerie. Un comité de placement constitué de membres de la direction et du conseil d'administration veille au respect de cette politique. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides à échéances diverses et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses des activités poursuivies ainsi que des taux d'intérêt en vigueur.

14.1 Risque de change

La Société est exposée de façon importante aux devises des marchés émergents d'Amérique latine. Knight génère une importante partie de ses produits des activités ordinaires en BRL, ARS et COP et autres devises latino-américaines (BOB, MXN, PEN, PYG, UYU et CLP). Ces devises ont toujours été volatiles et pourraient entraîner des variations importantes des résultats de la Société lorsqu'ils sont convertis en \$ CA. De plus, Knight est exposée à une asymétrie des devises en raison de certains produits pharmaceutiques, ingrédients pharmaceutiques actifs et coûts d'exploitation libellés dans des devises de marchés développés (CHF, \$ US et €). L'asymétrie des devises expose Knight à un risque de change qui pourrait entraîner des variations importantes de la marge brute ou du résultat net de la Société.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Risque de change lié aux actifs financiers nets

Une importante portion des actifs ou des passifs financiers nets détenus par Knight sont libellés en \$ US, €, BRL, CLP, MXN, COP et ARS, ce qui entraîne un risque financier imputable aux variations de la valeur des devises par rapport au \$ CA. La Société a des filiales en Amérique latine dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le \$ CA. Knight ne croit pas que l'incidence du change sur le compte de résultat consolidé représente l'ensemble de l'exposition au risque de change. L'analyse qui suit ne tient pas compte des soldes intersociétés, mais tient compte des soldes qui sont réévalués en \$ CA par le biais des autres éléments du résultat global. Toutes choses étant égales par ailleurs, une dépréciation de 5 % du \$ CA aurait entraîné les variations présentées ci-après dans le compte de résultat consolidé ou dans l'état des autres éléments du résultat global :

	\$
Risque de change (variation de 5 %)	
\$ US	1 215
€	777
BRL	2 360
ARS	461
CLP	100
COP	945
MXN	214

14.2 Risque de prix sur titres de capitaux propres

La valeur comptable des placements exposés au risque de prix sur titres de capitaux propres était comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Placements dans des titres de capitaux propres	18 946	20 792
Placements dans des fonds	79 484	92 024
Total	98 430	112 816

La Société évalue périodiquement et au moins une fois au cours de la période de présentation de l'information financière si ses placements dans des titres de capitaux propres ont subi une perte de valeur. Les prix de marché peuvent fluctuer et, ainsi, le montant réalisé à la vente ultérieure d'un placement peut différer considérablement de la valeur de marché présentée. Les fluctuations du prix de marché d'un titre peuvent découler de changements observés dans les caractéristiques économiques sous-jacentes de l'entité émettrice, du prix relatif d'autres placements et des conditions générales du marché. De plus, le volume des opérations ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières ont une incidence sur les montants qui seront réalisés. Le conseil d'administration de la Société passe en revue et approuve régulièrement les décisions en matière de placement dans des titres de capitaux propres.

14.3 Risque de taux d'intérêt

La Société court un risque de taux d'intérêt lié aux produits d'intérêts sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables. Des détails sur les dates d'échéance et les taux d'intérêt effectifs sont fournis à la note 8, *Titres négociables*, des états financiers consolidés annuels. Toutes choses étant égales par ailleurs, un recul de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres négociables aurait entraîné une diminution des produits d'intérêts de 953 \$ sur une période d'un an.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La Société court un risque lié aux taux d'intérêt en raison de ses emprunts bancaires. Des détails sur les dates d'échéance et les taux d'intérêt effectifs sont fournis à la section 7, *Situation de trésorerie et sources de financement*, du rapport de gestion. Les emprunts contractés avec Bancolumbia et IFC et au titre de la facilité de crédit renouvelable sont assortis de taux d'intérêt variables qui fluctuent avec les taux CDI, IBR et le TIIE. Le CDI, l'IBR, le TIIE et le CORRA applicables correspondent à la moyenne des taux applicables au cours de chaque période d'accumulation des intérêts. Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse de 679 \$ de la charge d'intérêts sur une période de un an.

14.4 Risque de liquidité

La Société génère suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et d'investissement pour remplir ses obligations à leur échéance. La Société dispose de suffisamment de fonds provenant de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses titres négociables dans l'éventualité où ses besoins de trésorerie dépasseraient la trésorerie provenant de ses activités d'exploitation afin de couvrir toutes ses obligations financières. La Société prévoit ses flux de trésorerie prévisionnels de façon périodique tant par filiale que de manière consolidée. Si des problèmes sont relevés, les équipes de direction travailleront avec les équipes locales pour fournir un soutien en matière de liquidité. La Société négocie des lignes de crédit avec des banques mondiales et régionales afin de diversifier ses options et de garantir des taux de financement concurrentiels.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas de restriction au titre des flux de trésorerie de ces fonds, et aucun de ces fonds n'avait été engagé de quelque façon que ce soit, à l'exception de ce qui est énoncé à la note 8, *Titres négociables*, des états financiers consolidés annuels.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux passifs financiers de la Société :

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2025					
Fournisseurs et charges à payer	120 868	4 887	—	—	125 755
Obligations locatives	3 398	2 507	2 634	2 464	11 003
Autres passifs	12 878	—	—	—	12 878
Emprunts bancaires	16 730	12 603	40 235	—	69 568
Impôt sur le résultat à payer	580	—	—	—	580
Autres soldes à payer	10 806	14 283	23 145	14 120	62 354
Total	165 260	34 280	66 014	16 584	282 138
31 décembre 2024					
Fournisseurs et charges à payer	78 345	4 828	—	—	83 173
Obligations locatives	2 640	3 680	217	137	6 674
Autres passifs	1 876	—	—	—	1 876
Emprunts bancaires	21 829	17 001	12 457	—	51 287
Impôt sur le résultat à payer	213	—	—	—	213
Autres soldes à payer	10 688	10 301	4 317	7 914	33 220
Total	115 591	35 810	16 991	8 051	176 443

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

14.5 Risque de crédit

La Société évalue son risque de crédit maximal à 210 169 \$ (221 055 \$ en 2024), soit le montant global des actifs suivants : créances clients, autres créances courantes, intérêts à recevoir, prêts consentis et placements dans des fonds.

Les placements à court terme, notamment les titres négociables et les soldes des équivalents de trésorerie, sont assujettis à un risque de variation de la valeur minime et sont investis auprès d'institutions dont la notation de crédit accordée par S&P ou DBRS est d'au moins A ou R1 (bas). À l'heure actuelle, les placements à court terme et les soldes des équivalents de trésorerie de la Société sont investis dans une seule institution financière canadienne.

La Société court un risque de crédit lié à ses clients et surveille constamment leur solvabilité. Les limites de crédit de chaque client sont établies après une analyse de l'historique de crédit, de la notation de crédit et des informations prospectives du client fournis par des sources internes et externes. Une politique de crédit a été mise en place pour s'assurer que ces limites sont revues périodiquement et ajustées immédiatement s'il y a lieu. De plus, la Société détermine les pertes sur crédit attendues en fonction du nombre de jours en souffrance des paiements et de la probabilité de recouvrement des montants impayés pour chaque client.

Le risque de crédit à l'égard des prêts et des intérêts à recevoir découle du risque d'insolvabilité ou de défaillance d'exploitation des partenaires associés aux transactions de prêts stratégiques. En 2025, la Société a perçu 17 598 \$ [12 771 \$ US] et reçu des bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US] au titre de l'encours des prêts stratégiques consentis et, au 31 décembre 2025, elle ne détenait plus aucun prêt stratégique consenti, comme l'indique la section 12, *Prêts stratégiques*. La Société court également un risque de crédit à l'égard de ses placements dans des fonds qui sont détenus par l'intermédiaire de fonds de capital-risque.

La direction détermine le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs en fonction des clients représentant plus de 5 % des créances clients. Au 31 décembre 2025, trois clients représentaient 26 %, 9 % et 5 % (deux clients représentaient 31 % et 7 % en 2024) du solde des créances clients et autres débiteurs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un client représentait 20 % (20 % en 2024) des produits des activités ordinaires.

14.6 Risque lié à l'environnement externe et à l'inflation

Le contexte macroéconomique mondial actuel se caractérise par des niveaux d'inflation élevés provoqués par plusieurs facteurs externes, notamment les contraintes de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les conflits en cours entre l'Ukraine et la Russie, les États-Unis et le Venezuela, ainsi qu'au Moyen-Orient, et la volatilité des conditions financières et économiques à l'échelle mondiale. Malgré la réduction de l'inflation au cours des derniers mois en réponse aux politiques énergiques de resserrement monétaire mises en œuvre par les banques centrales à l'échelle mondiale, la Société continue de subir des pressions inflationnistes dans l'ensemble des régions où elle est présente, ce qui se reflète sur ses charges d'exploitation, mais aussi sur les charges de rémunération, le coût des matières premières et le coût des produits en raison de l'augmentation des coûts de ses partenaires et de ses fournisseurs, tant dans les marchés développés que dans les marchés émergents. Ces augmentations de coûts ne peuvent être compensées dans la même mesure par des augmentations du prix de ses produits en raison de la réglementation locale des prix en vigueur et des pressions exercées par la concurrence pour certains de ses produits. Rien ne garantit que les pressions inflationnistes soutenues n'auront pas d'effet semblable sur les activités futures de Knight.

14.7 Incidence des conflits en cours

Nous n'exerçons aucune activité commerciale en Israël, en Ukraine, en Russie, ni au Venezuela. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il n'est pas possible de prédire quelle sera l'incidence des conflits en cours sur les chaînes d'approvisionnement, les prix des produits de base, le contexte économique en général ou les marchés financiers, ces conflits ayant duré plus longtemps qu'anticipé et étant susceptibles de se poursuivre sur une période prolongée.

Même si les conflits en cours n'ont pas perturbé notre approvisionnement en matières premières, nous surveillons attentivement tout problème qui pourrait en découler. Le risque continu que représentent les conflits en cours et leur intensification peut avoir une incidence négative importante sur notre entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

14.8 Incidence globale de l'imposition de tarifs, de quotas ou de droits de douane additionnels ou d'autres restrictions ou réglementations

L'imposition de tarifs, de quotas ou de droits de douane additionnels ou d'autres restrictions ou réglementations peut avoir une incidence importante sur l'industrie pharmaceutique en augmentant le coût de production et en perturbant les chaînes d'approvisionnement. Des pays comme le Canada, le Mexique et ceux faisant partie de l'Union européenne dépendent souvent de l'importation d'ingrédients pharmaceutiques actifs et d'autres matières premières de fournisseurs internationaux. Lorsque des tarifs sont appliqués à ces importations, les coûts de fabrication augmentent, ce qui se répercute généralement sur les consommateurs sous la forme d'une hausse des prix des médicaments. En outre, les tarifs créent de l'incertitude sur le marché qui peut entraîner une réduction des investissements étrangers et, par conséquent, créer une pénurie de médicaments essentiels. Une telle situation peut s'avérer particulièrement problématique au sein des petits marchés pharmaceutiques, où l'augmentation des coûts et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir une incidence importante sur la disponibilité et l'abordabilité des médicaments. De manière générale, l'imposition de tarifs, de quotas ou de droits de douane additionnels ou d'autres restrictions ou réglementations peut exercer sur l'industrie pharmaceutique mondiale une pression considérable qui touchera tant les fabricants que les patients.

Knight n'a aucune emprise sur les tarifs, les quotas ou les droits de douane additionnels ou d'autres restrictions ou réglementations qui pourraient être imposés ni sur l'incidence qu'ils pourraient avoir sur l'industrie pharmaceutique. Par conséquent, d'autres augmentations de coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

14.9 Risque lié aux marchés émergents

La Société est exposée à des risques supplémentaires liés à l'investissement et à l'exploitation à l'étranger, y compris les marchés émergents. L'exploitation dans de tels marchés comporte des risques financiers, juridiques et politiques inhérents importants. Si Knight ne réussissait pas l'intégration de son acquisition, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. En outre, les activités des territoires à l'étranger sont exposées à des risques inhérents à la conduite d'activités commerciales à l'étranger, dont la possibilité de nationalisation ou d'expropriation, le contrôle des prix et des taux de change, les fluctuations de la valeur relative des devises, l'instabilité politique et les mesures gouvernementales restrictives. Outre l'exposition liée à ses activités d'exploitation dans des marchés émergents, Knight est aussi exposée au risque lié au contexte inflationniste mondial. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la sous-section 14.6, *Risque lié à l'environnement externe et à l'inflation*.

14.10 Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les risques mentionnés dans le présent rapport de gestion, ainsi que les facteurs de risque décrits dans la notice annuelle de la Société à la rubrique « Facteurs de risque », qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Les informations fournies dans le présent rapport de gestion sont assujetties aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. Si l'un de ces risques devait se matérialiser comme il est décrit dans la notice annuelle, cela pourrait nuire considérablement aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société. En outre, si la Société ne répond pas aux attentes des marchés publics pendant une période donnée, le cours de ses actions ordinaires pourrait reculer. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs éventuels doivent examiner attentivement les facteurs de risque figurant dans la notice annuelle et d'autres documents publics.

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque additionnels, se reporter à la dernière notice annuelle de la Société, accessible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**Section 15 – Arrangements hors bilan**

Les arrangements hors bilan de la Société se composent des obligations contractuelles et des ententes visant le développement, les ventes, la commercialisation et les droits de distribution de médicaments novateurs. La résiliation de ces arrangements dans le cours normal des activités comprend le transfert efficace des responsabilités et obligations en cours au donneur de licence en vertu d'un calendrier et de modalités qui auront été convenus. Outre ces obligations et ces engagements contractuels, la Société n'est partie à aucun arrangement hors bilan qui aurait, ou qui serait susceptible d'avoir, à l'heure actuelle ou ultérieurement, une incidence sur la situation financière, l'évolution des produits et des charges, les résultats d'exploitation, les liquidités, les dépenses d'investissement ou les sources de financement de la Société qui sont importantes pour les investisseurs.

Section 16 – Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société obtient des droits de développement, de vente, de commercialisation et de distribution de médicaments novateurs en contrepartie de redevances ou de paiements liés aux produits. Ces paiements sont réputés être des engagements opérationnels courants et, par conséquent, ne sont pas compris aux présentes. La Société a conclu diverses conventions qui comprennent des engagements contractuels s'étendant au-delà de la période considérée. Ces engagements sont classés en trois catégories principales : engagements de fonds, paiements d'étape et engagements d'achat. Les engagements de la Société au 31 décembre 2025 étaient les suivants :

i) Engagements de fonds

Au 31 décembre 2025, aux termes des conventions de la Société conclues avec des fonds de capital-risque consacrés aux sciences de la vie, un montant de 3 496 \$ (5 936 \$ en 2024) peut être puisé sur la durée de vie des fonds. Au 18 mars 2026, un montant de 3 495 \$ était toujours disponible au titre de ces fonds.

ii) Paiements d'étape et engagements d'achat

Conformément à certaines conventions, Knight peut devoir verser une contrepartie additionnelle si la Société atteint certains volumes de ventes ou si certaines étapes sont franchies, comme l'obtention de l'approbation par les organismes de réglementation. Toutes les contreparties additionnelles liées aux étapes dont l'atteinte est jugée probable par la Société ont été comptabilisées en tant que passif dans les « Autres soldes à payer ».

Au 31 décembre 2025, la Société pourrait devoir verser jusqu'à 493 138 \$ (jusqu'à 405 097 \$ en 2024) à l'atteinte de certains volumes de ventes, à l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation ou à l'atteinte d'autres étapes liées à des produits précis. On ne prévoit pas à l'heure actuelle que ces étapes soient atteintes dans l'avenir.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le tableau ci-dessous présente les engagements liés aux paiements d'étape par devise de paiement :

Aux	18 mars 2026		31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Unité monétaire	Devise	\$	Devise	\$	Devise	\$
\$ CA	159 702	159 702	159 702	159 702	131 304	131 304
\$ US	153 397	208 881	153 397	210 246	124 985	179 841
CHF	55 335	96 117	55 335	95 652	55 335	87 933
€	17 116	26 860	17 116	27 538	4 032	6 019
Total		491 560		493 138		405 097

Au 31 décembre 2025, pour les produits déjà sur le marché à l'heure actuelle, la Société s'est engagée à acheter des stocks de 182 700 \$ (113 131 \$ en 2024) au cours des cinq prochaines années.

	\$
2026	65 524
2027	55 662
2028	48 246
2029	6 634
2030	6 634
Total	182 700

Le tableau ci-dessous présente les engagements d'achat par devise de paiement :

Aux	18 mars 2026		31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Unité monétaire	Devise	\$	Devise	\$	Devise	\$
Produits lancés :						
BRL	420 670	109 963	427 800	107 033	142 600	33 183
\$ US	34 473	46 942	34 563	47 372	32 843	47 258
€	8 754	13 738	9 553	15 370	10 185	15 204
CHF	6 667	11 581	7 477	12 925	11 004	17 486
Total des produits lancés		182 223		182 700		113 131
Produits qui n'ont pas encore été lancés¹						
\$ US	2 450	3 336	2 450	3 358	—	—
€	—	—	—	—	1 277	1 906
Total des produits qui n'ont pas encore été lancés		3 336		3 358		1 906
Total		185 559		186 058		115 037

¹ Pour les produits qui n'ont pas encore été lancés, l'obligation d'achat commence après la commercialisation du produit.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

iii) Éventualités

Avis de l'ANC concernant une enquête administrative

Le 28 mars 2025, la filiale de Knight en Argentine, Laboratorio LKM S.A., a reçu un avis de l'ANC visant une plainte déposée devant l'ANC concernant une enquête administrative pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles dans le marché pharmaceutique argentin liées à la vente de produits oncologiques au régime public d'assurance maladie (« PAMI ») couvrant les bénéficiaires de pensions et de retraites. La plainte vise 38 sociétés pharmaceutiques, y compris de grandes sociétés pharmaceutiques internationales, et couvre initialement la période s'échelonnant de janvier 2018 à janvier 2025. La plainte suit son cours et en est actuellement à l'étape de l'enquête préliminaire. La Société est d'avis que la plainte n'est pas fondée, et il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en prédire l'issue. La Société n'a pas constitué de provision relative à cette plainte.

Avis du MSB concernant des retards de livraison des garanties bancaires

En 2025, United Medical Ltda. (« United Medical ») a reçu des avis du MSB l'informant que des amendes d'un montant total d'environ 1 756 \$ [6 847 BRL] lui avaient été infligées, principalement en raison de retards administratifs allégués. United Medical a déposé un avis d'appel pour contester ces amendes et, à la date de clôture, le MSB n'a pas encore rendu sa décision. La Société estime que ses arguments juridiques et factuels sont suffisamment solides pour conclure qu'aucune amende ne devrait être imposée. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée en lien avec cette affaire.

Section 17 – Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant présente un résumé des données sur les actions.

Aux	12 mars 2026	31 décembre 2025
Actions ordinaires	98 034 743 ¹	99 192 343
Options sur actions	5 241 577	5 241 577
UAR	338 669	332 684
UAP	1 085 636	1 079 651
UAD	256 718	256 718

¹ Comprend 38 700 actions achetées aux termes de l'OPRCNA qui n'étaient pas encore annulées au 12 mars 2026.

Le 11 juillet 2024, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2024 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2024, Knight peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 5 312 846 actions ordinaires de la Société, soit 10 % du flottant au 30 juin 2024. L'OPRCNA de 2024 a commencé le 15 juillet 2024 et a pris fin le 14 juillet 2025.

Le 20 août 2025, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2025 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2025, la Société peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 3 000 000 d'actions ordinaires de la Société, soit environ 3 % des 99 653 265 actions ordinaires émises et en circulation au 8 août 2025. L'OPRCNA de 2025 a commencé le 22 août 2025 et prendra fin le 21 août 2026 ou à la date à laquelle la Société aura atteint le nombre maximal de rachats dans le cadre de l'OPRCNA, selon la première des deux occurrences. De plus, la Société a conclu une convention avec un courtier visant à faciliter le rachat de ses actions ordinaires aux termes de l'OPRCNA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a acheté 1 130 600 actions ordinaires (1 619 167 actions ordinaires en 2024), dont 13 000 actions ordinaires équivalant à 78 \$ devaient être réglées au 31 décembre 2025, à un prix moyen de 5,69 \$ (5,53 \$ en 2024), pour une contrepartie en trésorerie totalisant 6 431 \$ (8 956 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, il restait 2 475 800 actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA de 2025.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Après la clôture de l'exercice et jusqu'au 12 mars 2026, la Société a acheté 1 183 300 actions ordinaires supplémentaires à un prix d'achat moyen de 6,17 \$, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 7 296 \$.

Les achats historiques d'actions dans le cadre du programme d'OPRCNA de Knight depuis sa création et jusqu'au 12 mars 2026 se présentent comme suit :

Date de lancement	État ¹	Nombre total d'actions approuvées aux fins de rachat	Nombre d'actions achetées ¹	Prix d'achat moyen (\$)	Contrepartie totale en trésorerie (\$)¹
11 juillet 2019	Achevé	12 053 693	12 053 693	7,14	86 094
14 juillet 2020	Achevé	10 856 710	6 193 169	5,33	32 991
14 juillet 2021	Achevé	10 267 956	10 267 956	5,25	53 869
14 juillet 2022	Achevé	7 988 986	7 785 625	4,99	38 871
14 juillet 2023	Achevé	5 999 524	5 999 524	4,87	29 231
15 juillet 2024	Achevé	5 312 846	2 019 906	5,48	11 065
22 août 2025	En cours	3 000 000	1 707 500	6,08	10 376
Total		55 479 715	46 027 373	5,70	262 497

¹ Chaque OPRCNA a lieu sur une période maximale d'un an à partir de sa date de lancement. Le nombre d'actions achetées et la contrepartie totale en trésorerie concernent cette période d'un an.

Les achats historiques d'actions dans le cadre du programme d'OPRCNA de Knight par exercice se présentent comme suit :

Exercice	Actions rachetées	Prix d'achat moyen (\$)	Contrepartie totale en trésorerie (\$)
2019	7 249 249	7,56	54 838
2020	5 748 716	6,40	36 778
2021	12 321 864	5,23	64 416
2022	5 649 189	5,34	30 186
2023	11 125 288	4,82	53 596
2024	1 619 167	5,53	8 956
2025	1 130 600	5,69	6 431
2026	1 183 300	6,17	7 296
Total	46 027 373	5,70	262 497

Section 18 – Principales estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers consolidés de la Société nécessite que la direction formule des jugements et fasse des estimations qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels, présentés à la date des états financiers consolidés, et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges présentés pendant la période de présentation de l'information financière. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent la conjoncture économique la plus probable et les mesures que la direction entend appliquer. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Les principales estimations et hypothèses comptables de la Société sont présentées à la note 3, *Utilisation des jugements et estimations*, des états financiers annuels de 2025.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Adoption de normes comptables nouvelles ou modifiées

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, en lien avec la publication *Absence de convertibilité*, qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'adoption anticipée est permise. Les modifications précisent si une monnaie est convertible, et dans le cas où elle ne l'est pas, comment l'entité estime le cours de change à appliquer. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une monnaie n'est pas convertible. Les modifications n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modifications futures de normes comptables

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

L'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui énonce les dispositions et les indications en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, notamment :

- Présentation des produits et des charges dans le compte de résultat selon cinq catégories définies : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées
- Présentation des nouveaux sous-totaux définis du résultat d'exploitation et du résultat net avant financement et impôts sur le résultat dans le compte de résultat
- Indications plus détaillées sur le regroupement et la ventilation des informations et s'il faut fournir les informations dans les états financiers ou les notes
- Informations précises à fournir sur les charges par nature spécifiées
- Informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction

IFRS 18 remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), mais reprend telles quelles de nombreuses dispositions d'IAS 1 sans y apporter de modification. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise. La Société progresse dans la mise en œuvre d'IFRS 18 et prévoit appliquer les nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers consolidés intermédiaires à compter du premier trimestre de 2027. La norme devrait avoir une incidence importante sur la présentation et les informations à fournir, mais pas sur les exigences de comptabilisation et d'évaluation.

Modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, prévoient un choix de méthodes comptables pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies et introduisent de nouvelles obligations d'information relativement aux instruments financiers dont les modalités contractuelles sont liées à une éventualité et aux titres de participation classés à la JVAERG.

Les modifications entrent en vigueur pour les exercices commençant à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. La Société mettra en œuvre ces modifications requises et ne s'attend pas à ce que leur adoption ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Section 19 – Utilisation du produit tiré du financement

À ce jour, Knight a dégagé un produit net d'environ 685 000 \$ dans le cadre de cinq appels publics à l'épargne et a conclu une facilité de crédit de 100 000 \$ US assortie d'une clause accordéon d'un montant additionnel de 100 000 \$ US. Dans les prospectus simplifiés liés à ces placements, Knight a indiqué qu'elle avait l'intention d'utiliser une tranche importante du produit net i) aux fins d'acquisitions éventuelles a) pour l'obtention sous licence de droits de distribution de produits pharmaceutiques en vente libre et sur ordonnance et la promotion ciblée de ces produits et b) d'entreprises pharmaceutiques spécialisées dans des marchés de choix à l'étranger, ii) pour financer d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie au Canada et à l'étranger ainsi que pour investir dans les fonds d'investissement consacrés aux sciences de la vie, et iii) le solde, aux fins générales de l'entreprise.

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Au 31 décembre 2025, Knight avait déployé et investi, ou s'était engagée à déployer et à investir, plus de 1,2 milliard de dollars aux fins présentées dans les prospectus, comme il est décrit ci-dessus. Knight prévoit disposer de fonds et de crédits suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses étapes importantes comme il est décrit dans les prospectus.

Section 20 – Versement de dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions ordinaires depuis sa création et ne prévoit pas en déclarer dans un avenir prévisible. La politique actuelle de Knight consiste à conserver les bénéfices pour financer l'acquisition et le développement de nouveaux produits et réinvestir dans la croissance de la Société. Toute décision future de verser des dividendes sera prise à la discrétion du conseil d'administration de la Société en fonction de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins en capital et d'autres facteurs semblables que le conseil d'administration jugera pertinents.

Section 21 – Réglementation des prix de certains médicaments

Pour de plus amples renseignements sur la réglementation des prix et les risques liés aux prix dans les différents marchés où Knight exerce ses activités, se reporter à la notice annuelle de Knight, déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Section 22 – Instruments financiers

La politique de placement de la Société régit les activités d'investissement liées à la trésorerie. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds de titres de créance, de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides à échéances diverses et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses des activités poursuivies ainsi que des taux d'intérêt en vigueur.

Section 23 – Transaction entre parties liées

Pharmascience Inc., société contrôlée par le président du conseil d'administration de la Société, a fourni à la Société des services administratifs totalisant environ 374 \$ (31 \$ en 2024) et la Société a acheté des stocks totalisant environ 175 \$ auprès de Pharmascience Inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les charges de rémunération des principaux dirigeants, y compris les administrateurs, étaient les suivantes :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025 \$	2024 \$
Salaires	3 763	3 943
Primes	2 747	2 140
Jetons de présence	719	673
Régimes incitatifs fondés sur les actions	6 852	1 307
Total	14 081	8 063

Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Section 24 – Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société s'est engagée à divulguer, sans délai et de façon exacte et pondérée, toute l'information importante qui la concerne et à fournir un accès juste et équitable à cette information. La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin d'assurer que l'information utilisée en interne et diffusée à l'extérieur de la Société est complète et fiable. En raison des limites inhérentes à tout système de contrôle, une évaluation des contrôles peut seulement fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes de contrôle et que tous les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, pouvant survenir au sein de la Société ont été détectés. La direction modifie et améliore constamment ses systèmes de contrôle et ses procédures.

Section 25 – Contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Il incombe à la direction de la Société de mettre en œuvre et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquat. La Société a conçu le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis à des fins externes conformément aux IFRS.

Tous les contrôles, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, y compris la possibilité d'erreurs humaines et le contournement des contrôles ou des procédures. Par conséquent, rien ne garantit que les contrôles et procédures de communication de l'information ou le CIIF puissent éviter toutes les erreurs ou toutes les fraudes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la direction a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement de son CIIF au sens du Règlement 52-109. L'évaluation a été faite en interne par la Société selon les critères établis dans le document *Internal Control-Integrated Framework* publié par le COSO. La direction est d'avis qu'à la lumière de cette évaluation, le CIIF a été conçu de façon appropriée et qu'aucune faiblesse significative ou déficience importante n'avait été relevée au 31 décembre 2025.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun changement important n'a été apporté au CIIF de la Société ayant influé ou étant raisonnablement susceptible d'influer de façon significative sur le CIIF.

Section 26 – Événements postérieurs à la date de clôture

i) En mars 2026, Knight a conclu des ententes avec deux partenaires visant la rétrocession des droits commerciaux canadiens de six produits non stratégiques, en contrepartie de 21 500 \$ (le « paiement du partenaire »). Ces produits ont dégagé des produits des activités ordinaires de 7 527 \$¹ en 2025.

Conformément à la convention d'acquisition d'actifs dans le cadre de la transaction avec Paladin, Knight paiera 8 457 \$ à Paladin pour le règlement final et complet de la retenue au titre de l'entente de règlement.

ii) En mars 2026, Knight a conclu une convention d'acquisition d'actifs visant un terrain et un bâtiment situés dans une zone industrielle à l'extérieur de Buenos Aires, en Argentine (l'« installation »). L'installation a été construite en 2017 et devrait servir, dans un premier temps, de site dédié à la recherche et au développement, ainsi qu'à la fabrication pharmaceutique. La Société prévoit y transférer une partie de ses activités de fabrication de produits génériques de marque au cours des trois prochaines années.

¹ Pour certains produits, les produits des activités ordinaires comprennent un montant de 3 247 \$ généré par Paladin Pharma Inc. entre le 1^{er} janvier et le 17 juin 2025.

États financiers consolidés annuels audités

Thérapeutique Knight Inc.
31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Thérapeutique Knight inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Thérapeutique Knight inc.** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<i>Évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées</i> Au 31 décembre 2025, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées, s'établissait respectivement à 90,0 millions de dollars et 38,9 millions de dollars. La direction évalue au moins une fois l'an, ou à tout moment lorsqu'il existe un indice de dépréciation, si la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées s'est dépréciée. Pour effectuer ses tests de dépréciation, le groupe estime la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT auquel le goodwill ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées ont été affectés au moyen de la méthode de la valeur d'utilité selon laquelle les flux de trésorerie nets sont déterminés en fonction des budgets approuvés par le conseil d'administration. Le groupe présente les jugements, les estimations et les hypothèses importants et le résultat de son analyse concernant la dépréciation aux notes 2.3, 3 et 15 des états financiers consolidés. Nous avons déterminé que l'audit des tests de dépréciation effectués par la direction est une question clé de l'audit étant donné la complexité, le degré de jugement et la subjectivité liés à l'évaluation des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT. Les principales hypothèses ont compris le taux de croissance annuelle des produits des activités ordinaires, les marges bénéficiaires, le taux de croissance final et le taux d'actualisation, qui sont tributaires des prévisions concernant les conditions économiques et de marché futures, y compris les facteurs macroéconomiques.	
	Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit : • Nous avons obtenu et évalué les modèles de dépréciation de la direction et apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées dans les calculs, notamment le taux de croissance annuelle des produits des activités ordinaires, les marges bénéficiaires, le taux de croissance final et le taux d'actualisation. • Nous avons acquis une compréhension des facteurs sur lesquels la direction s'est fondée pour formuler des hypothèses et les avons évalués, et avons comparé ces hypothèses avec les prévisions de croissance économique, les données de sociétés comparables et les éléments probants internes disponibles. • Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations du groupe en ce qui concerne les projections de flux de trésorerie des périodes précédentes en les comparant aux résultats réels. • Nous avons évalué, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, le modèle d'évaluation, le taux de croissance final et le taux d'actualisation du groupe en nous référant aux tendances sectorielles et économiques actuelles et à l'information de sociétés comparables. • Nous avons effectué une analyse de sensibilité des principales hypothèses afin d'évaluer la sensibilité de l'estimation aux changements et son incidence sur les résultats du test de dépréciation. • Nous avons évalué les informations fournies par la direction dans les notes des états financiers consolidés sur les jugements importants liés à cette question.

Regroupements d'entreprises – Évaluation des actifs acquis et de la contrepartie éventuelle

Comme il est décrit à la note 6 i) des états financiers consolidés, la Société a fait l'acquisition des activités internationales d'Endo Operations Limited, qui représentaient essentiellement ses activités au Canada, exercées sous la dénomination Paladin Pharma Inc. Le prix d'acquisition total du regroupement d'entreprises s'élevait à 126,6 millions de dollars, y compris une contrepartie éventuelle de 19,1 millions de dollars. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis comprend un goodwill de 2,4 millions de dollars et des immobilisations incorporelles de 102,8 millions de dollars à la date d'acquisition. La détermination de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et de la contrepartie éventuelle a nécessité que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses importantes concernant les projections des flux de trésorerie, y compris les taux de croissance des produits des activités ordinaires, les marges bénéficiaires et le coût moyen pondéré du capital.

Nous avons déterminé que l'audit du regroupement d'entreprises est une question clé de l'audit étant donné la complexité liée à la nature subjective de l'évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et de la contrepartie éventuelle. La direction exerce une grande part de jugement pour évaluer les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur. L'évaluation des immobilisations incorporelles et de la contrepartie éventuelle est assujettie à une incertitude plus élevée liée à l'estimation qui s'explique par le jugement utilisé par la direction pour déterminer les hypothèses clés qui comprennent les taux de croissance des produits des activités ordinaires, les pourcentages des marges et le coût moyen pondéré du capital. Les changements apportés à ces hypothèses importantes pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et de la contrepartie éventuelle.

Nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons lu la convention d'acquisition pour acquérir une compréhension des principales modalités afin de déterminer les considérations comptables nécessaires et d'identifier les actifs acquis et les passifs repris.
- Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour examiner la méthode d'évaluation appliquée pour estimer la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et de la contrepartie éventuelle, et les diverses données d'entrée utilisées, notamment le coût moyen pondéré du capital, en utilisant comme base de référence les informations actuelles sur le secteur et les sociétés comparables, ainsi que le risque propre aux flux de trésorerie et à la Société.
- Nous avons évalué le caractère approprié des prévisions des taux de croissance des produits des activités ordinaires et de la marge bénéficiaire utilisées pour estimer la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises et de la contrepartie éventuelle en les comparant aux performances historiques, aux acquisitions similaires réalisées par la Société, aux données de marché et aux tendances sectorielles.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par la Société dans les notes 3 et 6 des états financiers consolidés annexes à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations significatives, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Grégoire Pilon.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 18 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A137843

BILANS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	Notes	2025	2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	76 449	80 106
Titres négociables	8	18 834	62 225
Créances clients	9	127 775	105 196
Autres débiteurs	6, 10	6 063	4 339
Stocks	6, 11	135 866	102 698
Charges payées d'avance et dépôts		6 505	7 744
Autres actifs financiers courants	16	18 946	30 506
Impôt sur le résultat à recevoir		4 397	3 999
Total des actifs courants		394 835	396 813
Charges payées d'avance et dépôts		8 883	7 217
Actifs au titre de droits d'utilisation	6, 12	9 919	5 912
Immobilisations corporelles	6, 13	12 006	14 110
Immobilisations incorporelles	6, 14	379 510	283 612
Goodwill	6, 15	89 982	86 477
Autres actifs financiers	16	79 484	103 426
Actifs d'impôt différé	24	26 921	21 247
Autres créances à long terme	18	44 760	44 983
Total des actifs non courants		651 465	566 984
Total de l'actif		1 046 300	963 797

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	Notes	2025	2024
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer	6, 19	120 868	78 345
Obligations locatives	6, 12	3 398	2 640
Autres passifs		12 878	1 876
Emprunts bancaires	17	16 730	17 486
Impôt sur le résultat à payer		580	213
Autres soldes à payer	6, 20	10 806	10 688
Total des passifs courants		165 260	111 248
Fournisseurs et charges à payer	19	4 887	4 828
Obligations locatives	6, 12	6 618	3 434
Emprunts bancaires	17	51 165	25 899
Autres soldes à payer	6, 20	48 105	19 443
Passifs d'impôt différé	24	2 993	3 840
Total du passif		279 028	168 692
Capitaux propres			
Capital social	21 i)	530 140	534 266
Bons de souscription		—	117
Surplus d'apport		32 449	25 708
Cumul des autres éléments du résultat global	22	55 741	80 220
Résultats non distribués		148 942	154 794
Total des capitaux propres		767 272	795 105
Total du passif et des capitaux propres		1 046 300	963 797

Engagements et éventualités (note 31)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 32)

Voir les notes ci-jointes.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2025	2024
Produits des activités ordinaires	26, 27	450 088	371 304
Coût des produits vendus		249 858	196 899
Marge brute		200 230	174 405
Charges			
Ventes et commercialisation		67 927	53 861
Charges administratives		56 182	45 488
Recherche et développement		28 984	23 304
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	49 487	44 355
Résultat d'exploitation		(2 350)	7 397
Produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti		(5 961)	(9 094)
Autres produits d'intérêts		(245)	(1 316)
Charge d'intérêts		10 422	9 223
Autres charges		2 272	129
Perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	16	2 341	11 435
(Profit) perte de change		(1 856)	4 194
Profit lié à l'hyperinflation		(2 621)	(9 226)
Résultat avant impôt sur le résultat		(6 702)	2 052
Impôt sur le résultat			
Exigible	24	2 483	963
Différé	24	(3 811)	(3 243)
Recouvrement d'impôt		(1 328)	(2 280)
Résultat net		(5 374)	4 332
Résultat net de base et dilué par action	25	(0,05)	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation			
De base		99 566 529	101 040 581
Dilué		99 566 529	101 436 902

Voir les notes ci-jointes.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat net de l'exercice	(5 374)	4 332
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net :		
(Perte latente) profit latent à la conversion des résultats des établissements à l'étranger	(20 413)	41 751
Éléments classés de façon permanente en autres éléments du résultat global :		
(Perte nette) profit net sur les placements dans des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite du recouvrement d'impôt de 622 \$ (recouvrement d'impôt de 840 \$ en 2024)	(4 066)	8 640
Autres éléments du résultat global	(24 479)	50 391
Total du résultat global	(29 853)	54 723

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2025		534 266	117	25 708	80 220	154 794	795 105
Perte nette		—	—	—	—	(5 374)	(5 374)
Perte au titre des autres éléments du résultat global de l'exercice		—	—	—	(24 479)	—	(24 479)
Résultat global		—	—	—	(24 479)	(5 374)	(29 853)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	21 ii)	—	—	8 114	—	—	8 114
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21 iii)	(6 045)	—	—	—	(478)	(6 523)
Émission à la suite de l'acquisition d'UAP et d'UAR	21 ii)	1 113	—	(1 490)	—	—	(377)
Émission en vertu du régime d'achat d'actions	21 ii)	581	—	—	—	—	581
Remboursement des prêts consentis pour achat d'actions	21 i)	225	—	—	—	—	225
Expiration de bons de souscription			(117)	117			—
Solde au 31 décembre 2025		530 140	—	32 449	55 741	148 942	767 272
Solde au 1^{er} janvier 2024		540 046	117	25 991	29 829	150 888	746 871
Résultat net		—	—	—	—	4 332	4 332
Autres éléments du résultat global de l'exercice		—	—	—	50 391	—	50 391
Résultat global		—	—	—	50 391	4 332	54 723
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	21 ii)	—	—	1 860	—	—	1 860
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21 iii)	(8 655)	—	—	—	(426)	(9 081)
Émission à la suite de l'acquisition d'UAP et d'UAR	21 ii)	1 003	—	(1 339)	—	—	(336)
Émission à la suite de l'exercice d'options	21 ii)	1 380	—	(804)	—	—	576
Émission en vertu du régime d'achat d'actions	21 ii)	492	—	—	—	—	492
Solde au 31 décembre 2024		534 266	117	25 708	80 220	154 794	795 105

Voir les notes ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		(5 374)	4 332
Ajustements rapprochant le résultat net aux flux de trésorerie d'exploitation :			
Recouvrement d'impôt différé		(3 811)	(3 243)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	21 ii)	8 114	1 860
Amortissements		56 569	53 109
Perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	16	2 341	11 435
Charge d'intérêts		10 422	9 223
Produits d'intérêts courus		717	168
Perte latente (profit latent) de change		1 363	(11 754)
Autres charges		2 272	—
Variation de la contrepartie éventuelle	6	(2 929)	—
Profit lié à l'hyperinflation		(2 621)	(9 226)
		67 063	55 904
Variations sans effet de trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	29	1 894	(19 624)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		68 957	36 280
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de Paladin	6	(110 081)	—
Achats de titres négociables		(69 427)	(149 329)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(31 786)	(29 003)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 908)	(2 469)
Acquisitions de placements dans des titres de capitaux propres		—	(9 395)
Placement dans des fonds	16 iii)	(967)	(3 846)
Produit à l'échéance de titres négociables		111 635	196 122
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		30	100
Produit tiré du remboursement des prêts consentis	16 ii)	17 598	97
Produit tiré de la cession de placements dans des titres de capitaux propres et d'instruments dérivés		797	—
Produit tiré de la distribution de fonds	16 iii)	8 951	14 686
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(75 158)	16 963
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit tiré des cotisations versées au régime d'achat d'actions	21	511	426
Produit tiré de l'émission à la suite de l'exercice d'options sur actions	21	—	576
Produit tiré d'emprunts bancaires		112 070	3 473
Produit tiré du remboursement des prêts consentis pour achat d'actions		225	—
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21 iii)	(6 352)	(8 866)
Remboursement du capital aux termes des obligations locatives		(4 341)	(3 913)
Remboursement du capital aux termes des emprunts bancaires		(87 204)	(17 611)
Paieement de frais liés aux emprunts bancaires		(1 899)	—
Intérêts payés sur les emprunts bancaires		(7 604)	(7 625)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		5 406	(33 540)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		80 106	58 761
Écart de conversion, montant net		(2 862)	1 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		76 449	80 106
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :			
Intérêts reçus		6 923	10 578
Intérêts payés		(7 604)	(7 625)
Impôts payés, montant net		(2 894)	(5 476)

Voir les notes ci-jointes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Description des activités

Thérapeutique Knight inc. a été constituée le 1^{er} novembre 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société pharmaceutique spécialisée et sa principale activité commerciale a trait à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la fabrication, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques au Canada, en Amérique latine et dans certains marchés de choix à l'étranger. Le siège social de la Société est situé au 100, boul. Alexis-Nihon, bureau 600, Montréal (Québec) H4M 2P2. Knight est inscrite à la Bourse de Toronto, sous le symbole « GUD ».

2. MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 ont été préparés selon les IFRS. Les méthodes présentées plus loin ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour les actifs financiers mentionnés à la note 2.3 qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en \$ CA, et toutes les valeurs ont été arrondies au millier près, sauf indication contraire.

Le Groupe a préparé les états financiers selon le principe comptable de continuité de l'exploitation et les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 mars 2026.

2.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Thérapeutique Knight inc. et de toutes ses filiales. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et continuent de l'être jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin.

Les modifications apportées à la participation de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions portant sur les capitaux propres sans incidence sur le résultat net ou les autres éléments du résultat global.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2025, notamment :

Nom	Territoire de constitution	% de participation
11718991 Canada Inc.	Canada	100 %
Knight Therapeutics International S.A.	Uruguay (zone franche)	100 %
Knight Therapeutics (USA) Inc.	Delaware, États-Unis	100 %
Knight Therapeutics Europe S.A. ¹	Luxembourg	100 %

¹ Knight Therapeutics Europe S.A. détient en totalité directement et indirectement 22 sociétés, dont 6 sociétés de placement, 2 sociétés inactives et 14 sociétés exerçant leurs activités sous les dénominations LKM, United Medical et Biotoscana en exploitation au Brésil, en Colombie, en Argentine, au Mexique, en Uruguay, au Chili, en Équateur, au Pérou, en Bolivie et au Paraguay.

La totalité des opérations, soldes, produits des activités ordinaires et charges intersociétés importants est éliminée à la consolidation. Les états financiers des filiales couvrent la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société et sont préparés suivant des méthodes comptables cohérentes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

2.3 Résumé des méthodes comptables significatives

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En juillet 2018, la fédération argentine des conseils professionnels en sciences économiques (« FACPCE ») a publié un communiqué indiquant que, à compter du 1^{er} juillet 2018, les entités qui présentent leur information financière selon les IFRS devaient appliquer un ajustement pour tenir compte de l'inflation puisque les conditions applicables à une telle application étaient remplies.

IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*, a été appliquée aux présents états financiers consolidés, car les filiales de la Société en Argentine (les « filiales argentines ») emploient le peso argentin comme monnaie fonctionnelle. Selon IAS 29, les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être ajustés sur la base d'un indice général des prix approprié pour refléter les effets de l'inflation, et doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour évaluer l'effet de l'inflation sur sa situation financière et ses résultats, la Société a choisi d'utiliser l'indice des prix de détail (Indice de Precios al Consumidor ou « IPC »). Au 31 décembre 2025, l'IPC s'élevait à 134 248 (102 090 en 2024), soit une hausse de 31,5 % par rapport à celui au 31 décembre 2024.

Tous les éléments figurant au bilan des filiales argentines sont classés en éléments monétaires et non monétaires. Les éléments monétaires sont des unités monétaires détenues et des éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés sous la forme d'un nombre d'unités monétaires déterminé ou déterminable. Ces éléments monétaires ne sont pas retraités parce qu'ils sont déjà exprimés dans l'unité monétaire en vigueur. En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où les actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. Le profit ou la perte sur la position monétaire nette est inclus dans le compte de résultat consolidé à titre de « Profit lié (perte liée) à l'hyperinflation ».

Les actifs et passifs non monétaires (éléments qui ne sont pas déjà exprimés dans l'unité monétaire en vigueur) sont retraités en appliquant l'indice pertinent. Après le retraitement des actifs non monétaires selon IAS 29, il faut évaluer si le montant retraité de l'actif est susceptible d'excéder sa valeur recouvrable et de donner lieu à une perte de valeur. De plus, l'application d'IAS 29 entraîne la création d'écarts temporaires, étant donné que la valeur comptable des actifs non monétaires est ajustée en fonction de l'inflation, mais que des ajustements équivalents ne sont pas effectués à des fins fiscales; un tel écart temporaire donne donc lieu à un passif d'impôt différé et une charge d'impôt différée correspondante qui doivent être comptabilisés en résultat.

Les résultats et la situation financière des filiales argentines, qui ont pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyperinflationniste, sont tout d'abord retraités conformément à IAS 29, puis convertis dans la monnaie de présentation.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises ont été comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué comme étant le total de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. La contrepartie d'acquisition est attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris en fonction de la juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprises, la Société choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les charges administratives.

Lorsque la Société acquiert une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris afin de les classer et de les désigner adéquatement conformément aux conditions contractuelles, au contexte économique et aux conditions pertinentes à la date d'acquisition. Les résultats des entreprises acquises au cours de la période de présentation de l'information sont intégrés au périmètre de consolidation des états financiers consolidés à compter de la date à partir de laquelle le contrôle est acquis.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le goodwill, soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris, est évalué initialement au coût. Si la juste valeur des actifs nets acquis est supérieure au total de la contrepartie transférée, le profit est comptabilisé en résultat net.

Tout goodwill découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et passifs de l'établissement à l'étranger, évalués selon la monnaie fonctionnelle respective, et sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Société qui devrait bénéficier du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque le goodwill est affecté à une UGT et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill se rapportant à cette partie cédée est inclus dans la valeur comptable des activités au moment de déterminer le profit ou la perte découlant de la cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué selon la valeur relative des activités cédées et de la partie de l'UGT conservée.

La Société réalise des tests de dépréciation du goodwill annuellement, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est évaluée selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les pertes de valeurs du goodwill ne font pas l'objet de reprises.

Conversion des devises

a) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales de la Société sont évalués en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en \$ CA, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

Les résultats et la situation financière des filiales argentines, qui ont pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyperinflationniste, sont tout d'abord retraités conformément à IAS 29, puis convertis dans la monnaie de présentation à l'aide du taux de change à la date de clôture de la période considérée.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au taux de change en vigueur à la date de la transaction (afin de les convertir dans leur monnaie fonctionnelle respective). À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des éléments en devises sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

c) Établissements à l'étranger

Pour ce qui est des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société mère, au moment de leur inclusion dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs d'établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les écarts entraînés par la conversion des comptes à des fins de consolidation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Stocks

Les stocks, qui comprennent les matières premières, les articles de conditionnement, les produits en cours et les produits finis, sont évalués au plus faible du coût (coût moyen) et de la valeur nette de réalisation. Pour ce qui est des stocks d'une filiale qui a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie considérée comme hyperinflationniste, le coût est ajusté, puis converti dans la monnaie de présentation selon les critères mentionnés dans la norme intitulée *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. Le coût des stocks fabriqués comprend le coût des matières premières, le coût direct de la main-d'œuvre, les coûts indirects répartis et le coût d'acquisition des produits finis. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des frais de vente applicables.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Le classement des instruments financiers de la Société est comme suit :

Classement	Instruments financiers	Description
Actifs		
Actifs financiers évalués au coût amorti	Trésorerie	Soldes de trésorerie auprès de banques
	Équivalents de trésorerie	Placements très liquides facilement convertibles en montants de trésorerie connus
	Titres négociables	Placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie
	Créances clients et intérêts à recevoir	Montants reçus de clients et de tierces parties
	Prêts et autres débiteurs	Prêts consentis, débiteures et créances à court et à long terme
Actifs financiers à la JVRN	Instruments dérivés	Bons de souscription, options sur actions et autres instruments
	Placements dans des fonds	Fonds de capital-risque comportant des titres de capitaux propres et de créance consacrés aux sciences de la vie
	Placements dans des titres de capitaux propres	Titres de sociétés ouvertes et fermées acquis en vue de leur vente
	Prêts et autres débiteurs	Prêts consentis, débiteures, instruments hybrides et créances à long terme
Actifs financiers évalués à la JVAERG (aucun recyclage)	Placements dans des titres de capitaux propres	Titres de sociétés ouvertes et fermées acquis à des fins stratégiques
Passifs		
Passifs financiers évalués au coût amorti	Fournisseurs et charges à payer	Montants à payer aux fournisseurs et tiers
	Emprunts bancaires	Dettes auprès d'institutions financières
	Autres soldes à payer	Obligation à payer certains montants futurs établis à l'avance par contrat à l'atteinte de cibles précises comptabilisées lorsqu'il est jugé probable que les cibles seront atteintes

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Critères du classement des actifs financiers

La Société analyse individuellement chaque prêt consenti et chaque placement dans des titres de capitaux propres. L'analyse et le classement reposent sur les critères suivants :

Classement	Critères
<i>Prêts et autres débiteurs, et placements dans des fonds</i>	
Coût amorti	- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. - Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.
JVAERG (avec recyclage)	- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique selon lequel les actifs sont gérés pour atteindre un objectif précis par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers. - Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.
JVRN	Tous les prêts consentis et les placements dans des fonds qui ne sont pas évalués au coût amorti ou à la JVAERG sont obligatoirement évalués à la JVRN.
<i>Placements dans des titres de capitaux propres</i>	
JVRN	- Placement acquis en vue de sa vente; ou - Indications d'un profil de prise de profits à court terme à l'égard d'instruments semblables.
JVAERG (aucun recyclage)	Placement essentiellement effectué pour en tirer un avantage autre que financier, comme une alliance stratégique ou un placement stratégique.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Évaluation

Après le classement au coût amorti, à la JVRN ou à la JVAERG, la Société applique les méthodes suivantes pour l'évaluation initiale et les évaluations ultérieures pour chaque période de présentation.

Classement	Évaluation initiale	Évaluation ultérieure	Variations de la juste valeur
Actifs financiers			
Coût amorti	Juste valeur à la date de transaction, déduction faite de la perte de crédit attendue	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsque réalisés ou dépréciés Les intérêts au titre de la désactualisation sur les prêts sont comptabilisés à titre de « Produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti » au compte de résultat consolidé.
JVRN	Juste valeur à la date de transaction	Réévalués à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures selon le cours de marché, s'il est disponible Réévalués selon le modèle de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation si le cours de marché n'est pas disponible	Comptabilisés dans le compte de résultat consolidé à titre de « Perte nette (profit net) sur les instruments financiers évalués à la JVRN »
JVAERG (aucun recyclage)	Juste valeur à la date de transaction	Réévalués à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures selon le cours de marché, s'il est disponible Réévalués selon le modèle de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation si le cours de marché n'est pas disponible	Comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé Aucun recyclage des montants de l'état du résultat global au compte de résultat n'est effectué à la cession de l'actif financier.
Passifs financiers			
Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Les intérêts au titre de la désactualisation sont comptabilisés dans la « Charge d'intérêts » au compte de résultat consolidé.
JVRN	Juste valeur	Réévalués à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures	Comptabilisés dans le compte de résultat consolidé à titre de « Perte nette (profit net) sur les instruments financiers évalués à la JVRN »

Profit au jour 1 à l'évaluation initiale

À l'acquisition d'un instrument financier, la Société en détermine la juste valeur et la compare au prix d'acquisition. L'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte seulement si la juste valeur est fondée sur le cours d'un marché actif ou sur une technique d'évaluation qui tient uniquement compte des données provenant de marchés observables. Autrement, l'écart est reporté et comptabilisé dans l'état du résultat global consolidé pour ce qui est des actifs financiers classés à la JVAERG lorsqu'un changement survient dans l'un des facteurs que les intervenants du marché prendraient en compte pour fixer le prix de l'actif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, la correction de valeur de l'actif financier est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sauf dans le cas des actifs suivants pour lesquels la correction de valeur est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Placements dans des titres négociables présentant un risque de crédit faible à la date de clôture dont la note de risque de crédit correspond à celle de la catégorie de titres de première qualité
- Autres actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La Société applique la méthode simplifiée pour les créances clients, ce qui permet d'utiliser la perte de crédit attendue pour la durée de vie pour tenir compte de la probabilité de défaillance sur la durée de vie attendue de l'actif financier. La perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir ne tient compte que des cas de défaillance qui pourraient survenir au cours de l'exercice suivant la date de clôture.

La Société utilise une matrice de calcul pour déterminer les pertes de crédit attendues liées aux créances clients. Les taux de dotation sont établis en fonction du nombre de jours en souffrance, en tenant compte de l'emplacement des clients et de leur facteur de risque. La matrice de calcul est initialement fondée sur l'historique des taux de défaillance observés de la Société, puis elle est évaluée et mise à jour ultérieurement en fonction des informations prospectives et des nouveaux renseignements.

Les pertes de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et peut être rattaché à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur. Les actifs financiers évalués à la JVRN et à la JVAERG (aucun recyclage) ne font pas l'objet de tests de dépréciation.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) ou passif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir ou les obligations de décaisser les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif sont échus ou acquittés;
- la Société a transféré ses droits de recevoir ou ses obligations de décaisser les flux de trésorerie au titre de l'actif ou du passif.

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour établir et présenter la juste valeur des instruments financiers selon une technique d'évaluation :

Niveaux	Description	Type d'instruments financiers normalement classé à ce niveau
Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs visant des actifs ou des passifs identiques	Placements dans des titres de capitaux propres ¹
Niveau 2	Autres techniques d'évaluation selon lesquelles toutes les données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont directement ou indirectement observables	Équivalents de trésorerie Titres négociables Placements dans des titres de capitaux propres ²
Niveau 3	Techniques utilisant des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché	Placements dans des titres de capitaux propres ³ Placements dans des fonds Prêts et autres débiteurs Instruments dérivés Emprunts bancaires Contrepartie éventuelle relative à des regroupements d'entreprises

¹ Titres de sociétés ouvertes cotés sur des marchés actifs.

² Titres de sociétés ouvertes cotés sur des marchés inactifs.

³ Titres de sociétés fermées.

Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la hiérarchie des justes valeurs (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ou du cumul des pertes de valeur, ou des deux, le cas échéant. Pour ce qui est des immobilisations corporelles d'une filiale qui a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie considérée comme hyperinflationniste, le coût est ajusté, puis converti dans la monnaie de présentation selon les critères mentionnés dans la norme intitulée *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des éléments. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la Société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat net consolidé pendant la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

La Société répartit le montant initialement comptabilisé à l'égard d'un élément des immobilisations corporelles en fonction des composantes importantes et les amortit individuellement. L'amortissement des composantes importantes est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	De 5 à 8 ans
Matériel informatique	Linéaire	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	10 ans
Autre	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte
Actifs au titre de droits d'utilisation	Linéaire	Sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte

À la sortie d'une immobilisation corporelle, le coût et le cumul des amortissements et des pertes de valeur liés à l'immobilisation en question sont sortis des états financiers consolidés et le montant net, déduction faite de tout produit, est porté au compte de résultat consolidé.

La Société réexamine périodiquement la durée d'utilité et la valeur comptable de ses immobilisations corporelles.

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il y a ou non une indication de dépréciation d'une immobilisation corporelle. Les immobilisations corporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui tient compte de l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'immobilisation corporelle. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, une technique d'évaluation appropriée est utilisée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé de la période visée. Les pertes de valeur ne sont reprises que s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables et seulement dans la mesure où les valeurs recouvrables révisées ne sont pas supérieures aux valeurs comptables qui auraient existé, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Pour ce qui est des immobilisations corporelles d'une filiale qui a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie considérée comme hyperinflationniste, le coût est ajusté, puis converti dans la monnaie de présentation selon les critères mentionnés dans la norme intitulée *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. Les immobilisations incorporelles sont composées des droits de licence, de la propriété intellectuelle (droits rattachés aux produits pharmaceutiques, connaissances techniques brevetées ou non brevetées, marques de commerce) et des coûts liés aux logiciels. En outre, dans de nombreux cas, les conventions de licence liées à des produits comprennent des paiements contractuels en fonction de la réalisation d'étapes précises liées au développement, à la réglementation ou aux ventes. Ces paiements d'étape font partie de la contrepartie totale à verser pour les droits de licence. Par conséquent, au moment où la Société conclut de telles conventions et lorsqu'il est approprié de le faire au moment de l'approbation par les organismes de réglementation ou de l'approbation du prix, la probabilité d'obtenir ces paiements est analysée et une approche de probabilité est utilisée pour déterminer la juste valeur de tout paiement futur qui est inscrit à l'actif. La Société réévalue les probabilités utilisées à chaque période de présentation de l'information financière et comptabilise l'incidence de toute modification sur les immobilisations incorporelles et les autres soldes à payer en conséquence.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée du contrat, la durée de vie du brevet ou la durée d'utilité attendue du produit, selon la période la plus courte, une fois qu'il est disponible à la commercialisation. Ces durées d'amortissement s'échelonnent de 3 à 15 ans. La Société passe en revue périodiquement la durée d'utilité et la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles peut donc être ajustée en conséquence.

À chaque période de présentation, la Société évalue s'il y a ou non une indication de dépréciation d'une immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an. Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a un excédent de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut actualiser la valeur des flux de trésorerie futurs estimés selon un taux d'actualisation avant impôt qui tient compte de l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'immobilisation incorporelle. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, une technique d'évaluation appropriée est utilisée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé de la période visée. Les pertes de valeur ne sont reprises que si les estimations utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables subissent une modification et seulement dans la mesure où les valeurs recouvrables révisées ne sont pas supérieures aux valeurs comptables qui auraient existé, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Autres soldes à payer

Dans le cadre d'acquisitions d'immobilisations incorporelles, la Société peut s'engager à payer certains montants futurs établis à l'avance par contrat à l'atteinte d'échéances précises ou d'étapes connexes en matière de développement, de réglementation ou de vente déterminées. Ces obligations sont comptabilisées lorsqu'il est jugé probable que les cibles seront atteintes, et elles sont évaluées au coût amorti. Les autres soldes à long terme à payer sont actualisés à leur valeur actuelle selon les taux d'intérêt appropriés.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société établit le coût de la rémunération fondée sur des actions selon la juste valeur à la date d'attribution. La Société se sert du modèle de Black-Scholes pour estimer la juste valeur des options. Le coût des régimes de rémunération fondée sur des actions est comptabilisé, ainsi qu'une hausse correspondante, dans le surplus d'apport, au cours de la période où les conditions de service sont remplies. La charge cumulée est comptabilisée à chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition des droits et reflète la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré ainsi que la meilleure estimation de la Société quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront finalement acquis. La

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

variation de la charge cumulée comptabilisée pour la période figure dans les frais de vente et de commercialisation, les charges administratives, les frais de recherche et de développement et le coût des produits vendus portés au compte de résultat consolidé. Aucune charge n'est comptabilisée par rapport aux attributions dont les droits ne sont pas acquis. Toute contrepartie versée par les salariés à l'exercice des options sur actions ou à l'achat des actions est portée au crédit du capital social. L'effet dilutif des options en cours, s'il y a lieu, est représenté par la dilution additionnelle des actions dans le calcul du résultat dilué par action.

Pour les options sur actions dont les droits sont acquis au moment de la réalisation des conditions d'acquisition non liées au marché à l'intérieur d'une période donnée, ces conditions ne sont pas prises en compte lors de la détermination de la juste valeur des attributions à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient satisfaites est évaluée lorsque la Société établit l'estimation la plus appropriée du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. La comptabilisation de la charge pendant la période d'acquisition des droits dépend de l'évaluation par la direction, à chaque date de clôture, du résultat le plus probable. À chaque date de clôture, la Société réévalue donc ses attentes quant au résultat le plus probable d'atteindre ou non la cible, ainsi que le moment auquel les conditions d'acquisition non liées au marché seront satisfaites.

b) Unité d'action restreinte (« UAR »)

Le règlement des UAR est prévu par voie d'émission d'actions de la Société, bien que ces UAR puissent être réglées en trésorerie au gré de la Société. Les droits rattachés aux UAR sont acquis à la fin de la période de trois ans commençant à la date d'attribution. La juste valeur de chaque UAR attribuée correspond à la juste valeur du cours des actions de la Société à la date d'attribution. Le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis est estimé à la date d'attribution et révisé ultérieurement à chaque date de clôture. La charge de rémunération qui en résulte, ajustée pour tenir compte des extinctions, est comptabilisée dans le résultat selon la méthode linéaire sur la période pendant laquelle les participants ont droit sans condition à l'attribution, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport.

c) Unité d'action liée à la performance (« UAP »)

Le règlement des UAP est prévu par voie d'émission d'actions de la Société, bien que ces UAP puissent être réglées en trésorerie au gré de la Société. Les droits rattachés aux UAP sont acquis à la fin de la période de trois ans commençant à la date d'attribution sous réserve de la réalisation de certaines conditions d'acquisition non liées au marché. La juste valeur de chaque UAP attribuée correspond à la juste valeur du cours des actions de la Société à la date d'attribution. Le nombre d'UAP dont les droits devraient être acquis est estimé à la date d'attribution et révisé ultérieurement à chaque date de clôture. La charge de rémunération qui en résulte, ajustée pour tenir compte des attentes liées aux conditions de rendement non liées au marché et des extinctions, est comptabilisée dans le résultat selon la méthode linéaire sur la période pendant laquelle les participants ont droit sans condition à l'attribution, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport.

d) Unités d'actions différées (« UAD »)

Les UAD sont attribuées aux administrateurs de la Société et les droits y rattachés sont acquis dès qu'ils cessent d'être membres du conseil d'administration. Le règlement des UAD est prévu par voie d'émission d'actions de la Société. Les UAD sont comptabilisées dans les charges administratives à la date d'attribution en utilisant le cours des actions de la Société comme juste valeur.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires issus de la vente de produits sont comptabilisés au moment précis où la Société remplit ses obligations de prestation et que le contrôle est transféré au client, soit lorsque le produit est expédié au client ou soit lorsqu'il lui est livré. La Société a généralement le droit de recevoir un paiement au moment de la livraison selon les modalités de paiement convenues; par conséquent, une créance est comptabilisée puisque le droit à la contrepartie est inconditionnel et que seul l'écoulement du temps détermine que le paiement est exigible. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens. Les modalités de paiement normales varient selon le pays dans lequel les produits des activités ordinaires sont générés. Les modalités de crédit varient habituellement entre 30 jours et 45 jours à partir de la date de facturation dans tous les pays hors de l'Amérique latine et peuvent habituellement varier entre 60 jours et 150 jours à partir

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

de la date de facturation dans les pays d'Amérique latine. Dans certaines circonstances, les retours ou les échanges de produits sont permis selon les modalités et conditions de la Société ou la Société peut accorder des remises ou des rabais, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. La contrepartie variable est estimée suivant la méthode de valeur attendue, car il s'agit de la méthode qui prédit le plus exactement le montant de contrepartie variable auquel la Société aura droit. Les montants sont comptabilisés en réduction des produits des activités ordinaires au moment où le contrôle des produits achetés est transféré au client. Dans certaines situations, notamment au moment du lancement de produits pour lesquels la Société ne dispose que de peu d'information aux fins de comparaison ou lorsque l'acceptation du produit par le marché ou la clientèle n'est pas clairement définie, la Société peut conclure qu'elle n'a pas satisfait aux exigences permettant la comptabilisation des produits des activités ordinaires, comme la capacité de déterminer de façon raisonnable les provisions pour les retours de produits. Par conséquent, les produits des activités ordinaires feront l'objet d'une limitation.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges au compte de résultat consolidé pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement sont comptabilisés dans le résultat net au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés, sauf si un projet de développement respecte les critères d'inscription à l'actif et d'amortissement en vertu des IFRS.

Produits d'intérêts ou charge d'intérêts

Les produits d'intérêts ou la charge d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les produits d'intérêts ou la charge d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond au taux qui permet d'actualiser les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour les actifs financiers comptabilisés à la JVRN, les produits d'intérêts sont comptabilisés selon le taux d'intérêt stipulé au contrat dans les « Autres produits d'intérêts » du compte de résultat consolidé.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt connexe est comptabilisé respectivement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

a) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant qui devrait être recouvré auprès des autorités fiscales ou payé à celles-ci. Les taux d'imposition et la législation fiscale utilisés pour calculer le montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un revenu imposable. La direction passe périodiquement en revue les positions prises dans les déclarations de revenus et les avis de cotisation relativement aux situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables sont soumises à l'interprétation, et constitue des provisions, le cas échéant.

b) Impôt différé

L'impôt différé est présenté selon la méthode de report sur les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de l'information financière à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être appliqués durant l'exercice pendant lequel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, d'après les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et imposables, sauf :

- si l'actif ou le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif lors d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et, qu'au moment de la transaction, il n'a aucune incidence sur le résultat comptabilisé ni sur le revenu ou la perte imposable;

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

- pour les différences temporaires imposables découlant de participations dans des filiales, lorsque la date de la résorption des différences temporaires peut être contrôlée et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible;
- pour les différences temporaires déductibles découlant de participations dans des filiales, lorsqu'il n'est pas probable que les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires pourront être imputées sera disponible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des autres différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt inutilisés et de pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et de pertes fiscales inutilisées pourront être imputés sera disponible.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

3. UTILISATION DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de la Société nécessite que la direction formule des jugements et des estimations qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels, présentés à la date des états financiers consolidés, et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges présentés pendant la période de présentation de l'information financière. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent la conjoncture économique la plus probable et les mesures que la direction entend mettre en place. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Les informations concernant les principaux jugements et estimations formulés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés se rapportent à ce qui suit.

Goodwill, immobilisations incorporelles et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises comptabilisés par la Société selon la méthode de l'acquisition entraînent une augmentation des immobilisations incorporelles et du goodwill. Selon cette méthode, le coût d'acquisition est réparti entre les actifs nets sous-jacents acquis, en fonction de leur juste valeur estimative respective. Dans le cadre de ce processus de répartition, la Société doit identifier les immobilisations incorporelles acquises et leur attribuer une valeur et une durée d'utilité estimée. Pour ce faire, il faut effectuer des estimations et poser des hypothèses significatives concernant les projections de flux de trésorerie, notamment les taux de croissance des produits des activités ordinaires et les marges bénéficiaires, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital.

L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimée des actifs nets acquis est par la suite attribué au goodwill. Si la juste valeur réelle des actifs nets, y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, est différente des estimations, les montants attribués au goodwill pourraient différer de ceux présentés actuellement, ce qui aurait une incidence généralisée sur la valeur comptable du goodwill. Des différences dans la juste valeur estimative auraient également une incidence sur l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Si les événements ou résultats futurs divergent de manière négative par rapport à ces estimations et hypothèses, la Société pourrait comptabiliser un amortissement plus élevé ou des pertes de valeur dans l'avenir.

Dépréciation d'actifs non financiers

Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie prend en compte les données disponibles sur des transactions de vente irrévocables effectuées dans des conditions de concurrence normale et portant sur des actifs similaires ou les cours du marché observables diminués des coûts additionnels afférents à la sortie de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité s'appuie sur un modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont issus du budget établi pour les cinq prochaines années et ne tiennent pas compte des activités de restructuration pour lesquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou d'importants investissements futurs qui amélioreront la performance des actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital de la Société, ajusté en fonction des risques propres à l'actif. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance servant à des fins d'extrapolation. Les hypothèses sous-jacentes au test de dépréciation pourraient changer par suite d'événements ultérieurs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Provision pour les pertes de crédit attendues liées aux créances clients

La Société utilise une matrice de calcul pour déterminer les pertes de crédit attendues liées aux créances clients. Les taux de dotation sont établis en fonction du nombre de jours en souffrance pour des groupes de diverses catégories de clients qui présentent des profils de pertes similaires. La matrice de calcul est initialement fondée sur l'historique des taux de défaillance observés de la Société et est complétée par une analyse au cas par cas visant à recenser les circonstances particulières liées à chaque client ou transaction, en tenant compte des informations prospectives pertinentes. Le montant de pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et aux prévisions quant à l'évolution de la conjoncture économique. Les antécédents de la Société en matière de pertes de crédit et les prévisions quant à l'évolution de la conjoncture économique peuvent également ne pas être représentatifs de la défaillance réelle des clients à l'avenir.

Évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Lorsque la juste valeur des actifs financiers comptabilisés dans le bilan consolidé ne peut être évaluée en fonction des cours de marchés actifs, elle est évaluée au moyen d'autres techniques d'évaluation. Les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées proviennent de marchés observables, si possible. Autrement, il faut faire preuve de jugement pour établir la juste valeur. Le jugement repose notamment sur le risque de crédit, les taux d'actualisation, la volatilité et la liquidité. Les changements d'hypothèses sur ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des actifs financiers présentée.

i) Placements dans des fonds

La Société comptabilise les placements dans des fonds à leur valeur liquidative, et exerce son jugement pour établir si la valeur liquidative du fonds se rapproche de la juste valeur. La Société examine les informations fournies par les gestionnaires des fonds concernant les placements sous-jacents et détermine si les changements dans les placements d'une période à l'autre sont raisonnables. La Société corrobore les changements auprès de sources externes dans la mesure du possible. Si la valeur liquidative correspond à la juste valeur, le placement dans le fonds est ajusté afin de refléter la valeur liquidative et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans le compte de résultat. Au moment de la vente des actifs sous-jacents des fonds, la Société ne comptabilise aucun profit d'étape éventuel dans la valeur liquidative, lequel repose sur une éventualité, notamment le succès d'un essai clinique, une approbation réglementaire ou une réussite commerciale, tant qu'il n'est pas réalisé.

ii) Prêts consentis

À titre de contrepartie des prêts consentis, la Société peut recevoir des actifs supplémentaires, tels que des droits sur des produits, des actions et des bons de souscription au moment du consentement du prêt. La Société utilise l'approche fondée sur la valeur relative pour répartir le montant nominal du prêt consenti entre les divers instruments financiers recensés et toute valeur résiduelle est attribuée aux instruments non financiers. Pour ce faire, il faut évaluer la juste valeur du prêt consenti en comparant le taux d'intérêt du prêt avec celui de prêts consentis à des tiers dont l'échéance et la notation de crédit sont semblables à celles de la contrepartie. La juste valeur de chaque prêt stratégique est déterminée suivant les flux de trésorerie futurs actualisés des paiements du capital et des intérêts. Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt de la juste valeur du prêt. La Société estime le taux d'intérêt de la juste valeur en faisant appel, entre autres, aux estimations et jugements importants, selon les étapes suivantes :

Attribution de notation de crédit : Il n'existe aucune notation de crédit fiable accordée par un tiers aux partenaires stratégiques qui affichent un solde de prêt à payer à la Société. Par conséquent, la Société exerce son jugement pour attribuer une notation de crédit à chaque prêt selon des facteurs quantitatifs et qualitatifs qui comprennent, entre autres, l'examen du plan d'affaires, des prévisions de flux de trésorerie et de la situation financière de l'emprunteur.

Taux d'intérêt des instruments financiers comparables : La Société passe en revue les taux d'intérêt des instruments d'emprunt négociés sur le marché dont les échéances et les notations de crédit sont semblables à celles du prêt qui fait l'objet de l'analyse. Au terme de l'analyse, la Société attribue un taux d'intérêt de la juste valeur à chaque prêt consenti. Selon son jugement, la Société peut exclure certaines valeurs extrêmes de son analyse.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Autres soldes à payer

Les autres soldes à payer sont comptabilisés lorsqu'il est jugé probable que les paiements d'étape aux termes de conventions de licence ou d'ententes d'acquisition d'actifs seront effectués. La Société fait largement appel au jugement pour déterminer la probabilité que des échéances précises soient respectées ou que des étapes en matière de réglementation ou de vente déterminées soient atteintes. Cette évaluation consiste, sans s'y limiter, à évaluer d'un point de vue réglementaire le produit et les prévisions de vente qui sont estimées en fonction des résultats prévisionnels et des initiatives commerciales.

Positions fiscales incertaines

Des incertitudes existent relativement à l'interprétation de réglementations fiscales complexes, de modifications apportées aux lois fiscales ainsi qu'au montant du revenu imposable futur et au moment auquel il sera comptabilisé. Les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées, ou toute modification future apportée à ces hypothèses pourraient se traduire par un ajustement futur de la charge ou du recouvrement d'impôt déjà comptabilisé. La Société constitue des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, pour les conséquences possibles découlant des vérifications menées par les autorités fiscales des pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est déterminé selon différents facteurs, comme le résultat des vérifications fiscales passées et les divergences d'interprétation de la réglementation fiscale par l'entité imposable et l'autorité fiscale. Ces divergences peuvent toucher des points très variés, selon les conditions prévalant dans le pays où est situé le siège social de l'entreprise.

La Société peut faire l'objet de vérifications fiscales de temps à autre. Bien que la Société considère que ses positions fiscales sont appropriées et justifiables, les autorités fiscales contestent certaines questions de façon périodique. Knight a reçu des avis de nouvelle cotisation de l'ARC et de RQ respectivement en juillet 2018 et janvier 2019 à l'égard de la cession d'un BEP en 2014. Les avis de nouvelle cotisation prévoient que Knight est passible de payer un montant total de 41 582 \$ en impôts et intérêts supplémentaires. Knight a effectué un dépôt de 23 340 \$ à l'ARC en juillet 2018 et un autre de 18 242 \$ à RQ en février 2019, mais s'attend à recouvrer ces dépôts, de sorte qu'elle n'a comptabilisé aucune provision pour impôt dans ses états financiers. Toutefois, rien ne garantit l'issue de cette question ni le moment où une décision sera prise. Même si la Société estime que ses provisions pour impôt sont adéquates, la décision prise au terme des vérifications fiscales et de tout litige s'y rapportant pourrait faire en sorte qu'elles diffèrent considérablement des charges et montants d'impôt sur le résultat à payer historiques.

4. ADOPTION DE NORMES COMPTABLES NOUVELLES OU MODIFIÉES

En août 2023, l'IASB a publié le document intitulé *Absence de convertibilité*, apportant des modifications à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'application anticipée est permise. Les modifications précisent à quel moment une monnaie est convertible en une autre monnaie ou ne l'est plus, comment l'entité détermine le cours de change à appliquer lorsqu'une monnaie n'est pas convertible, et quelles sont les informations supplémentaires à fournir lorsqu'une monnaie n'est pas convertible. Les modifications n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

5. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

L'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui énonce les dispositions et les indications en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, notamment :

- Présentation du résultat et des charges dans le compte de résultat selon cinq catégories définies : exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées
- Présentation dans les comptes de résultat des nouveaux sous-totaux définis du résultat d'exploitation et du résultat avant financement et impôt sur le résultat
- Indications plus détaillées sur le regroupement et la ventilation des informations et s'il faut fournir les informations dans les états financiers ou les notes
- Informations précises à fournir sur les charges par nature spécifiées
- Informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

IFRS 18 remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprend de nombreuses dispositions d'IAS 1 sans y apporter de modification. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise. La mise en œuvre d'IFRS 18 par la Société progresse et cette dernière prévoit appliquer les nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir à compter des états financiers consolidés intermédiaires pour le premier trimestre de 2027. La norme devrait principalement toucher la présentation et les informations à fournir, sans avoir d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation.

Modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

L'IASB a publié des modifications à IFRS 9, *Instruments financiers*, et à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, prévoient un choix de méthodes comptables pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies et introduisent de nouvelles obligations d'information relativement aux instruments financiers dont les modalités contractuelles sont liées à une éventualité et aux titres de participation classés à la JVAERG.

Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. La Société mettra en œuvre ces modifications, au besoin, et ne prévoit pas que leur adoption aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

6. ACQUISITIONS

i) Regroupement d'entreprises

Le 10 mars 2025, Knight a conclu une convention d'achat d'actifs définitive en vue de l'acquisition des activités internationales d'Endo Operations Limited, qui représentaient essentiellement ses activités au Canada, exercées sous la dénomination Paladin Pharma Inc. (« transaction avec Paladin » ou « Paladin »). Le 17 juin 2025, Knight a clôturé la transaction avec Paladin après avoir obtenu les approbations réglementaires habituelles, y compris celles prévues par la législation antitrust du Canada. Knight a effectué un paiement de 107 552 \$ en trésorerie, y compris un montant de 23 008 \$ pour les stocks, et a retenu un montant de 15 458 \$ qui pourrait être versé sous certaines conditions. En outre, Knight pourrait verser ultérieurement, à l'atteinte de certaines étapes de vente, des paiements conditionnels pouvant atteindre 15 000 \$ US. Les conditions de libération des montants de retenue sont les suivantes :

A) Retenue sur l'entente de règlement de 10 000 \$

Le montant sera versé si certaines éventualités se réalisent relativement à une entente avec un partenaire visant la résiliation des droits commerciaux de certains produits non stratégiques acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin (l'« entente de règlement »). Le 18 mars 2026, Knight a conclu l'entente de règlement et, conformément à la convention d'acquisition d'actifs, à la réception du paiement du partenaire, Knight versera 8 457 \$ à Paladin à titre de retenue sur l'entente de règlement. Au 31 décembre 2025, cette entente de règlement a entraîné un ajustement de la contrepartie éventuelle estimée en lien avec la retenue, car elle reflète des informations complémentaires à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

B) Retenue sur les passifs de 5 458 \$

Le montant pourrait être versé ou libéré en fonction du règlement de certains passifs, dont des indemnités de départ. Au 31 décembre 2025, un montant de 2 529 \$ en lien avec la retenue de 5 458 \$ à payer a été versé à Paladin, et la tranche restante de 2 929 \$, représentant la variation de la contrepartie à payer par suite du règlement de certains passifs, dont des indemnités de départ, a été libérée et comptabilisée à titre de transaction sans effet sur la trésorerie dans le compte de résultat consolidé.

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*. Au 31 décembre 2025, la Société a terminé l'évaluation des actifs acquis et passifs repris, notamment l'impôt différé, et de la juste valeur de la contrepartie éventuelle. Bien que la Société demeure dans la période d'évaluation d'un an permise selon IFRS 3 après la date d'acquisition du 17 juin 2025, la direction ne prévoit aucun autre ajustement de période d'évaluation.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La juste valeur de la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris est estimée, conformément à IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, comme suit, en tenant compte notamment des ajustements effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Juste valeur de la contrepartie

	Montant présenté antérieurement ²	Ajustement ³	Montant révisé
	\$	\$	\$
Montants réglés en trésorerie à la clôture	106 885	—	106 885
Contrepartie éventuelle ¹	16 338	2 745	19 083
Ajustement du fonds de roulement	667	—	667
Total	123 890	2 745	126 635

¹ La contrepartie éventuelle de 16 338 \$ comprend la retenue à payer de 15 458 \$ ainsi qu'un montant de 880 \$ lié à la juste valeur des paiements conditionnels ultérieurs à l'atteinte de certaines étapes de vente, évaluée en tenant compte de la probabilité que ces paiements soient versés, et actualisée par l'application d'un taux d'intérêt approprié.

² Présenté antérieurement dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 30 juin 2025.

³ En tenant compte des faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition, la Société a comptabilisé une augmentation de 4 288 \$ de la juste valeur des paiements conditionnels ultérieurs qui devraient être versés à l'atteinte de certaines étapes de vente. De plus, l'entente de règlement a entraîné une diminution de 1 543 \$ de la contrepartie éventuelle estimée, en lien avec la retenue d'un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$, que la Société avait présenté dans ses états financiers résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025, car elle reflète des informations complémentaires à propos de faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables

	Notes	Montant présenté antérieurement ⁴	Ajustement ⁵	Montant révisé
		\$	\$	\$
Actifs courants				
Stocks ¹		26 480	(257)	26 223
Autres débiteurs ²		974	—	974
Actifs non courants				
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	810	—	810
Immobilisations corporelles	13	103	—	103
Immobilisations incorporelles ³	14	93 088	9 673	102 761
Actifs d'impôt différé	24	1 429	(549)	880
Passifs courants				
Fournisseurs et charges à payer		2 148	—	2 148
Obligations locatives	12	229	—	229
Passifs non courants				
Obligations locatives	12	582	—	582
Autres soldes à payer	20	—	4 597	4 597
Total des actifs nets identifiables acquis		119 925	4 270	124 195
Goodwill	15	3 965	(1 525)	2 440
Actifs nets acquis		123 890	2 745	126 635

¹ Comprennent des coûts de 23 008 \$ payés conformément à la convention d'achat d'actifs intervenue avec Paladin.

² Les autres débiteurs correspondent à certains passifs repris par Knight qui seront remboursés par Paladin.

³ Comprennent des licences de 71 365 \$ et la propriété intellectuelle de 31 396 \$.

⁴ Montant présenté antérieurement dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 30 juin 2025.

⁵ La Société a comptabilisé des ajustements au titre des estimations provisoires présentées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2025. Ces ajustements découlent de l'évaluation de nouvelles informations obtenues à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Les ajustements ont principalement une incidence sur la juste valeur de certaines immobilisations incorporelles acquises, ainsi que sur d'autres soldes à payer, comptabilisés séparément des immobilisations incorporelles connexes, qui ont trait à des montants futurs établis par contrat dont le paiement est assujéti à l'atteinte d'étapes réglementaires ou étapes de vente précises.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le goodwill est principalement attribuable aux occasions stratégiques et synergiques liées aux activités de la Société au Canada, à l'ensemble de l'effectif de Paladin et à d'autres facteurs. Aucun goodwill comptabilisé ne devrait être déductible aux fins de l'impôt. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les « Charges administratives » au compte de résultat consolidé. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts liés à l'acquisition se sont élevés à 4 630 \$. Du 17 juin 2025 au 31 décembre 2025, le compte de résultat consolidé de la Société comprenait des produits des activités ordinaires de 46 280 \$ et un résultat net de 7 096 \$ attribuables à Paladin.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025, les produits des activités ordinaires et la perte nette consolidés pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se seraient élevés respectivement à 484 001 \$ et 3 582 \$. Les montants pro forma ont été calculés à l'aide de données historiques, en appliquant les méthodes comptables de la Société et en supposant que les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025. Les montants pro forma ne tiennent pas compte des coûts et des avantages liés à l'acquisition découlant d'initiatives d'intégration ou de synergies et ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui auraient été obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025 ou des résultats qui pourraient être obtenus ultérieurement.

À la date d'acquisition, la contrepartie éventuelle comprenait un montant de 5 168 \$ correspondant à la juste valeur des paiements éventuels devant être effectués à la réalisation de certaines étapes de vente. La juste valeur a été déterminée au moyen du modèle axé sur les flux de trésorerie actualisés et est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Un rapprochement de l'évaluation de la juste valeur du passif au titre de la contrepartie éventuelle est présenté ci-après :

	2025
	\$
Solde au début de l'exercice	—
Passifs repris dans un regroupement d'entreprises	5 168
Changement dans les estimations et effet de change	212
Solde à la fin de l'exercice¹	5 380

¹ Inclut dans les autres soldes à payer au 31 décembre 2025 (se reporter à la note 20, Autres soldes à payer).

Les données d'entrée non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur ainsi que l'analyse de sensibilité quantitative au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous :

Au 31 décembre 2025

Passif financier	Juste valeur \$	Techniques d'évaluation importantes	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette (moyenne pondérée)	Sensibilité de la donnée d'entrée à la juste valeur
Contrepartie éventuelle	5 380	Flux de trésorerie actualisés	Ventes présumées et taux d'actualisation	8,7 %-9,7 %	Une augmentation de 5 % des ventes et une diminution de 5 % du taux d'actualisation entraîneraient une augmentation de 4 971 \$ de la juste valeur et une diminution de 5 % des ventes, et une augmentation de 5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 219 \$ de la juste valeur.

ii) Acquisition d'actifs

Le 5 juin 2025, Knight a conclu des ententes exclusives de licence et d'approvisionnement avec Sumitomo Pharma America Inc. et ses sociétés affiliées en vue de commercialiser le Myfembree®, l'Orgovyx® et le Gemtesa® au Canada, ainsi qu'une convention d'acquisition d'actifs selon laquelle Knight a acquis certains produits à maturité (la « transaction avec Sumitomo »). Conformément aux modalités des ententes, Knight a acquis les droits exclusifs de distribution, de promotion, de commercialisation et de vente des produits sous licence et des produits acquis au Canada.

La transaction avec Sumitomo a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs. Knight a versé 25 400 \$ et pourrait devoir verser ultérieurement certains paiements d'étapes de vente conditionnels pouvant atteindre 15 750 \$. Un montant de 29 718 \$ a été comptabilisé comme un ajout aux immobilisations incorporelles, qui comprenait le paiement de 25 400 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

et la juste valeur des paiements conditionnels de 3 593 \$, tandis que les coûts d'acquisition directement attribuables se sont élevés à 725 \$. La juste valeur des paiements conditionnels a été déterminée en fonction de la probabilité de réalisation des étapes connexes. Ce montant a été actualisé à sa valeur actuelle selon le taux d'intérêt approprié. Le montant à payer lié aux paiements conditionnels a été comptabilisé dans les « Autres soldes à payer » non courants au 31 décembre 2025.

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Fonds en banque	71 095	74 994
Équivalents de trésorerie ¹	5 354	5 112
Total	76 449	80 106

¹ Au 31 décembre 2025, les équivalents de trésorerie comprenaient des certificats de dépôt dans des institutions financières au Brésil de 5 129 \$ [20 501 BRL] (4 717 \$ [20 269 BRL] en 2024) portant intérêt à des taux allant de 65 % à 100 % (de 65 % à 100 % en 2024) du taux CDI de 14,32 % (10,88 % en 2024), négociés sur une base quotidienne, et d'autres dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois.

8. TITRES NÉGOCIABLES

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Courants		
CPG portant intérêt à un taux de 3,64 % et qui est venu à échéance en janvier 2025	—	5 256
CPG de 13 741 \$ US portant intérêt à des taux variant de 3,96 % à 3,97 % et venant à échéance de mars 2026 à décembre 2026 (31 décembre 2024 : 39 592 \$ US, portant intérêt à des taux variant de 4,67 % à 5,65 % et venus à échéance de janvier à novembre 2025)	18 834	56 969
Total courants	18 834	62 225

Des titres négociables courants de 18 834 \$ [13 741 \$ US] (2024 : 14 018 \$ [9 742 \$ US]) ont été donnés en garantie en tant que trésorerie soumise à restrictions aux termes de l'emprunt consenti par IFC. Se reporter à la note 17, *Emprunts bancaires*, pour de plus amples renseignements.

9. CRÉANCES CLIENTS

La Société constitue une provision pour pertes de crédit attendues qui représente son estimation des montants non recouvrables selon l'historique des pertes de crédit de la Société, ajustée en fonction des facteurs prospectifs propres aux clients et à l'environnement économique. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des pertes de crédit attendues additionnelles de 274 \$ (pertes de crédit attendues additionnelles de 1 183 \$ en 2024) au poste « Ventes et commercialisation » dans le compte de résultat consolidé.

L'analyse chronologique des créances clients, déduction faite des pertes de crédit attendues de 6 149 \$ (5 875 \$ en 2024), à chaque date de clôture se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Non encore exigibles	99 886	89 307
De 0 à 90 jours en souffrance	24 675	14 436
Plus de 90 jours en souffrance	3 214	1 453
Total	127 775	105 196

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

10. AUTRES DÉBITEURS

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Intérêts à recevoir	128	845
Autres débiteurs	2 782	1 874
Taxes de vente et autres taxes à recevoir	3 153	1 620
Total	6 063	4 339

11. STOCKS

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Matières premières	24 229	12 132
Produits en cours	3 854	5 675
Produits finis	107 783	84 891
Total	135 866	102 698

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des stocks de 247 002 \$ (192 985 \$ en 2024) ont été comptabilisés à titre de coût des produits vendus dans le compte de résultat consolidé, y compris une dépréciation des stocks de 3 832 \$ (3 753 \$ en 2024).

12. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

i) Actifs au titre de droits d'utilisation

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des bureaux, des installations de fabrication et des véhicules. Le tableau suivant présente les actifs au titre de droits d'utilisation de la Société :

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 912	6 190
Ajouts	6 605	2 921
Acquisitions ¹	810	—
Cessions et radiations	(42)	(247)
Amortissements	(3 836)	(3 621)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	470	669
Solde à la fin de l'exercice	9 919	5 912

¹ Correspondent aux actifs au titre de droits d'utilisation acquis dans le cadre de la transaction avec Paladin (se reporter à la note 6, Acquisitions).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

ii) Obligations locatives

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable des obligations locatives au cours de l'exercice.

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	6 074	7 225
Ajouts	6 454	2 884
Acquisitions ¹	810	—
Paielements au cours de l'exercice	(4 122)	(3 913)
Charge d'intérêts au cours de l'exercice	609	884
Résiliations et autres ajustements	20	(376)
Effet de change	171	(630)
Solde à la fin de l'exercice²	10 016	6 074
Courantes	3 398	2 640
Non courantes	6 618	3 434

¹ Correspondent aux obligations locatives prises en charge dans le cadre de la transaction avec Paladin (se reporter à la note 6, Acquisitions).

² Se reporter à la note 28, Risque financier, pour une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Matériel et outillage	Matériel informatique et de bureau	Autre	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2025	8	18 500	34 310	8 249	1 287	62 354
Ajouts ¹	—	194	285	1 246	732	2 457
Acquisitions ²	—	81	—	21	—	102
Cessions et radiations	—	(142)	(149)	(170)	(180)	(641)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	(1)	(2 026)	(2 957)	(917)	(65)	(5 966)
Solde au 31 décembre 2025	7	16 607	31 489	8 429	1 774	58 306
Cumul des amortissements						
Solde au 1^{er} janvier 2025	—	12 731	27 410	7 104	999	48 244
Dotation aux amortissements	—	1 772	253	1 038	183	3 246
Cessions et radiations	—	(81)	(55)	(36)	(34)	(206)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	—	(1 401)	(2 673)	(817)	(93)	(4 984)
Solde au 31 décembre 2025	—	13 021	24 935	7 289	1 055	46 300
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	7	3 586	6 554	1 140	719	12 006
Coût						
Solde au 1^{er} janvier 2024	926	9 838	18 725	3 183	600	33 272
Ajouts ¹	—	1 176	413	749	340	2 678
Cessions et radiations	(922)	(487)	(6)	(184)	(179)	(1 778)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	4	7 973	15 178	4 501	526	28 182
Solde au 31 décembre 2024	8	18 500	34 310	8 249	1 287	62 354
Cumul des amortissements						
Solde au 1^{er} janvier 2024	—	6 542	11 943	2 576	542	21 603
Dotation aux amortissements	—	1 471	2 541	930	191	5 133
Cessions et radiations	—	(431)	(5)	(175)	(85)	(696)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	—	5 149	12 931	3 773	351	22 204
Solde au 31 décembre 2024	—	12 731	27 410	7 104	999	48 244
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	8	5 769	6 900	1 145	288	14 110

¹ Au 31 décembre 2025, les fournisseurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 902 \$ (1 353 \$ en 2024) lié aux immobilisations corporelles.

² Correspondent aux immobilisations corporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Paladin (se reporter à la note 6, Acquisitions).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	Licences \$	PI et autres \$	Logiciels \$	Total \$
Solde au 1^{er} janvier 2025	282 222	257 875	5 540	545 637
Ajouts ¹	52 937	—	674	53 611
Acquisitions ²	71 365	31 396	—	102 761
Décomptabilisation ³	(2 252)	—	—	(2 252)
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	(6 145)	(12 241)	(67)	(18 453)
Solde au 31 décembre 2025	398 127	277 030	6 147	681 304
Amortissements et dépréciation				
Solde au 1^{er} janvier 2025	159 258	99 847	2 920	262 025
Dotation aux amortissements	22 428	26 076	983	49 487
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	(4 864)	(4 895)	41	(9 718)
Solde au 31 décembre 2025	176 822	121 028	3 944	301 794
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	221 305	156 002	2 203	379 510
Coût				
Solde au 1^{er} janvier 2024	213 041	269 921	4 967	487 929
Ajouts ¹	32 642	394	419	33 455
Cessions	—	(141)	(22)	(163)
Décomptabilisation ³	(10 889)	—	—	(10 889)
Reclassements	31 853	(31 853)	—	—
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	15 575	19 554	176	35 305
Solde au 31 décembre 2024	282 222	257 875	5 540	545 637
Amortissements et dépréciation				
Solde au 1^{er} janvier 2024	89 652	106 466	1 851	197 969
Dotation aux amortissements	22 182	21 245	928	44 355
Reclassements	36 670	(36 670)	—	—
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	10 754	8 806	141	19 701
Solde au 31 décembre 2024	159 258	99 847	2 920	262 025
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	122 964	158 028	2 620	283 612

¹ Au 31 décembre 2025, les « Autres soldes à payer » comprenaient un montant de 31 078 \$ (9 253 \$ en 2024) lié aux immobilisations incorporelles.

² Correspondent aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la transaction avec Paladin (se reporter à la note 6, Acquisitions).

³ Se reporter à la note 20, Autres soldes à payer.

La Société classe les licences, la propriété intellectuelle et autres, et les logiciels en tant qu'immobilisations incorporelles. Les licences comprennent les produits pharmaceutiques fabriqués sous licence par Knight pour des tiers de différents territoires. Elles comprennent également la juste valeur des conventions de licence acquises dans le cadre de la transaction GBT et de la transaction avec Paladin ainsi que les paiements contractuels, tels que les paiements initiaux, les paiements liés aux ventes ou les paiements d'étapes réglementaires versés aux partenaires. La catégorie PI et autres comprend les droits sur les produits détenus par la Société, comme les connaissances techniques (acquises ou développées), ainsi que tout droit exclusif, comme les droits de commercialisation et de fabrication, acquis généralement en vertu d'une convention d'acquisition d'actifs ou les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif. Les logiciels incluent habituellement les coûts incorporés dans le coût de l'actif pour la mise en place ou le développement de certains logiciels utilisés par la Société.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des ajouts aux licences de 52 937 \$ (32 642 \$ en 2024) principalement liés aux paiements initiaux et à certains paiements d'étape réglés ou à régler aux termes de ses conventions de licence liées à des produits.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées et, par conséquent non amorties, s'élevait à 38 934 \$ (52 883 \$ en 2024).

15. GOODWILL

Le goodwill est comptabilisé à la date d'acquisition lorsque la contrepartie totale dépasse les actifs nets identifiables acquis.

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	86 477	79 844
Acquisitions ¹	2 440	—
Effet de change et ajustements liés à l'hyperinflation	1 065	6 633
Solde à la fin de l'exercice	89 982	86 477

¹ Correspondent au goodwill comptabilisé dans le cadre de la transaction avec Paladin (se reporter à la note 6, Acquisitions).

Dépréciation

Aux fins du test de dépréciation de son goodwill, la Société a regroupé certaines UGT afin de les soumettre à un test au niveau le plus bas auquel la direction surveille le goodwill à des fins de gestion interne. Ces groupes comprennent i) Knight Therapeutics Europe S.A. et ii) l'entreprise acquise dans le cadre de la transaction avec Paladin, chacune générant des flux de trésorerie indépendants.

La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au 31 décembre 2025. La valeur recouvrable a été établie au moyen de la valeur d'utilité et en tenant compte des flux de trésorerie du groupe d'UGT selon les plans de commercialisation actuels et les flux de trésorerie de la prévision de cinq ans qui a été approuvée par le conseil d'administration.

Les estimations utilisées pour calculer la valeur d'utilité dépendent des hypothèses principales suivantes :

- i) Taux de croissance annuel des produits des activités ordinaires : la Société détermine le taux de croissance annuel des produits des activités ordinaires en évaluant, entre autres variables, les données sectorielles, la part de marché prévue, les hypothèses sur les prix, les mesures prises par les concurrents, les taux d'érosion des ventes, le moment de l'entrée en concurrence des médicaments génériques et les résultats prévus des appels d'offres.
- ii) Marges bénéficiaires : les marges bénéficiaires sont déterminées au niveau des pays et des produits, en évaluant les marges bénéficiaires historiques ainsi que les variations prévues des marges en raison des facteurs mentionnés dans le paragraphe ci-dessus portant sur le taux de croissance annuel des produits des activités ordinaires.
- iii) Taux de croissance final : la Société a déterminé la valeur finale comme une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au cours de la période finale en tenant compte d'un taux de croissance final. Le taux de croissance final appliqué au test de dépréciation du goodwill en 2025 s'est établi à 4,4 % (3,9 % en 2024) pour Knight Therapeutics Europe S.A. et à 1,7 % pour l'entreprise acquise dans le cadre de la transaction avec Paladin. Nous avons déterminé le taux de croissance final pour Knight Therapeutics Europe S.A. en tenant compte de l'inflation à long terme et du PIB réel prévu du Brésil, qui est le marché le plus important et le plus mature au sein de l'UGT. Pour l'entreprise acquise dans le cadre de la transaction avec Paladin, qui exerce ses activités principalement au Canada, le taux de croissance final a été déterminé en tenant compte du PIB réel prévu du Canada.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

- iv) Taux d'actualisation : les taux d'actualisation représentent l'évaluation actuelle par le marché des risques propres à chaque UGT liés au goodwill, en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques individuels des actifs sous-jacents qui n'ont pas été pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie. Le calcul du taux d'actualisation est fondé sur le coût moyen pondéré du capital, lequel tient compte de la dette et des capitaux propres. Les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre du test de dépréciation du goodwill en 2025 se situaient entre 9,1 % et 18,1 % (10,1 % et 20,0 % en 2024) pour Knight Therapeutics Europe S.A., selon le pays d'origine des flux de trésorerie.

Selon l'évaluation de la Société, la valeur recouvrable des groupes d'UGT Knight Therapeutics Europe S.A. et Paladin est supérieure à la valeur comptable et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Aucun changement raisonnable dans les hypothèses ne modifierait le résultat du test de dépréciation.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET ÉVALUATION

i) Évaluation

Évalués à la juste valeur :	Au 31 décembre 2025			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes à la juste valeur				
Placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVRN	13 144	—	—	13 144
Placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG	5 802	—	—	5 802
Placements dans des fonds évalués à la JVRN ¹	—	—	79 484	79 484
Total	18 946	—	79 484	98 430
Courants				18 946
Non courants				79 484

Évalués à la juste valeur :	Au 31 décembre 2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes à la juste valeur				
Placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVRN	11 408	—	—	11 408
Placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG	1 123	8 261	—	9 384
Placements dans des fonds évalués à la JVRN ¹	—	—	92 024	92 024
Total	12 531	8 261	92 024	112 816

Évalués au coût amorti :	
Prêts et autres débiteurs ²	21 116
Total des autres actifs financiers	133 932
Courants	30 506
Non courants	103 426

¹ La juste valeur des placements dans des fonds évalués à la JVRN est établie en utilisant la valeur liquidative, cette valeur étant la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Société ne peut pas faire d'analyse de sensibilité.

² En 2024, la Société a modifié le prêt consenti à Synergy, ce qui a entraîné des changements importants aux modalités de la convention de prêt, de sorte que la modification a été traitée en décomptabilisant le prêt initial évalué à la JVRN pour comptabiliser un nouveau prêt évalué au coût amorti et en reclassant des créances clients et autres débiteurs de 3 053 \$ dans les prêts et autres débiteurs.

Des transferts ont été effectués entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, alors qu'aucun transfert n'a été effectué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société a reclassé le placement dans des titres de capitaux propres de Synergy du niveau 2 au niveau 1 après la période de blocage de 180 jours suivant le PAPE qui a pris fin le 17 décembre 2025.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG

Selon IFRS 9, la Société a désigné les placements stratégiques suivants comme étant des placements dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$	Nombre d'actions ordinaires détenues	JV \$
Crescita	1 935 489	929	1 935 489	1 123
Synergy	1 911 414	4 873	1 482 844	8 261
Total		5 802		9 384

Synergy

Le 23 octobre 2024, Synergy a réalisé un PAPE de 1,15 million d'actions ordinaires émises à un prix par action de 9 \$ US sur le Nasdaq (le « PAPE de Synergy »). Avant le PAPE de Synergy, la Société détenait 1 482 844 actions ordinaires ou environ 19,6 % des actions ordinaires en circulation de Synergy, reçues en contrepartie de prêts stratégiques contractés par Synergy auprès de la Société. Après le PAPE de Synergy, la participation de Knight dans les actions ordinaires de Synergy a été diluée, pour s'établir à environ 17 %. Les actions ordinaires de Synergy détenues par Knight font l'objet d'une période de blocage de 180 jours suivant le PAPE et de certaines restrictions en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les actions de Synergy ont été comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de clôture au 31 décembre 2024 sur le Nasdaq actualisé par un facteur d'illiquidité, ce qui a donné lieu à un profit latent de 8 261 \$ [5 742 \$ US] qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les actions de Synergy détenues par Knight sont classées comme un placement dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG de niveau 2.

Le 30 mai 2025, Synergy a remboursé la totalité de ses obligations financières en cours en échange d'une contrepartie totale de 14 874 \$ [10 811 \$ US], y compris 13 758 \$ [10 000 \$ US] en trésorerie et des bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US]. Le prêt a été évalué au coût amorti et sa valeur comptable s'établissait à 16 736 \$ [12 176 \$ US], y compris le capital de 10 071 \$ [7 320 \$ US]. En fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue, la Société a comptabilisé une perte de 1 862 \$ [1 365 \$ US] dans les « Autres charges » au compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon les modalités des bons de souscription, chaque bon de souscription était convertible en une action ordinaire de Synergy à un prix d'exercice minime. Le 20 juin 2025, la Société a exercé ses bons de souscription et a reçu 428 570 actions ordinaires supplémentaires de Synergy (les « actions ordinaires supplémentaires »). Après l'exercice des bons de souscription, au 31 décembre 2025, Knight détenait 1 911 414 actions (les « actions de Synergy »), représentant environ 13,3 % des actions ordinaires en circulation de Synergy. Ces actions supplémentaires ont fait l'objet d'une période de blocage de 180 jours suivant la conversion, et les actions ordinaires de Synergy sont assujetties à certaines restrictions de négociation en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. La période de blocage de 180 jours suivant la conversion a pris fin.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les actions de Synergy ont été comptabilisées à leur juste valeur selon le cours de clôture du 31 décembre 2025 sur le Nasdaq. Une perte latente de 4 495 \$ [3 194 \$ US] a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les actions ordinaires de Synergy détenues par Knight sont classées comme un placement dans des titres de capitaux propres évalués à la JVAERG de niveau 1, alors qu'elles étaient classées au niveau 2 au 31 décembre 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, les actions de Synergy étaient évaluées à la juste valeur, moins le profit au jour 1 lors de l'évaluation initiale, et classées dans des titres de capitaux propres de niveau 3 évalués à la JVAERG. La juste valeur, compte non tenu du profit au jour 1 différé, s'élevait à 233 \$ [176 \$ US]. Le profit au jour 1 différé de 4 978 \$ [3 764 \$ US] a été dégagé à l'acquisition des actions ordinaires de Synergy en 2016, lorsque la juste valeur des actifs acquis n'était pas fondée sur le cours d'un marché actif ou sur une technique d'évaluation qui tient uniquement compte des données provenant de

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

marchés observables. En raison du PAPE de Synergy, le profit au jour 1 différé a été décomptabilisé en 2024 et inclus dans le profit latent de 8 261 \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

En raison des variations de la juste valeur et de la cession d'actifs financiers, la Société a comptabilisé (le profit net) la perte nette suivant sur les instruments financiers au compte de résultat consolidé à titre de « Perte nette sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net » :

	(Profit) perte sur les actifs financiers évalués à la JVRN	
	2025	2024
Pour les exercices clos les 31 décembre	\$	\$
Prêts et autres débiteurs ii)	—	(477)
Placements dans des titres de capitaux propres	(2 537) ¹	506
Instruments dérivés	—	123
Placements dans des fonds iii)	4 878	11 283
Total	2 341	11 435

¹ Le profit net sur les placements dans des titres de capitaux propres comprend un produit de 797 \$ lié à un placement dans des titres de capitaux propres qui a été vendu en 2023.

ii) Prêts et autres débiteurs

Le tableau suivant présente les variations des prêts et autres débiteurs au cours des exercices clos les 31 décembre.

	Valeur comptable aux 1 ^{er} janvier	Rembour- sement de prêts ¹	Profit net (perte nette) sur actifs financiers ¹	Conversions ^{1, 2}	Effet de change ³	Valeur comptable aux 31 décembre	Autres actifs financiers courants	Autres actifs financiers non courants
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2025								
Coût amorti	21 116	(17 598)	(1 862)	(1 116)	(540)	—	—	—
Total	21 116	(17 598)	(1 862)	(1 116)	(540)	—	—	—
2024								
Coût amorti	3 667	—	280	16 020	1 149	21 116	9 714	11 402
JVRN	12 037	(97)	477	(12 967)	550	—	—	—
Total	15 704	(97)	757	3 053	1 699	21 116	9 714	11 402

¹ En 2025, Synergy a réglé son prêt auprès de Knight en contrepartie d'un montant de 13 758 \$ [10 000 \$ US] en trésorerie et de bons de souscription d'une valeur de 1 116 \$ [811 \$ US]. Par conséquent, Knight a comptabilisé une perte de 1 862 \$ [1 365 \$ US] dans les « Autres charges » pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le remboursement du prêt restant de 3 840 \$ [2 771 \$ US] a été recouvré d'une société du secteur des sciences de la vie.

² En 2024, la Société a modifié le prêt consenti à Synergy, ce qui a entraîné des changements importants aux modalités de la convention de prêt, de sorte que la modification a été traitée en décomptabilisant le prêt initial évalué à la JVRN et en comptabilisant un nouveau prêt évalué au coût amorti de 12 967 \$ et en reclassant des créances clients et autres débiteurs de 3 053 \$ dans les prêts et autres débiteurs. Le prêt portait intérêt au taux de 12 % et venait à échéance le 31 mars 2026.

³ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une perte de 540 \$ à titre de « (Profit) perte de change » dans le compte de résultat consolidé (profit de 1 145 \$ en 2024) et aucun profit ou aucune perte à titre de « Profit latent sur la conversion des résultats des établissements à l'étranger » dans l'état du résultat global consolidé (profit de 554 \$ en 2024).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

iii) Placements dans des fonds

Le tableau suivant présente les variations des placements dans des fonds comptabilisés à la JVRN au cours des exercices clos les 31 décembre.

	Valeur comptable aux 1 ^{er} janvier \$	Ajouts ¹ \$	Distributions ^{2,3} \$	Profit net (perte nette) sur actifs financiers \$	Taux de change ⁴ \$	Valeur comptable aux 31 décembre \$	Autres actifs financiers courants \$	Autres actifs financiers non courants \$
2025	92 024	1 307	(8 951)	(4 878)	(18)	79 484	—	79 484
2024	108 949	3 846	(13 814)	(11 283)	4 326	92 024	—	92 024

¹ Placements dans des fonds de titres de capitaux propres ou de titres de créance, y compris 51 \$ US et 274 € (550 \$ US et 281 € en 2024) Les ajouts sans effet sur la trésorerie étaient de 340 \$ [205 €] au 31 décembre 2025 (néant en 2024).

² Distributions reçues des fonds, y compris 160 \$ US et 2 511 € (356 \$ US et 3 732 € en 2024).

³ La Société a perçu des distributions de 1 102 \$ [684 €] en 2025 liées à certains produits nets en lien avec les paiements d'étape éventuels qui n'étaient précédemment pas inscrites au bilan (5 800 \$ en 2024).

⁴ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, comptabilisation d'une perte de 2 304 \$ à titre de « Profit latent (perte latente) sur la conversion des résultats des établissements à l'étranger dans le compte de résultat consolidé (profit de 5 467 \$ en 2024) et d'un profit de 2 269 \$ à titre de « (Profit) perte de change » dans l'état du résultat global consolidé (perte de 1 141 \$ en 2024).

17. EMPRUNTS BANCAIRES

La dette de la Société, y compris les charges d'intérêts à payer, à la clôture des exercices suivants se présentait comme suit :

Aux 31 décembre			2025			2024		
	Devise	Échéance	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$	Taux d'intérêt	Taux d'intérêt effectif	Total \$
Banques								
Bancolombia	COP	12 oct. 2026	2,28 % + IBR	11,50 %	2 758	2,28 % + IBR	11,39 %	4 937
Banco ICBC Argentina ²	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	44 % ³	s. o.	116
Banco Macro Argentina ²	ARS	s. o.	s. o.	s. o.	—	46 % ³	s. o.	559
Citibank Argentina ²	ARS	s. o.	28 %³	s. o.	186	44 % ³	s. o.	1 116
Santander Argentina ²	ARS	s. o.	35 %³	s. o.	—	45 % ³	s. o.	326
IFC	BRL	15 oct. 2027	1,0 % + CDI	16,96 %	12 906	1,6 % + CDI	13,08 %	17 767
IFC	CLP	15 oct. 2027	7,11 %	7,62 %	4 505	7,71 %	7,86 %	6 496
IFC	COP	15 oct. 2027	1,0 % + IBR	10,19 %	7 324	1,6 % + IBR	11,27 %	9 756
IFC	MXN	15 oct. 2027	1,0 % + TIIE	8,51 %	1 654	1,6 % + TIIE	12,72 %	2 312
Facilité de crédit renouvelable ⁴	CAD	17 juin 2028	1,57 % + CORRA	3,81 %	38 562	—	—	—
Total des emprunts bancaires¹					67 895			43 385
Courants					16 730			17 486
Non courants					51 165			25 899

¹ Se reporter à la note 28, Risque financier, pour une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux emprunts bancaires.

² Soldes du découvert bancaire.

³ Le taux d'intérêt est calculé et composé mensuellement.

⁴ Facilité de crédit renouvelable avec un syndicat de prêteurs (BNC, CIBC, TD et Citibank), la BNC agissant à titre de principal arrangeur.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les modalités de remboursement du capital et des intérêts des emprunts bancaires de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, compte non tenu des découverts bancaires, ainsi que les informations sur la sûreté ou le cautionnement connexe se détaillent comme suit :

Banques	Devise de la dette	Échéance	Période de remboursement	Sûreté/cautionnement
Bancolombia	COP	12 oct. 2026	Semestrielle	• Aucun
IFC	BRL	15 oct. 2027	Semestrielle	• Trésorerie soumise à restrictions affectée en garantie correspondant à 70 % du solde du capital
IFC	CLP	15 oct. 2027	Semestrielle	
IFC	COP	15 oct. 2027	Trimestrielle	
IFC	MXN	15 oct. 2027	Mensuelle	
Facilité de crédit renouvelable	CA	17 juin 2028	À l'échéance	• Garantie par les actifs de Knight détenus au Canada, au Luxembourg et en Uruguay

Bancolombia

L'emprunt comprend des clauses restrictives visant à maintenir certaines mesures financières, et au 31 décembre 2025 la Société se conformait à ces clauses restrictives.

International Finance Corporation (« IFC »)

Au 31 décembre 2024, l'emprunt était garanti par un gage d'actions de certaines filiales de Knight ainsi que par une garantie en espèces soumise à restrictions de 14 018 \$ [9 742 \$ US] ou un montant correspondant à 35 % du solde du capital qui pourrait être détenu sous forme de titres négociables. En 2025, la Société a modifié son contrat de garantie avec IFC afin de retirer le gage d'actions de certaines filiales de Knight et d'augmenter la garantie en espèces soumise à restrictions pour qu'elle atteigne un montant correspondant à 70 % du solde du capital. De plus, à compter de décembre 2025, le taux d'intérêt a été réduit de 0,6 %.

La Société peut rembourser d'avance l'emprunt consenti par IFC moyennant des frais de remboursement anticipé. L'emprunt consenti par IFC comprend les déclarations et garanties d'usage ainsi que des clauses affirmatives et restrictives, de même que des clauses financières. Au 31 décembre 2025, la Société respectait toutes les clauses de l'emprunt consenti par IFC.

Ligne de crédit de fonds de roulement auprès de la Citibank, N.A.

En mars 2025, Knight a contracté une ligne de crédit de fonds de roulement sans engagement non garantie de 40 000 \$ US [57 504 \$] auprès de la Citibank, N.A. Le 7 avril 2025, un montant de 35 000 \$ US [50 316 \$] a été emprunté sur cette facilité, au taux SOFR majoré de 2,30 %. La ligne de crédit a été remboursée en totalité en juin 2025. Après la clôture de la facilité de crédit consortiale, la marge de crédit auprès de la Citibank, N.A. a été réduite à 20 000 \$ US [27 200 \$].

Facilité de crédit renouvelable

Le 17 juin 2025, Knight a contracté une facilité de crédit renouvelable garantie (la « facilité de crédit ») auprès de la BNC totalisant 50 000 \$ US [68 215 \$], sur laquelle un montant de 60 000 \$ a été prélevé à la clôture pour financer une partie de la transaction avec Paladin. Le 31 octobre 2025, Knight a clos le processus de syndication de sa facilité de crédit. Dans le cadre de ce processus, trois autres banques ont été incluses à titre de prêteurs : Citibank N.A., CIBC et TD (collectivement avec la BNC, les « prêteurs »). Le syndicat de prêteurs compte quatre banques, la BNC agissant à titre de principal arrangeur. Le montant de la facilité de crédit a été porté à 100 000 \$ US et celle-ci est assortie d'une clause accordéon prévoyant un montant additionnel de 100 000 \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est garantie par les actifs de Knight détenus au Canada, au Luxembourg et en Uruguay et a une durée initiale de trois ans, avec une possibilité de prolongation annuelle pour une durée supplémentaire d'un an. La facilité de crédit est assujettie à des commissions d'attente habituelles sur la tranche non décaissée et les prélèvements peuvent se faire en \$ US ou en \$ CA au taux SOFR ou CORRA, majoré d'une marge applicable de 1,25 % à 2,75 % selon le levier d'endettement de Knight et des ajustements des écarts de crédit applicables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Knight a engagé des frais d'environ 1 899 \$ liés à la structuration de la facilité de crédit. Ces frais ont été inscrits à

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

l'actif à titre de coûts de transaction et inclus dans la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces coûts sont ensuite amortis en résultat net sur la durée de la facilité de crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le 17 décembre 2025, Knight a remboursé un montant de 20 000 \$ du capital de la facilité de crédit.

De plus, la facilité de crédit comporte certaines clauses restrictives financières et non financières habituelles que la Société doit respecter pendant la durée de l'entente et qui sont passées en revue chaque trimestre. Au 31 décembre 2025, Knight respectait les clauses restrictives financières et non financières.

18. AUTRES CRÉANCES À LONG TERME

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Dépôt au titre de l'impôt – Avis de nouvelle cotisation	41 582	41 582
Autre	3 178	3 401
Total	44 760	44 983

Avis de nouvelle cotisation

Knight a reçu des avis de nouvelle cotisation de l'ARC et de RQ respectivement en juillet 2018 et janvier 2019. Ces avis de cotisation concernaient la cession par Knight en 2014 d'un BEP détenu par sa filiale en propriété exclusive Knight Therapeutics International S.A. Un BEP est un actif transférable qui confère au porteur le droit à une évaluation prioritaire pour un médicament de son choix.

Le BEP de la Société a été accordé le 19 mars 2014, à la suite de l'approbation par la FDA d'Impavido®, et a été cédé à un tiers en novembre 2014 pour un produit brut de 125 000 \$ US. Les avis de nouvelle cotisation prévoient que Knight est passible de payer à l'ARC et à RQ des impôts et intérêts supplémentaires totalisant respectivement 23 340 \$ et 18 242 \$. Knight a effectué un dépôt pour le montant total à l'ARC en juillet 2018 et à RQ, en février 2019. En outre, l'ARC et RQ verseront des intérêts sur le dépôt à Knight si la Société a gain de cause. Au 31 décembre 2025, la Société n'avait pas comptabilisé le montant des intérêts estimé à 9 056 \$.

Knight estime que ces avis sont non fondés et, par conséquent, elle a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC en septembre 2018 pour entamer le processus d'opposition. En octobre 2021, l'ARC a répondu à l'avis d'opposition de Knight en confirmant ses nouvelles cotisations d'impôt initiales. Knight a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt en décembre 2021. L'audience d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt a débuté en février 2026 et devrait reprendre et se conclure en août 2026. Knight prévoit qu'une décision sera rendue par la Cour canadienne de l'impôt dans les 18 à 24 mois suivant la fin de l'audience. L'une ou l'autre des parties pourrait en appeler de la décision de la Cour canadienne de l'impôt devant la Cour d'appel fédérale. La résolution de ce processus peut avoir deux issues possibles :

Décision favorable à Knight

La Société n'est pas tenue de payer de l'impôt relativement à la cession du BEP et recouvrera son dépôt en trésorerie de 41 582 \$ auprès des autorités fiscales ainsi que les intérêts, qui sont estimés à 9 056 \$ au 31 décembre 2025.

Décision défavorable à Knight

La Société est tenue de payer de l'impôt relativement à la cession du BEP et ne recouvrera pas le dépôt de 41 582 \$ auprès des autorités fiscales. Cette décision entraînera la décomptabilisation du dépôt du solde des autres débiteurs et l'augmentation de la charge d'impôt exigible.

La Société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que l'issue du processus d'appel soit favorable à Knight. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de provision pour impôt relative à la cession du BEP dans ses états financiers consolidés. Toutefois, rien ne garantit l'issue de cette question ni le moment où une décision sera prise.

Même si Knight estime que ses provisions pour impôt sont adéquates, la décision prise au terme des vérifications fiscales et de tout litige s'y rapportant pourrait faire en sorte qu'elles diffèrent considérablement des montants comptabilisés au titre des charges et de l'impôt sur le résultat à payer historiques.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

19. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	47 388	37 783
Charges à payer	76 365	43 004
Taxes à la consommation à payer	2 002	2 386
Total	125 755	83 173
Courants	120 868	78 345
Non courants	4 887	4 828

20. AUTRES SOLDES À PAYER

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur comptable des autres soldes à payer au cours des exercices suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	30 131	33 869
Ajouts	31 711	14 614
Passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ¹	4 597	—
Paievements au cours de l'exercice	(4 893)	(8 515)
Décomptabilisation ²	(2 599)	(12 104)
Changement dans les estimations	783	168
Effet de change	(819)	2 099
Solde à la fin de l'exercice³	58 911	30 131
Courants	10 806	10 688
Non courants	48 105	19 443

¹ Se reporter à la note 6, Acquisitions.

² Se reporter à la note 14, Immobilisations incorporelles.

³ Se reporter à la note 28, Risque financier, pour une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux autres soldes à payer.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

21. CAPITAUX PROPRES

i) Capital social

Le capital social autorisé de la Société englobe un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, qui peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Le capital social émis et en circulation de Knight se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Nombre d'actions ordinaires	\$	Nombre d'actions ordinaires	\$
Solde au début de l'exercice	100 048 271	534 266	101 170 382	540 046
Émission en vertu du régime d'achat d'actions ii)	98 104	581	89 188	492
Actions rachetées dans le cadre de l'OPRCNA iii)	(1 147 400)	(6 045)	(1 619 167)	(8 655)
Actions rachetées dans le cadre de l'OPRCNA, mais non encore annulées ¹	13 000	—	16 800	—
Émission à la suite de l'acquisition des UAP et UAR ii)	180 368	1 113	189 061	1 003
Remboursement des prêts consentis pour achat d'actions	—	225	—	—
Émission à la suite de l'exercice d'options sur actions ii)	—	—	202 007	1 380
Solde à la fin de l'exercice	99 192 343	530 140	100 048 271	534 266

¹ Après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un total de 13 000 actions (16 800 actions en 2024) rachetées dans le cadre de l'OPRCNA au prix de 78 \$ (89 \$ en 2024) ont été annulées.

ii) Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société a mis en place trois régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options sur actions (« le régime d'options »), le régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres (« le régime général ») et le régime d'achat d'actions.

Régime d'options sur actions

La Société offrait aux salariés, administrateurs, dirigeants et consultants un régime d'options réglé en instruments de capitaux propres. Le régime d'options a été approuvé par le conseil d'administration et les actionnaires le 9 mai 2017 et approuvé de nouveau par les actionnaires le 25 juin 2020. Le nombre total maximal d'options sur actions en cours aux termes du régime d'options ne doit jamais excéder 10 % des actions de la Société en circulation à la date d'attribution. En date du 13 mai 2021, le régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres de la Société a remplacé le régime d'options sur actions pour les attributions d'options sur actions à venir aux administrateurs, salariés, dirigeants et consultants de Knight.

Régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres

La Société a adopté un régime général qui a été approuvé par les actionnaires le 13 mai 2021 et approuvé de nouveau par les actionnaires le 8 mai 2024. Le régime général permet l'attribution d'options sur actions aux salariés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants de la Société, d'unités d'actions restreintes (« UAR ») et d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») aux salariés, aux dirigeants et aux consultants, et d'unités d'actions différées (« UAD ») aux membres non-salariés du conseil d'administration de Knight. En vertu du régime général, chaque porteur d'une UAR, d'une UAP et d'une UAD a le droit de recevoir, au moment de l'acquisition des droits, une action ordinaire de Knight ou un montant équivalent en trésorerie, au gré de la Société.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime général et du régime d'options ne doit pas dépasser 10 % des actions ordinaires alors émises et en circulation sur une base continue.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Options sur actions

Les options sur actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions et du régime général doivent être exercées dans un délai fixé par le conseil d'administration, qui ne peut dépasser dix ans à compter de la date d'attribution. Le conseil d'administration ou son comité désigné peut déterminer à quel moment une option deviendra exerçable et peut établir que l'option sera exerçable immédiatement après la date d'attribution, en tranches ou selon un calendrier d'acquisition. Si aucune condition n'est précisée, les droits rattachés aux options sur actions s'acquièrent en tranches égales de 25 % par année, à chaque date anniversaire. Les options sur actions exercées, arrivées à échéance, annulées, ayant fait l'objet d'une renonciation ou résiliées peuvent être émises à nouveau aux termes du régime général. Généralement, les options sur actions ont une durée de sept ou dix ans et les droits y rattachés s'acquièrent sur un an pour les administrateurs et sur trois ou quatre ans pour les salariés.

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	5 073 547	6,85	4 577 782	6,95
Options attribuées	901 095	6,21	1 884 194	5,72
Options exercées	—	—	(1 316 006) ¹	5,62
Options échues / faisant l'objet d'une renonciation	(733 065)	8,28	(72 423)	6,00
Solde à la fin de la période	5 241 577	6,54	5 073 547	6,85
Options exerçables à la fin de la période	2 512 611	7,34	2 868 909	7,82
Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options en cours à la fin de la période (en années)	3,80		3,79	

¹ En 2024, comprennent 1 312 220 options sur actions exercées sans décaissement représentant l'émission de 198 221 actions ordinaires.

En 2025, la Société a attribué 901 095 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 6,21 \$, ces options ayant une durée de sept ans et les droits y rattachés étant acquis sur une période de quatre ans en tranches annuelles de 25 %.

En 2024, la Société a attribué 1 884 194 options sur actions à un prix d'exercice moyen de 5,72 \$, dont 884 194 options sur actions ont une durée de sept ans et les droits y rattachés s'acquièrent sur une période de quatre ans en tranches annuelles de 25 %. Les 1 000 000 d'options sur actions restantes sont liées à une attribution non récurrente à certains dirigeants et les droits y rattachés seront acquis à la réalisation des cibles de performance à venir dans une période de sept ans. Sous réserve de l'atteinte de certaines cibles financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les droits rattachés à 500 000 options sur actions liées au rendement devraient être acquis en mars 2026 après l'approbation des états financiers consolidés annuels audités par le conseil d'administration.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, estimée au moyen du modèle de Black-Scholes, était de 2,03 \$ (2,01 \$ en 2024). La juste valeur des options a été estimée à la date de l'attribution en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	2,82 %	3,64 %
Taux de rendement	néant	néant
Facteur de volatilité moyen pondéré ¹	25 %	24 %
Taux d'extinction des droits	1 %	1 %
Durée prévue moyenne pondérée	6,9 ans	7,2 ans

¹ La volatilité a été établie au moyen du cours historique de l'action de la Société.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les options sur actions de la Société en cours au 31 décembre 2025 :

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options sur actions #	Options en cours		Nombre d'options sur actions #	Options exerçables	
		Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$		Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
4,44 à 5,71	649 859	3,44	5,02	464 890	3,18	5,15
5,72 à 6,48	2 758 299	5,77	5,88	214 302	2,43	5,72
6,49 à 9,18	1 279 197	0,96	7,30	1 279 197	0,97	7,30
9,19 à 10,25	554 222	1,00	9,88	554 222	1,00	9,88
	5 241 577	3,80	6,54	2 512 611	1,51	7,34

Unités d'actions différées

La Société peut attribuer des UAD à tout administrateur non salarié de Knight aux termes du régime général. Le nombre d'UAD attribué à un moment donné en vertu du régime général est calculé en divisant la valeur de l'attribution par le cours d'une action de Knight à la date d'attribution. Les UAD sont réglées, en actions ou à un montant équivalent en trésorerie au gré de la Société, lorsque le détenteur cesse d'être un administrateur de Knight pour une raison quelconque. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a attribué 56 598 UAD pour 338 \$ aux administrateurs indépendants (respectivement 52 756 UAD, 308 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, il y avait 256 718 UAD en circulation (200 120 UAD en 2024).

Unités d'actions restreintes et unités d'actions fondées sur la performance

La Société peut attribuer des UAR et des UAP à tout salarié aux termes du régime général. L'acquisition des droits rattachés aux UAR est fonction de l'écoulement du temps et l'acquisition des droits rattachés aux UAP est fonction de la réalisation d'objectifs de rendement et stratégiques à venir. Les UAR et les UAP sont réglées en actions de Knight ou en trésorerie, à la discrétion de la Société, au plus tard le 31 décembre de la troisième année civile à compter de la date d'attribution.

Le tableau suivant présente les UAR et les UAP attribuées et en cours au début et à la fin de l'exercice ainsi que la juste valeur moyenne pondérée par unité à la date d'attribution (« JVMP ») :

Exercices clos les 31 décembre	2025				2024			
	UAR		UAP		UAR		UAP	
	Nombre d'unités	JVMP \$	Nombre d'unités	JVMP \$	Nombre d'unités	JVMP \$	Nombre d'unités	JVMP \$
Solde au début de l'exercice	346 977	5,10	925 549	5,19	324 784	4,97	732 237	4,99
Attribuées	122 927	6,21	416 755	6,21	130 243	5,70	430 986	5,70
Acquises	(84 120)	5,21	(157 319)	5,21	(69 020)	5,61	(183 206)	5,62
Faisant l'objet d'une renonciation / annulées	(53 100)	5,44	(105 334)	5,32	(39 030)	5,13	(54 468)	5,16
Solde à la fin de l'exercice	332 684	5,43	1 079 651	5,57	346 977	5,10	925 549	5,19
Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée des unités d'actions en cours	1,21		1,36		1,33		1,46	

La Société a comptabilisé une charge de 8 114 \$ (1 860 \$ en 2024) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 relativement à la rémunération fondée sur des actions pour les options sur actions, UAD, UAP et UAR ainsi qu'un crédit correspondant au surplus d'apport, déduction faite des renonciations relativement à la rémunération.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions (le « régime d'achat d'actions ») qui permet aux administrateurs et salariés d'acheter au cours du marché des actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Le régime d'achat d'actions a été approuvé de nouveau par le conseil d'administration et les actionnaires le 8 mai 2025. Les salariés peuvent verser jusqu'à concurrence de 10 % de leur salaire et les administrateurs, jusqu'à 10 \$ par année. En vertu du régime d'achat d'actions, la Société verse, sous forme d'actions ordinaires, un montant équivalant à 25 % de la cotisation d'un salarié ou d'un administrateur, à condition que le salarié continue de travailler au sein de la Société ou que l'administrateur continue de siéger au conseil d'administration et détienne les actions initiales pendant deux ans à compter de la date d'achat initiale. Les cotisations de la Société en actions ordinaires sont calculées selon la valeur initiale de l'action ordinaire à la date d'achat initiale ou la valeur de l'action ordinaire à la date de cotisation de la Société, si celle-ci est inférieure. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a émis 98 104 actions (89 188 actions en 2024) aux termes du régime d'achat d'actions, pour un produit totalisant 581 \$ (492 \$ en 2024).

iii) OPRCNA

Le 11 juillet 2024, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2024 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2024, Knight peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 5 312 846 actions ordinaires de la Société, soit 10 % du flottant au 30 juin 2024. L'OPRCNA de 2024 a commencé le 15 juillet 2024 et a pris fin le 14 juillet 2025.

Le 20 août 2025, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté son avis d'intention de procéder à une OPRCNA (l'« OPRCNA de 2025 »). Aux termes de l'OPRCNA de 2025, Knight peut racheter à des fins d'annulation jusqu'à 3 000 000 d'actions ordinaires de la Société, soit environ 3 % de ses 99 653 265 actions ordinaires émises et en circulation au 8 août 2025. L'OPRCNA de 2025 a commencé le 22 août 2025 et prendra fin le 21 août 2026 ou à la date à laquelle la Société aura atteint le nombre maximal de rachats dans le cadre de l'OPRCNA, selon la première des deux occurrences. De plus, la Société a conclu une convention avec un courtier visant à faciliter l'acquisition de ses actions ordinaires aux termes de l'OPRCNA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a acheté 1 130 600 actions ordinaires (1 619 167 actions ordinaires en 2024), dont 13 000 actions ordinaires équivalant à 78 \$ devaient toujours être réglées au 31 décembre 2025, à un prix moyen de 5,69 \$ (5,53 \$ en 2024), pour une contrepartie en trésorerie totalisant 6 431 \$ (8 956 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, il restait 2 475 800 actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA de 2025.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'au 12 mars 2026, la Société a racheté 1 183 300 actions ordinaires supplémentaires à un prix d'achat moyen de 6,17 \$, pour une contrepartie en trésorerie totale de 7 296 \$.

22. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
(Perte nette) profit net sur les titres de capitaux propres à la JVAERG, déduction faite de l'impôt de 2 074 \$ (1 452 \$ en 2024)	(3 837)	229
Profit latent à la conversion des résultats des établissements à l'étranger	59 578	79 991
Total	55 741	80 220

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

23. CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Salaires	76 255	64 815
Primes	8 598	6 365
Régimes incitatifs fondés sur les actions	9 142	1 980
Total	93 995	73 160

24. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux au résultat avant impôt sur le résultat. Les raisons de cet écart et l'incidence fiscale connexe se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Résultat avant impôt sur le résultat	(6 702)	2 052
Taux d'imposition applicable	26,5 %	26,5 %
Impôt sur le résultat au taux applicable prévu par la loi	(1 776)	544
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Écart de taux entre les territoires	(1 268)	1 684
Incidence des frais non déductibles (produits non imposables) et autres	(6 582)	(222)
Variation du taux d'imposition	—	(531)
Incidence de l'hyperinflation	236	(1 015)
Économies fiscales non comptabilisées (comptabilisées) découlant de pertes fiscales et d'autres différences temporaires	7 195	(444)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré en lien avec la charge d'impôt sur le résultat des exercices antérieurs	601	(3 550)
Incidence du change	(3)	429
Écarts externes se rapportant aux participations dans des filiales	—	476
Autres	269	349
Total du recouvrement d'impôt	(1 328)	(2 280)
Taux d'imposition effectif	19,8 %	(111,1) %

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable de la Société est le taux d'imposition canadien fédéral et provincial combiné en vigueur dans le territoire où la Société exerce ses activités.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les éléments du recouvrement d'impôt sont les suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	2 101	3 066
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré en lien avec la charge d'impôt exigible des exercices précédents	382	(2 103)
	2 483	963
Impôt différé		
Lié à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(4 030)	(1 265)
Variation du taux d'imposition	—	(531)
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice considéré en lien avec la charge d'impôt différé des exercices précédents	219	(1 447)
	(3 811)	(3 243)
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans le compte de résultat consolidé	(1 328)	(2 280)

Le tableau suivant présente le mouvement des différences temporaires au cours de l'exercice :

	Solde au 31 décembre 2024 ¹	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans l'état du résultat global	Autre	Variation du taux de change	Acquisition	Solde au 31 décembre 2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 337	(15)	—	(770)	665	—	1 217
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 096)	(537)	—	(76)	(7)	—	(2 716)
Obligations locatives	1 834	592	—	7	115	—	2 548
Immobilisations incorporelles	(11 042)	(2 941)	—	(333)	20	24	(14 272)
Créances clients	6 417	—	—	110	455	—	6 982
Stocks	7 749	3 399	—	(955)	1 694	(1 029)	10 858
Provisions et éventualités	2 948	3 240	—	22	162	1 885	8 257
Options sur actions et autres charges salariales à payer	787	422	—	—	70	—	1 279
Participations dans des filiales	(475)	—	—	—	—	—	(475)
Prêts et actifs financiers	(65)	500	622	—	2	—	1 059
Frais de financement	(1)	(9)	—	—	—	—	(10)
Pertes fiscales et frais de RS&DE	53 934	5 671	—	2 079	(1 817)	—	59 867
Pertes en capital	380	(16)	—	—	—	—	364
Autre	223	137	—	(81)	119	—	398
	61 930	10 443	622	3	1 478	880	75 356
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(44 523)	(6 632)		(2 055)	1 782	—	(51 428)
Actifs d'impôt différé, montant net	17 407	3 811	622	(2 052)	3 260	880	23 928

¹ Les soldes d'ouverture ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information à la fin de l'exercice 2025.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

	Solde au 31 décembre 2023 ¹	Comptabilisé dans le compte de résultat ¹	Comptabilisé dans l'état du résultat global ¹	Autre ¹	Variation du taux de change ¹	Acquisition	Solde au 31 décembre 2024 ¹
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(1 509)	2 648	—	(181)	379	—	1 337
Actifs au titre de droits d'utilisation	(364)	(1 488)	—	(373)	129	—	(2 096)
Obligations locatives	286	1 429	—	236	(117)	—	1 834
Immobilisations incorporelles	(13 596)	2 262	—	312	(20)	—	(11 042)
Créances clients	4 230	2 422	—	111	(346)	—	6 417
Stocks	17 612	(8 097)	—	(1 431)	(335)	—	7 749
Provisions et éventualités	3 550	97	—	(277)	(422)	—	2 948
Options sur actions et autres charges salariales à payer	292	218	—	300	(23)	—	787
Participations dans des filiales	(88)	(391)	—	—	4	—	(475)
Prêts et actifs financiers	116	(1 021)	840	—	—	—	(65)
Frais de financement	6	(7)	—	—	—	—	(1)
Pertes fiscales et frais de RS&DE	51 099	1 535	—	1 754	(454)	—	53 934
Pertes en capital	434	(54)	—	—	—	—	380
Autre	408	(30)	—	(176)	21	—	223
	62 476	(477)	840	275	(1 184)	—	61 930
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(45 903)	3 720	—	(3 128)	788	—	(44 523)
Actifs d'impôt différé, montant net	16 573	3 243	840	(2 853)	(396)	—	17 407

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information à la fin de l'exercice 2025.

La présentation dans le bilan consolidé est la suivante :

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	26 921	21 247
Passifs d'impôt différé	(2 993)	(3 840)
Actifs d'impôt différé, montant net	23 928	17 407

La Société a des pertes autres qu'en capital reportées en avant pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé et qui s'élevaient à 158 442 \$ au 31 décembre 2025 (137 699 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, une tranche d'environ 72 730 \$ n'avait pas de date d'échéance (63 494 \$ en 2024). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans au Canada et indéfiniment au Brésil, et ne peuvent qu'être portées en déduction de bénéfices imposables futurs. La Société présentait également des frais de recherche scientifique et de développement expérimental d'un montant de 21 974 \$ au 31 décembre 2025 (21 794 \$ en 2024) sans date d'échéance, ainsi que d'autres différences temporaires, y compris des immobilisations corporelles d'environ 3 425 \$ au 31 décembre 2025 (2 149 \$ en 2024), et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard de ces montants, du fait qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour compenser des bénéfices imposables dans une autre division de la Société, que certains d'entre eux ont été générés par des filiales déficitaires depuis un certain temps et qu'il n'existe pas d'autres possibilités de planification fiscale ou d'autres indices de recouvrabilité dans un avenir rapproché.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont liés aux différences temporaires et aux pertes fiscales non utilisées qui suivent :

Aux 31 décembre	2025 \$	2024 \$
Pertes fiscales	44 453	37 995
Frais de recherche scientifique et de développement expérimental	5 776	5 776
Autres différences temporaires	1 199	752
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	51 428	44 523

Des actifs d'impôt différé d'un montant net de 17 372 \$ avaient été comptabilisés au 31 décembre 2025 (8 268 \$ en 2024) dans des territoires où des pertes ont été subies au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. Compte tenu du niveau de bénéfices imposables historiques, des projections quant aux bénéfices imposables futurs et des stratégies prudentes de planification fiscale, la direction estime qu'il est probable que la Société réalise les avantages qu'elle peut tirer de ces différences temporaires déductibles et des reports en avant de pertes fiscales d'exploitation.

Les pertes autres qu'en capital subies dans divers territoires viennent à échéance comme suit :

Date d'échéance	Non comptabilisées \$	Comptabilisées \$
2026-2030	33 956	25
2031-2035	30 862	—
2036-2040	19 132	3 065
2041-2045	1 762	36 450
Aucune date d'échéance	72 730	486
	158 442	40 026

L'impôt différé n'est pas comptabilisé à l'égard des bénéfices non versés des filiales lorsque la Société est en mesure de contrôler le calendrier de versement et qu'il est probable qu'il n'y aura pas de versement dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2025, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales pour lesquelles un passif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 17 000 \$ (15 000 \$ en 2024).

Cotisation fiscale concernant le goodwill au Brésil :

En juillet 2021, la filiale brésilienne de Knight a reçu une nouvelle cotisation fiscale de l'administration fédérale des contributions brésiliennes (RFB). La nouvelle cotisation se rapporte principalement à l'amortissement fiscal du goodwill réclamé de 2016 à 2018. La nouvelle cotisation est fondée sur le principe selon lequel cet amortissement fiscal n'était pas déductible aux fins du calcul du bénéfice imposable et que Knight était tenue de payer un montant total de 20 600 \$ [82 400 BRL] en impôts, pénalités et intérêts. Knight n'a effectué aucun paiement relativement à cette nouvelle cotisation.

Knight est en profond désaccord avec la nouvelle cotisation, qu'elle estime non fondée, et a déposé une contestation administrative. En 2025, la Société a obtenu une décision favorable du tribunal administratif par une majorité de cinq voix contre une. La RFB a interjeté appel en janvier 2026 et l'affaire a été portée devant la chambre supérieure des recours fiscaux (Câmara Superior de Recursos Fiscais – « CSRF »). En règle générale, il peut s'écouler jusqu'à deux ans avant que la CSRF rende son jugement, lequel pourrait avoir deux issues possibles :

Décision favorable à Knight :

Knight n'est pas tenue de payer les impôts, pénalités et intérêts visés par la nouvelle cotisation. La RFB ne pourra interjeter appel devant les tribunaux judiciaires.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Décision défavorable à Knight :

Knight est tenue de payer les impôts et pénalités d'un montant de 20 600 \$ [82 400 BRL], ainsi que des intérêts supplémentaires de 9 425 \$ [37 715 BRL] au 31 décembre 2025. Toutefois, Knight peut interjeter appel devant les tribunaux judiciaires.

Selon le point de vue de la Société, il est plus probable qu'improbable que la CSRF rende une décision favorable à Knight. Par conséquent, la Société n'a pas comptabilisé de provision pour impôt relative à cette nouvelle cotisation dans ses états financiers consolidés. Toutefois, rien ne garantit l'issue de cette question ni le moment où une décision sera prise.

Même si la Société estime que ses provisions pour impôt sont adéquates, la décision prise au terme des vérifications fiscales et de tout litige s'y rapportant pourrait différer considérablement des charges et provisions d'impôt sur le résultat à payer historiques.

25. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action a été calculé après avoir ajusté le nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul de base pour supposer la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Résultat net	(5 374)	4 332
Nombre de base moyen pondéré d'actions en circulation	99 566 529	101 040 581
Ajustement relatif aux options sur actions, UAR et UAD	— ¹	396 321
Nombre dilué moyen pondéré d'actions en circulation	99 566 529	101 436 902
Résultat net de base par action	(0,05)	0,04
Résultat net dilué par action	(0,05)	0,04

¹ Ne tient pas compte des ajustements relatifs au résultat dilué par action en raison de l'effet antidilutif de la totalité des options sur actions, des UAR et des UAD.

26. INFORMATION SUR LA VENTILATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients par domaine thérapeutique et portefeuille de produits :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024 ¹
Domaine thérapeutique	\$	\$
Oncologie/hématologie	146 373	140 837
Maladies infectieuses	160 381	150 986
Neurologie	85 460	53 229
Autres domaines thérapeutiques spécialisés	57 874	26 252
Total	450 088	371 304

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'information adoptée pour l'exercice 2025. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le total des produits des activités ordinaires.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024 ¹
Portefeuille de produits	\$	\$
Produits novateurs		
Promus	318 841	272 902
À maturité	84 411	41 236
Abandonnés	57	3 652
Total des produits novateurs	403 309	317 790
Produits BGx		
Nouvellement mis en marché	2 088	2 087
À maturité	44 353	50 731
Abandonnés	338	696
Total des produits BGx	46 779	53 514
Total	450 088	371 304

¹ Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'information adoptée pour l'exercice 2025. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le total des produits des activités ordinaires.

Description de chaque portefeuille :

Portefeuille de produits novateurs – Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques comprenant des molécules innovantes. Il comprend également des produits sous licence ainsi que des produits détenus, ou partiellement détenus, par Knight.

Portefeuille de produits BGx – Ce portefeuille est composé de produits génériques de marque qui sont équivalents sur le plan pharmaceutique à une molécule innovante.

27. INFORMATION SECTORIELLE

La Société a un seul secteur à présenter, soit celui englobant les activités liées au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits de santé destinés aux consommateurs et d'appareils médicaux, ce qui reflète la structure de gestion actuelle et la manière dont le principal décideur opérationnel évalue l'entreprise.

Information géographique

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par pays, en fonction de l'emplacement du client.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Produits des activités ordinaires		
Brésil	182 519	180 632
Canada	84 281	25 693
Colombie	54 999	51 480
Argentine	40 746	45 902
Mexique	24 502	18 987
Reste de l'Amérique latine	43 022	38 827
Autres ¹	20 019	9 783
Total	450 088	371 304

¹ Comprennent l'Europe, les États-Unis et d'autres pays.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les actifs d'exploitation non courants, qui se composent des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, du goodwill, des actifs au titre de droits d'utilisation et des autres créances à long terme, étaient détenus dans les régions suivantes :

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Actifs d'exploitation non courants		
Canada	209 813	71 115
Brésil	46 411	45 757
Argentine	30 674	37 795
Mexique	5 206	5 465
Colombie	16 399	13 634
Uruguay	159 807	184 589
Luxembourg	29 306	36 786
Reste de l'Amérique latine	38 561	39 953
Total	536 177	435 094

28. RISQUE FINANCIER

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation afin d'offrir un rendement à ses actionnaires et de maintenir une structure du capital souple permettant l'optimisation des coûts du capital à un risque acceptable.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La gestion du capital comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, les emprunts bancaires et les capitaux propres. Afin de maintenir et d'ajuster la structure du capital, la Société peut contracter une dette additionnelle et peut essayer d'émettre de nouvelles actions ordinaires, de racheter ses propres actions, et d'acquérir ou de céder des actifs. L'émission et le rachat d'actions ordinaires requièrent l'approbation du conseil d'administration.

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. Un comité de placement constitué de membres de la direction et du conseil d'administration veille au respect de cette politique. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds d'actions, de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides à échéances diverses et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses des activités poursuivies ainsi que des taux d'intérêt en vigueur.

La Société surveille son capital au moyen des ratios de la dette nette par rapport à la capitalisation ou de la dette nette par rapport aux capitaux propres, ratios qui sont calculés en divisant la dette nette respectivement par la capitalisation totale et les capitaux propres. La Société inclut dans la dette nette les emprunts bancaires, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres négociables.

La capitalisation totale correspond aux capitaux propres plus la dette nette.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Aux 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Emprunts bancaires	67 895	43 385
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie et titres négociables	(95 283)	(142 331)
Dette nette	(27 388)	(98 946)
Capitaux propres	767 272	795 105
Capitalisation totale	739 884	696 159

Aucun changement n'a été apporté aux objectifs, politiques ou processus de gestion du capital au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Risque de marché

Risque de change

La Société est exposée de façon importante aux devises des marchés émergents d'Amérique latine. Knight génère une importante partie de ses produits des activités ordinaires en BRL, ARS et COP et autres devises latino-américaines (BOB, MXN, PEN, PYG, UYU et CLP). Ces devises ont toujours été volatiles et pourraient entraîner des variations importantes des résultats de la Société lorsqu'ils sont convertis en \$ CA. De plus, Knight est exposée à une asymétrie des devises en raison de certains produits pharmaceutiques, ingrédients pharmaceutiques actifs et coûts d'exploitation libellés en devises de marchés développés (CHF, \$ US, €). L'asymétrie des devises expose Knight à un risque de change qui pourrait entraîner des variations importantes de la marge brute, du résultat net et des flux de trésorerie de la Société.

Risque de change des actifs financiers nets

La Société conserve de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des créances clients et autres créances, d'autres actifs financiers, d'autres soldes à payer, des fournisseurs et charges à payer, et des emprunts bancaires libellés en plusieurs devises. La Société est principalement exposée au dollar américain, à l'euro, au réal brésilien ainsi qu'au peso argentin et, par conséquent, court un risque de change sur ces soldes. Le tableau suivant présente le risque de change net important sur les soldes libellés en devises. Le tableau comprend les actifs financiers nets dont le résultat de la réévaluation est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé et inclut donc les soldes intersociétés, mais exclut les soldes en devises qui sont réévalués en dollars canadiens par le biais des autres éléments du résultat global.

31 décembre 2025	USD	EUR	BRL	ARS	CLP	COP	MXN
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 989	815	—	—	—	—	—
Titres négociables	13 759	—	—	—	—	—	—
Créances clients et autres débiteurs	168	440	271 675	2 516 060	2 340 907	84 742 021	102 431
Autres actifs financiers	3 577	13 557	—	—	—	—	—
Fournisseurs et charges à payer	(3 434)	(4 407)	(57 126)	(158)	—	(2 210 409)	—
Autres soldes à payer	(8 811)	(896)	—	—	—	—	—
Passifs financiers	—	—	(51 582)	—	(2 963 148)	(20 118 425)	(21 695)
Exposition nette	19 248	9 509	162 967	2 515 902	(622 241)	62 413 187	80 736

31 décembre 2024	USD	EUR	BRL	ARS	CLP	COP	MXN
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 584	2 122	—	—	—	—	485
Titres négociables	39 592	—	—	—	—	—	—
Créances clients et autres débiteurs	1 130	145	397 147	2 233 589	8 465 175	100 096 534	163 999
Autres actifs financiers	8 735	18 758	—	—	—	—	—
Fournisseurs et charges à payer	(4 786)	(712)	(124 072)	(158)	(5 005 468)	(11 890 171)	(74)
Autres soldes à payer	(10 213)	—	—	—	—	—	—
Passifs financiers	—	—	(77 134)	—	(4 527 452)	(29 877 082)	(33 725)
Exposition nette	55 042	20 313	195 940	2 233 431	(1 067 745)	58 329 281	130 684

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

La Société est également exposée à un risque de change en raison de transactions libellées en BOB, CHF, PEN, PYG et UYU. L'exposition nette totale en \$ CA pour ces devises est de 1 158 \$ (741 \$ en 2024).

Risque de prix sur titres de capitaux propres

La valeur comptable des placements qui courent un risque de prix sur titres de capitaux propres était comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Placements dans des titres de capitaux propres	18 946	20 792
Placements dans des fonds	79 484	92 024
Total	98 430	112 816

La Société évalue périodiquement et au moins une fois au cours de la période de présentation de l'information financière si ses placements dans des titres de capitaux propres ont subi une perte de valeur. Les prix de marché peuvent fluctuer et, ainsi, le montant réalisé lors de la vente ultérieure d'un placement peut différer considérablement de la valeur de marché présentée. Les fluctuations du prix de marché d'un titre peuvent découler de changements observés dans les caractéristiques économiques sous-jacentes de la société émettrice, du prix relatif d'autres placements et des conditions générales du marché. De plus, le volume des opérations ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières peuvent avoir une incidence sur les montants qui seront réalisés. Le conseil d'administration de la Société passe en revue et approuve régulièrement les décisions en matière de placement dans des titres de capitaux propres.

Risque de taux d'intérêt

La Société court un risque de taux d'intérêt lié aux produits d'intérêts sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables. Des détails sur les dates d'échéance et les taux d'intérêt effectifs sont fournis à la note 7, *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, et à la note 8, *Titres négociables*, des états financiers consolidés annuels. Toutes choses étant égales par ailleurs, un recul de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres négociables aurait entraîné une diminution des produits d'intérêts de 953 \$ sur une période de un an.

La Société court un risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts bancaires. Les détails concernant les dates d'échéance et les taux d'intérêt effectifs sont décrits à la note 17, *Emprunts bancaires*. Les emprunts consentis par Bancolumbia et IFC et sur la facilité de crédit renouvelable sont assortis de taux d'intérêt variables qui fluctuent avec les taux CDI, l'IBR et le TIIE. Le taux CDI, l'IBR et le TIIE applicables correspondent à la moyenne des taux applicables au cours de chaque période d'accumulation des intérêts. Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse de 679 \$ de la charge d'intérêts sur une période de un an.

Risque de crédit

La Société évalue son risque de crédit maximal à 210 169 \$ (221 055 \$ en 2024), soit le montant global des actifs suivants : créances clients, autres créances, intérêts à recevoir, prêts consentis et placements dans des fonds.

Les placements à court terme, notamment les titres négociables et les soldes des équivalents de trésorerie sont assujettis à un risque de variation de la valeur minime et sont investis auprès d'institutions dont la notation de crédit accordée par S&P ou DBRS est d'au moins A ou R1 (bas). À l'heure actuelle, les placements à court terme et les soldes des équivalents de trésorerie de la Société sont investis dans une seule institution financière canadienne.

La Société court un risque de crédit lié à ses clients et surveille constamment leur solvabilité. Les limites de crédit de chaque client sont établies après une analyse de l'historique de crédit, de la notation de crédit et des informations prospectives du client fournis par des sources internes et externes. Une politique de crédit a été mise en place pour s'assurer que ces limites sont revues périodiquement et ajustées immédiatement, s'il y a lieu. De plus, la Société détermine les pertes de crédit attendues en fonction du nombre de jours en souffrance des paiements et de la probabilité de recouvrement des montants impayés pour chaque client.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le risque de crédit à l'égard des prêts et des intérêts à recevoir découle du risque d'insolvabilité ou de défaillance d'exploitation des partenaires associés aux transactions de prêts stratégiques. En 2025, la Société a recouvré 17 598 \$ [12 771 \$ \$ US] et a reçu des bons de souscription d'une juste valeur de 1 116 \$ [811 \$ US] pour les prêts stratégiques consentis en cours et, au 31 décembre 2025, elle ne comptait plus aucun prêt stratégique consenti en cours, tel qu'il est décrit à la note 16, *Autres actifs financiers et évaluation*. La Société court également un risque de crédit à l'égard de ses placements dans des fonds qui sont détenus par l'intermédiaire de fonds de capital-risque.

Le tableau suivant représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, sans tenir compte des titres obtenus pour réduire le risque. L'exposition maximale au risque de crédit est déterminée en fonction de la valeur comptable de l'actif.

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Créances clients	127 775	105 196
Intérêts à recevoir	128	845
Autres débiteurs	2 782	1 874
Prêts consentis	—	21 116
Placements dans des fonds	79 484	92 024
Total	210 169	221 055

La direction détermine le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs, en fonction des clients représentant plus de 5 % des créances clients. Au 31 décembre 2025, trois clients représentaient 26 %, 9 % et 5 % (deux clients représentaient 31 % et 7 % en 2024) du solde des créances clients et autres débiteurs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un client représentait 20 % (20 % en 2024) des produits des activités ordinaires.

Risque de liquidité

La Société génère suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et d'investissement pour remplir ses obligations à leur échéance. La Société dispose de suffisamment de fonds provenant de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses titres négociables, dans l'éventualité où ses besoins de trésorerie dépasseraient la trésorerie provenant de ses activités opérationnelles, afin de couvrir toutes ses obligations financières. La Société prévoit ses flux de trésorerie prévisionnels de façon périodique tant par filiale que de manière consolidée. Si des problèmes sont relevés, les équipes de direction travailleront avec les équipes locales pour fournir un soutien en matière de liquidité. La Société négocie des lignes de crédit avec des banques mondiales et régionales afin de diversifier ses options et de garantir des taux de financement concurrentiels.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux passifs financiers de la Société :

31 décembre 2025	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et charges à payer	120 868	4 887	—	—	125 755
Obligations locatives	3 398	2 507	2 634	2 464	11 003
Autres passifs	12 878	—	—	—	12 878
Emprunts bancaires	16 730	12 603	40 235	—	69 568
Impôt sur le résultat à payer	580	—	—	—	580
Autres soldes à payer	10 806	14 283	23 145	14 120	62 354
Total	165 260	34 280	66 014	16 584	282 138

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

31 décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et charges à payer	78 345	4 828	—	—	83 173
Obligations locatives	2 640	3 680	217	137	6 674
Autres passifs	1 876	—	—	—	1 876
Emprunts bancaires	21 829	17 001	12 457	—	51 287
Impôt sur le résultat à payer	213	—	—	—	213
Autres soldes à payer	10 688	10 301	4 317	7 914	33 220
Total	115 591	35 810	16 991	8 051	176 443

Analyse de sensibilité

D'après le risque de change net et le risque de prix sur titres de capitaux propres susmentionnés, et toutes choses étant égales par ailleurs, une variation de 5 % aurait entraîné une variation dans le compte de résultat consolidé, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Risque de change (variation de 5 %)		
USD	1 319	3 960
EUR	765	1 516
BRL	2 039	2 280
CLP	(47)	(77)
COP	1 136	950
ARS	119	156
MXN	308	453

La Société est également exposée à un risque de change en raison des transactions libellées en BOB, CHF, PEN, PYG et UYU. Une variation de 5 % de l'exposition nette de la Société liée aux devises susmentionnées aurait entraîné une variation dans le compte de résultat consolidé de 58 \$ (37 \$ en 2024).

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Risque de prix sur titres de capitaux propres (variation de 5 %)^{1, 2}		
Placements dans des titres de capitaux propres	947	1 040
Placements dans des fonds	3 974	4 601

¹ La variation défavorable susmentionnée ne tient pas compte de ce qui pourrait être la meilleure hypothèse ou l'hypothèse la plus défavorable. Les résultats pourraient être pires en raison de la nature des marchés des titres de capitaux propres et des concentrations présentes dans le portefeuille de placement dans des titres de capitaux propres, surtout dans les situations où les liquidités se font rares, notamment dans le cas des sociétés à faible capitalisation comprises dans les placements dans des titres de capitaux propres.

² Comprend une variation de 290 \$ (469 \$ en 2024) dans l'état du résultat global.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

29. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'incidence sur les flux de trésorerie des variations sans effet de trésorerie du fonds de roulement se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Variations sans effet de trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des :		
Créances clients et autres débiteurs	(26 134)	(8 327)
Charges payées d'avance et dépôts	1 280	(4 332)
Stocks	(17 823)	(5 911)
Impôt sur le résultat à recevoir	(398)	(1 961)
Augmentation (diminution) des :		
Fournisseurs et charges à payer ¹	42 105	632
Autres passifs	2 524	911
Impôt sur le résultat à payer	340	(636)
Total des variations sans effet de trésorerie du fonds de roulement	1 894	(19 624)

¹ En août 2025, Knight a versé à Paladin un montant de 667 \$ en lien avec un ajustement du fonds de roulement à payer.

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pharmascience Inc., société contrôlée par le président du conseil d'administration de la Société, a fourni à la Société des services administratifs totalisant environ 374 \$ (31 \$ en 2024) et la Société a acheté des stocks d'environ 175 \$ auprès de Pharmascience Inc. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les charges de rémunération des principaux dirigeants, y compris les administrateurs, étaient les suivantes :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	\$	\$
Salaires	3 763	3 943
Primes	2 747	2 140
Jetons de présence	719	673
Régimes incitatifs fondés sur les actions	6 852	1 307
Total	14 081	8 063

31. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités, la Société obtient des droits de développement, de vente, de commercialisation et de distribution de médicaments innovateurs en contrepartie de redevances ou de paiements liés aux produits. Ces paiements sont réputés être des engagements opérationnels courants et qui, par conséquent, ne sont pas compris aux présentes. La Société a conclu diverses conventions qui comprennent des engagements contractuels s'étendant au-delà de l'exercice considéré. Ces engagements sont classés en trois catégories principales : engagements de fonds, paiements d'étape et engagements d'achat. Les engagements de la Société au 31 décembre 2025 étaient les suivants :

i) Engagements de fonds

Au 31 décembre 2025, aux termes des conventions de la Société conclues avec des fonds d'investissement de capital-risque consacrés aux sciences de la vie, un montant de 3 496 \$ (5 936 \$ en 2024) peut être puisé sur la durée de vie des fonds.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

ii) Paiements d'étape et engagements d'achat

Conformément à certaines conventions, Knight peut devoir verser une contrepartie additionnelle si la Société atteint certains volumes de ventes ou si certaines étapes sont franchies, comme l'obtention de l'approbation par les organismes de réglementation. Toutes les étapes que la Société juge pouvoir atteindre ont été comptabilisées en tant que passif dans les « Autres soldes à payer ».

Au 31 décembre 2025, la Société pourrait devoir verser jusqu'à 493 138 \$ (jusqu'à 405 097 \$ en 2024) à l'atteinte de certains volumes de ventes, à l'obtention de l'approbation d'organismes de réglementation ou à l'atteinte d'autres étapes liées à des produits précis. On ne s'attend pas à l'heure actuelle à ce que ces étapes soient franchies dans l'avenir.

Le tableau ci-dessous présente les engagements liés aux paiements d'étape par devise :

Aux 31 décembre	2025		2024	
Unité monétaire	Devise	\$	Devise	\$
CAD	159 702	159 702	131 304	131 304
USD	153 397	210 246	124 985	179 841
CHF	55 335	95 652	55 335	87 933
EUR	17 116	27 538	4 032	6 019
Total		493 138		405 097

Au 31 décembre 2025, pour les produits déjà sur le marché à l'heure actuelle, la Société s'est engagée à acheter des stocks de 182 700 \$ (113 131 \$ en 2024) au cours des cinq prochaines années.

	\$
2026	65 524
2027	55 662
2028	48 246
2029	6 634
2030	6 634
Total	182 700

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Le tableau ci-dessous présente les engagements d'achat par devise :

Aux 31 décembre Unité monétaire	2025		2024	
	Devise	\$	Devise	\$
Produits mis en marché :				
BRL	427 800	107 033	142 600	33 183
USD	34 563	47 372	32 843	47 258
EUR	9 553	15 370	10 185	15 204
CHF	7 477	12 925	11 004	17 486
Total des produits mis en marché		182 700		113 131
Produits non encore mis en marché¹ :				
USD	2 450	3 358	—	—
EUR	—	—	1 277	1 906
Total des produits non encore mis en marché		3 358		1 906
Total		186 058		115 037

¹ Pour les produits non encore mis en marché, l'obligation d'achat commence après la commercialisation du produit.

iii) Éventualités

Avis de l'Autorité nationale de la concurrence (« ANC ») visant une enquête administrative

Le 28 mars 2025, la filiale de Knight en Argentine, Laboratorio LKM S.A., a reçu un avis de l'ANC relativement à une plainte déposée auprès de l'ANC concernant une enquête administrative pour pratiques de vente anticoncurrentielles alléguées, dans le secteur pharmaceutique en Argentine, dans le cadre de la vente de produits oncologiques à l'assurance maladie publique pour les pensionnés et les retraités (« PAMI »). La plainte vise 38 sociétés pharmaceutiques, y compris de grandes sociétés pharmaceutiques internationales, et couvre initialement la période de janvier 2018 à janvier 2025. La plainte suit son cours et en est actuellement à l'étape de l'enquête préliminaire. La Société est d'avis que la plainte est non fondée. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'en estimer l'issue. La Société n'a pas comptabilisé de provision relativement à cette plainte.

Avis du ministère de la Santé du Brésil (« MSB ») concernant un retard dans la fourniture d'un cautionnement bancaire

En 2025, United Medical Ltda (« United Medical ») a reçu des avis du MSB l'informant de l'imposition de pénalités totalisant environ 1 756 \$ [6 847 BRL] essentiellement en lien avec des retards administratifs allégués. United Medical a déposé des avis d'appel administratif contre ces pénalités, et, à la date de clôture, le MSB n'a pas encore rendu de décisions concernant ces appels. La Société est d'avis qu'elle a des motifs juridiques et factuels fondés lui permettant de conclure qu'aucune pénalité n'aurait dû lui être imposée. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée relativement à cette question.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

i) En mars 2026, Knight a conclu certaines ententes avec deux partenaires visant la rétrocession des droits commerciaux canadiens de six produits non stratégiques en contrepartie d'un paiement de 21 500 \$ (le « paiement du partenaire »). Ces produits ont généré des produits des activités ordinaires totalisant 7 527 \$¹ en 2025.

Conformément à la convention d'acquisition d'actifs de la transaction avec Paladin, Knight libérera 8 457 \$ de la retenue sur l'entente de règlement à Paladin à titre de règlement final et complet.

ii) En mars 2026, Knight a conclu une entente d'acquisition d'actifs visant un terrain et un bâtiment situés dans une zone industrielle à l'extérieur de Buenos Aires, en Argentine (l'« installation »). L'installation a été construite en 2017 et devrait servir, dans un premier temps, de site dédié à la recherche et au développement, ainsi qu'à la fabrication pharmaceutique. La Société prévoit y transférer une partie de ses activités de fabrication de produits génériques de marque au cours des trois prochaines années.

¹ Pour certains produits, les produits des activités ordinaires comprennent un montant de 3 247 \$ généré par Paladin Pharma Inc. entre le 1^{er} janvier et le 17 juin 2025.

Équipe de direction



Samira Sakhia

Présidente, chef de la direction et administratrice

M^{me} Sakhia s'est jointe à Knight en tant que présidente en août 2016, a été nommée présidente et chef de l'exploitation en juin 2020, et est devenue présidente et chef de la direction le 1^{er} septembre 2021. M^{me} Sakhia a dirigé Knight pour en faire la principale société pharmaceutique spécialisée panaméricaine (hors États-Unis), avec un portefeuille de plus de 150 produits générant plus de 400 millions de dollars en ventes dans 11 pays. Elle a également occupé le poste de chef des finances d'octobre 2017 à mars 2020. Avant d'entrer chez Knight, M^{me} Sakhia a été chef des finances de Paladin de 2001 à 2015. Chez Paladin, M^{me} Sakhia était responsable des fonctions finances, exploitation, ressources humaines et relations avec les investisseurs. Alors qu'elle était à l'emploi de Paladin, M^{me} Sakhia a joué un rôle central dans des transactions d'obtention de licences ou d'acquisition de produits et d'entreprises pharmaceutiques canadiens et internationaux. M^{me} Sakhia a dirigé plusieurs fusions et acquisitions, prêts stratégiques et rondes de financement par actions à la TSX et a mené à bien la vente de Paladin à Endo International pour 3,2 milliards de dollars. M^{me} Sakhia siège au conseil d'administration de Dollarama inc. et est membre à titre personnel du Conseil des gouverneurs de l'Université McGill et administratrice indépendante du Centre universitaire de santé McGill. M^{me} Sakhia est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université McGill.

M^{me} Sakhia est établie à Montréal, au Canada.



Amal Khouri

Chef des affaires commerciales

M^{me} Khouri s'est jointe à Knight à titre de vice-présidente au développement des affaires en août 2014 et a été promue Chef des affaires commerciales en mars 2021. M^{me} Khouri dirige les équipes de développement commercial et d'entreprise ainsi que la stratégie d'entreprise. M^{me} Khouri a joué un rôle clé lors de l'acquisition de Grupo Biotoscana en 2019 et a dirigé le processus d'offre publique d'achat obligatoire qui s'est achevé avec succès en 2020. Avant d'intégrer Knight, M^{me} Khouri a détenu plusieurs postes au sein de Novartis Pharma, durant plus de sept ans au sein de l'équipe du développement des affaires à l'échelle mondiale et de l'acquisition de licences, à Bâle, en Suisse. Avant de rejoindre Novartis, M^{me} Khouri a travaillé auprès des Laboratoires Paladin en développement des affaires, ce qui lui a conféré des responsabilités élargies. M^{me} Khouri a dirigé les processus de contrôle préalable, la structuration des transactions et les négociations de plusieurs opérations d'une valeur totale de plus de 1 milliard de dollars. M^{me} Khouri détient un baccalauréat en biochimie de l'Université McGill ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université d'Ottawa.

M^{me} Khouri est établie à Montréal, au Canada.



Arvind Utchanah

Chef des finances

M. Utchanah s'est joint à Knight à titre de directeur des finances en juin 2016 et a été promu vice-président, Finances en août 2019 et chef des finances en mars 2020. M. Utchanah est responsable de la gestion des finances et des fonctions afférentes à la trésorerie ainsi que des opérations de la chaîne d'approvisionnement et des technologies de l'information. M. Utchanah a joué un rôle clé dans l'acquisition de Grupo Biotoscana en 2019. Auparavant, M. Utchanah a occupé plusieurs postes de direction dans le secteur financier, et a assumé des responsabilités croissantes au sein des Laboratoires Paladin Inc. et plus récemment à titre de directeur des finances, de la comptabilité, de la planification et de l'analyse financière, où il a joué un rôle déterminant dans le cadre de l'intégration de Endo Health Solutions Inc. Le passage de M. Utchanah aux Laboratoires Paladin Labs Inc. en 2012 après 5 ans au sein du cabinet mondial d'expertise comptable international Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dans la gamme de services Certification. Comptable professionnel agréé, M. Utchanah est détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité publique de l'Université Concordia.

M. Utchanah est établi à Montevideo, en Uruguay.



Susan Emblem

Vice-présidente mondiale des ressources humaines

M^{me} Emblem s'est jointe à Knight en octobre 2020 et a été nommée vice-présidente mondiale des ressources humaines en août 2021. Au près de Knight, M^{me} Emblem a pour mission de diriger l'ensemble de l'intégration et de la stratégie des Ressources humaines à l'échelle de l'entreprise. Avant de travailler pour Knight, M^{me} Emblem a œuvré pendant 20 ans aux Laboratoires Paladin, où elle a occupé plusieurs postes de direction, et notamment celui de vice-présidente des ressources humaines et des communications de la Société. M^{me} Emblem a également exercé la fonction de directrice du marketing dans le cadre de laquelle elle a lancé plusieurs marques clés dans divers domaines thérapeutiques de l'entreprise. Avant de travailler pour Paladin, M^{me} Emblem occupait le poste de directrice du marketing pour MSN Australia et a également assumé des fonctions de gestion de marque pour Unilever Australia. Elle est détentrice d'un baccalauréat en commerce avec spécialisation en commerce international et en entrepreneuriat de l'Université McGill.

M^{me} Emblem est établie à Montréal, au Canada.

Équipe de direction



Monica Percario

Vice-présidente mondiale des affaires réglementaires et de la qualité

M^{me} Percario s'est jointe à Knight en août 2021 à titre de vice-présidente mondiale des affaires scientifiques et a été nommée vice-présidente mondiale des affaires réglementaires et de la qualité en janvier 2024. M^{me} Percario compte près de 30 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique. Elle provient de Sanofi au Brésil où elle travaillait depuis 2008, plus récemment en sa qualité de responsable de la réglementation — Amérique latine et du centre d'expertise Amérique latine. Chez Sanofi, elle a participé également à l'intégration d'Aventis à Medley et a acquis une solide expertise du marché des produits génériques ainsi que des produits à maturité. En outre, elle a déployé une fonction réglementaire régionale avec des équipes dans plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Brésil, la Colombie, le Pérou, le Mexique, le Chili, l'Argentine et plusieurs autres pays, permettant ainsi de renforcer l'agilité et l'efficacité dans de nombreux dossiers. Avant de travailler pour Sanofi, M^{me} Percario a assumé diverses fonctions réglementaires chez Farmasa (qui fait maintenant partie d'Hypera Pharma). Au cours de son mandat chez Farmasa, elle a mis en place le département de pharmacovigilance et a collaboré à des études de recherche clinique pour le développement de produits biologiques. M^{me} Percario est détentrice d'un diplôme en droit, d'un diplôme en pharmacie, ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en droit de la santé.

M^{me} Percario est établie à São Paulo, au Brésil.



Leopoldo Bosano

Vice-président mondial de la production et des opérations

M. Bosano s'est joint à Knight à titre de vice-président de la production et l'exploitation en mars 2022. M. Bosano dispose de près de 30 ans d'expérience dans la gestion des opérations, dont 25 ans dans le domaine pharmaceutique. Avant de se joindre à Knight, M. Bosano œuvrait auprès de Givaudan Argentine où il exerçait depuis 2014, tout récemment au poste de responsable des opérations - LatAm. Auprès de Givaudan, il assurait la responsabilité de la production, du contrôle et de l'assurance qualité, de la chaîne d'approvisionnement, de l'ingénierie et de la maintenance à travers sept sites répartis en Argentine, au Chili, au Brésil, en Colombie et au Mexique. Auparavant, M. Bosano a œuvré chez HLB Pharma Group à titre de directeur des opérations industrielles. Par ailleurs, il a occupé les fonctions de vice-président et directeur général chez UV-Vis Metrolab S.A. en Argentine. Précédemment, M. Bosano a été au service de Bristol Myers Squibb durant de nombreuses années en Argentine et au Panama, où il a assumé plusieurs fonctions, dont la planification, la chaîne d'approvisionnement, les achats, les opérations techniques, la gestion des installations et la direction générale de l'approvisionnement des marchés du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique latine. M. Bosano est détenteur d'un baccalauréat en génie chimique de l'Universidad Tecnológica Nacional et d'un diplôme d'études supérieures en marketing et en finances de l'Instituto de Estudios para la Excelencia Competitiva (IEEC).

M. Bosano est établi à Buenos Aires, en Argentine.



Henrique Dias

Vice-président mondial du marketing

M. Dias s'est joint à Knight à titre de directeur mondial du marketing en décembre 2021 et a été promu vice-président mondial du marketing en janvier 2024. M. Dias est un haut responsable doté de plus de 20 ans d'expérience dans le secteur pharmaceutique. Avant de se joindre à Knight, il menait la stratégie de lancement d'un nouveau produit majeur chez AstraZeneca UK. Il a en outre exercé des fonctions de direction chez AstraZeneca et Janssen, où il a assuré la gestion des activités et des nouveaux produits d'une valeur de plus d'un milliard de dollars américains dans les domaines des soins spécialisés et des soins de santé de base. Fort d'une expérience régionale très diverse, M. Dias a assumé des fonctions internationales aux États-Unis et en Europe, et a dirigé la région LATAM à titre de chef de secteur en hématologie et pour les produits de soins spécialisés. Il dispose d'une solide expérience du lancement de nouveaux produits et de la commercialisation de produits sur les marchés émergents. M. Dias est détenteur d'un diplôme d'ingénieur et d'un MBA de l'USP avec mention en stratégie, et d'un diplôme post-MBA de Wharton BS.

M. Dias est établi à Montevideo, en Uruguay.



Mélanie Groleau

Vice-présidente mondiale des affaires médicales et cliniques

M^{me} Groleau s'est jointe à Knight à titre de directrice principale des affaires scientifiques pour le Canada en octobre 2019. En juillet 2021, elle a assumé les fonctions de directrice principale mondiale PV et information médicale et conseillère des affaires scientifiques pour le Canada. En mai 2022, M^{me} Groleau a assumé les fonctions de directrice principale mondiale des affaires médicales. En janvier 2024, M^{me} Groleau a été promue au poste de vice-présidente mondiale des affaires médicales et cliniques. M^{me} Groleau est chargée de la gestion des affaires médicales, de la pharmacovigilance, de l'information médicale et du développement clinique au Canada et en Amérique latine. M^{me} Groleau est une cadre supérieure, forte de plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs de la santé et de l'industrie pharmaceutique. La carrière de M^{me} Groleau a commencé à titre de pharmacienne en centre hospitalier et elle a passé 19 ans chez Roche et Sanofi, au cours desquels elle a reçu plusieurs prix et reconnaissances pour sa contribution. Avant de se joindre à Knight en octobre 2019, M^{me} Groleau gérait la planification des activités chez Sanofi. Son profil unique avec une expérience diversifiée en pharmacovigilance, réglementation, assurance qualité, recherche et développement, médical et commercial lui permet de bénéficier d'une compréhension globale du secteur pharmaceutique. M^{me} Groleau est détentrice d'une maîtrise en pharmacie en centre hospitalier de l'Université Laval et titulaire des certifications réglementaires canadiennes et américaines RAPS.

M^{me} Groleau est établie à Montréal, au Canada.

Conseil d'administration



Jonathan Ross Goodman

Président exécutif

M. Goodman a fondé Knight en février 2014 et en a été le chef de la direction jusqu'au 31 août 2021. M. Goodman a été cofondateur de Paladin Labs Inc. (« Paladin ») et en a été le président et chef de la direction jusqu'à son acquisition par Endo Health Solutions Inc. en 2014 en contrepartie de 3,2 milliards de dollars. Sous la direction de M. Goodman, Paladin est devenue une société pharmaceutique spécialisée de premier plan au Canada avec un chiffre d'affaires dépassant les 150 millions de dollars au pays. Avant de cofonder Paladin en 1995, M. Goodman a été consultant pour Bain & Company et il a travaillé dans le domaine de la gestion des marques chez Procter & Gamble. Il siège au conseil d'administration de POINT Biopharma Global Inc. M. Goodman est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec grande distinction de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts avec mention honorable de la London School of Economics. Il est également titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.



James C. Gale¹

Administrateur principal

M. Gale est l'associé fondateur de Signet Healthcare Partners. Il est actuellement président du conseil d'administration de Bionpharma Inc. et siège au conseil d'administration d'Ascendia Pharmaceuticals, de Lee's Pharmaceutical Holdings Ltd., de Juno Pharmaceuticals Inc., de Pharma Nobis LLC, de NorthX Biologics AB, RK Pharma Inc. et de Chr. Olesen Synthesis A/S. Avant de fonder Signet, M. Gale était chef des principales activités d'investissement et chef des services bancaires d'investissement chez Gruntal & Co., LLC. Avant d'entrer au service de Gruntal, M. Gale a travaillé au sein de Home Insurance Co., société mère de Gruntal. Plus tôt dans sa carrière, M. Gale a été spécialiste principal des services de banque d'investissement chez E.F. Hutton & Co. M. Gale est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Chicago. M. Gale a siégé au conseil d'administration de Laboratoires Paladin Inc. de 2008 à 2014.



Samira Sakhia

Présidente et chef de la direction et administratrice

Se reporter à la rubrique Équipe de direction.

¹ Membre du comité d'audit.

Robert N. Lande^{1, 2}**Administrateur**

M. Lande est le président de Stratos Global International LLC, une société fintech mondiale spécialisée dans la négociation d'actions, de devises et de produits dérivés. Auparavant, il a été chef des finances de Stratos, associé directeur et chef de l'exploitation de Riveredge Capital Partners LLC, une firme de gestion de placements. Antérieurement, il a travaillé pendant plus de 16 ans au sein du groupe BCE/Bell Canada, où le dernier poste qu'il a occupé était celui de chef des finances de Telecom Américas Ltd., coentreprise formée par Bell Canada International, AT&T (anciennement SBC Communications) et America Movil. M. Lande a siégé au conseil d'administration de Paladin de 1995 à 2014. Analyste financier agréé, M. Lande est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université McGill.

Michael J. Tremblay²**Administrateur**

M. Tremblay compte plus de 40 années d'expérience au sein du secteur pharmaceutique canadien. En 2018, il a quitté Astellas Pharma Canada Inc., où il a notamment occupé le poste de président des activités canadiennes, pour prendre sa retraite. Il s'est joint à la société en juin 2000 et a occupé divers postes au sein de la division commerciale de l'organisation avant d'être nommé président en 2010. Avant de se joindre à Astellas, M. Tremblay a occupé des postes à Janssen Canada Inc., à Searle Canada Inc., à Baxter-Travenol Canada, Inc. et à Smith, Kline & French Canada, Inc. Il a siégé à divers conseils d'administration, y compris celui de Community & Home Assistance to Seniors et Innovative Medicines Canada, l'organisation représentant des sociétés pharmaceutiques fondées sur la recherche de premier plan au Canada. À compter de 2011, M. Tremblay a siégé au conseil d'IMC, il a été élu président du conseil en 2015 et a occupé ce poste jusqu'en novembre 2017. M. Tremblay détient un baccalauréat ès sciences en biologie et chimie de l'Université de Windsor.

¹ Membre du comité d'audit.² Membre du comité de rémunération, de gouvernance d'entreprise et de mise en candidature.

Conseil d'administration



Janice Murray^{1,2}

Administratrice

M^{me} Murray jouit d'une vaste expérience dans le secteur pharmaceutique ainsi qu'en leadership en gestion générale, en stratégie, en finance et en ventes et commercialisation. Elle a occupé le poste de chef des finances à Novartis Pharmaceuticals Canada Inc. pendant de nombreuses années avant d'être nommée vice-présidente des activités de franchise Ophthalmics. M^{me} Murray a ensuite été nommée chef des finances de la région Amérique latine et Canada, où elle était responsable de 10 unités d'exploitation et de ventes de 2 milliards de dollars. Avant de prendre sa retraite en 2019, elle a occupé le poste de présidente de Novartis Canada, où elle a été à la tête de multiples champs thérapeutiques, a lancé de nombreux médicaments novateurs et siégé au conseil de l'Innovative Medicines Canada Industry. Avant de se joindre à Novartis Canada, M^{me} Murray a occupé de nombreux postes chez Canadien National, y compris celui de vice-présidente, Stratégie de développement du réseau, vice-présidente, Ventes et développement de marché, et chef de l'audit interne, où elle a dirigé de nombreux projets stratégiques dans le cadre d'acquisitions et de privatisations clés. Elle a obtenu son titre de CPA, CA pendant qu'elle travaillait chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. où elle est devenue directrice, Audit. M^{me} Murray est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en comptabilité de l'Université McGill. M^{me} Murray siège au conseil de La Fondation VOBOS et de la Fondation de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar. Elle est détentrice du titre de CPA de CPA Ontario ainsi que de la désignation ICD.D de l'Institute of Corporate Directors' Program de l'Université de Toronto – Rotman School of Management.



Nicolás Sujoy^{1,2}

Administrateur

M. Sujoy compte plus de 25 ans d'expérience dans les capitaux privés en Amérique latine. Il est un des associés fondateurs de la société d'investissement privé Clara Capital, et est présentement président exécutif du conseil d'administration de Grupo Prisma, une firme argentine de premier plan en traitement des paiements. Auparavant, M. Sujoy a travaillé pour Advent International où il a occupé les postes d'administrateur et de directeur national, participant à des opérations dans les secteurs pharmaceutique, bancaire et des affaires, et il a siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés. Lors de son passage chez Advent, où il a travaillé pendant sept ans, M. Sujoy a dirigé ou co-dirigé des investissements notamment dans Nuevo Banco Comercial et Pronto en Uruguay, et dans Laboratorios LKM et Fada Pharma en Argentine. Il a également participé à l'acquisition de Biotoscana Farma en Colombie, et au montage de la société pharmaceutique régionale GBT. Avant de se joindre à Advent, il a travaillé à titre de gestionnaire de placements chez HSBC Private Equity Latin America où il a participé à des opérations notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. M. Sujoy est détenteur d'un diplôme en économie de l'université Torcuato di Tella d'Argentine.

¹ Membre du comité d'audit.

² Membre du comité de rémunération, de gouvernance d'entreprise et de mise en candidature.

Renseignements sur la Société

Thérapeutique Knight inc.

100, boul. Alexis-Nihon, bureau 600
Montréal (Québec)
H4M 2P2

Téléphone : 514-484-4GUD (4483)
Télécopieur : 514-481-4116

Courriel : IR@knighttx.com
www.knighttx.com

Marché boursier

Bourse de Toronto
Symbole boursier : GUD

Actions en circulation

99 192 343 actions ordinaires
(au 31 décembre 2025)

Sommaire des opérations pour l'exercice 2025

Haut : 6,55 \$
Bas : 5,25 \$
Fermeture : 6,05 \$
Volume quotidien moyen : 60 222

Agent des transferts

Computershare
1 800 564-6253

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Knight Therapeutics Inc.

100, boul. Alexis-Nihon, bureau 600
Montréal (Québec) H4M 2P2
Téléphone : 514-484-4483
Télécopieur : 514-481-4116
Courriel : IR@knighttx.com
www.knighttx.com